

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011



PROCES-VERBAL

Nantes, le 12 décembre 2011

Ordre du jour

Conseil municipal du 12 décembre 2011

- | | | | |
|-------------|----|---|------------------|
| M. LE MAIRE | | - Appel nominal. | |
| M. LE MAIRE | | - Désignation d'un secrétaire. | |
| M. LE MAIRE | 1 | - Conseil Municipal – Procès-verbal de la séance du 7 octobre 2011 – Approbation. | (page 6) |
| M. LE MAIRE | 2 | - Conseil Municipal – Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu. | (page 6) |
| M. BOLO | 2A | - Vœu pour la sécurisation des ressources des collectivités locales. | (pages 6 à 8) |
| | | - Questions d'actualité | (pages 63 à 76) |
| M. LE MAIRE | 3 | - Remplacement de deux adjoints démissionnaires – Election. | (pages 8 et 9) |
| M. LE MAIRE | 4 | - Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Conseil d'administration – Démission d'un membre – Désignation. | (page 9) |
| M. LE MAIRE | 5 | - Conseil municipal – Modifications diverses. | (pages 9 et 10) |
| M. LE MAIRE | 6 | - Composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID). | (page 10) |
| M. BOLO | 7 | - Débat d'Orientations Budgétaires pour 2012. | (pages 10 à 27) |
| M. RIMBERT | 8 | - Nantes – Dervallières/Zola – Projet de renouvellement urbain du secteur « Vallon des Dervallières » - Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage désignée entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole – Approbation. | (pages 27 et 28) |
| M. RIMBERT | 9 | - Nantes Nord – Projet de renouvellement urbain du secteur « Bout des Landes-Bruyères » - Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage désignée entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole – Approbation. | (pages 29 à 32) |
| M. JUNIQUE | 10 | - Dénomination de voies et d'équipements publics - Approbation. | (pages 32 à 34) |

Mme MEYER	11	- Mise en œuvre d'actions de prévention spécialisée – Convention constitutive d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) – Approbation.	(pages 34 à 37)
Mme CLERGEAU	12	- Associations sportives – Cinquième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.	(pages 40 à 44)
Mme BENÂTRE	13	- Plan Handisport et sport adapté – Approbation.	(page 44)
Mme NAEL	14	- Subventions au titre des actions éducatives – Convention avec l'Inspection académique – Participation de la Ville au dispositif Classes Relais – Emploi solidaire – Approbation.	(pages 44 à 46)
Mme ROLLAND	15	- Associations Enfance et Jeunesse – Cinquième répartition de subventions – Convention – Avenants – Approbation.	(page 46)
Mme ROLLAND	16	- Quartier Nantes Sud – Création d'un accueil de loisirs sans hébergement Sarah Bernhardt – Projet de construction – Procédure de marché adaptée – Demande de subvention – Validation.	(pages 46 et 47)
Mme HAKEM	17	- Associations Vie Etudiante – Cinquième répartition de subventions – Approbation.	(page 47)
Mme CHOQUET	18	- Politiques publiques de la Petite enfance, de l'Education et de l'Enfance Jeunesse – Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique – Approbation.	(pages 47 à 51)
Mme CHOQUET	19	- Politique publique petite enfance – Crèches non municipales – Convention de fonctionnement avec l'association « Arc-en-ciel » - Approbation.	(page 51)
M. REBOUH	20	- Vie associative – Cinquième répartition de subventions – Conventions – Approbation.	(page 51)
M. REBOUH	21	- Quartier Nantes Erdre – Construction d'un Pôle Associatif – Validation du projet – Procédure de marché adaptée – Demande de subvention – Approbation.	(page 52)
M. REBOUH	22	- Politique publique en faveur des personnes âgées – Convention avec l'association Office des Retraités et des Personnes Agées de Nantes (ORPAN) – Approbation.	(page 52)
Mme BASSAL	23	- Associations oeuvrant dans le domaine de la santé – Répartition de subventions – Approbation.	(page 52)
Mme DANIEL	24	- Echanges internationaux – Soutien aux projets – Subventions – Bourses CLAP villes jumelles et partenaires 2011 – Approbation.	(pages 52 à 54)
M. ROMI	25	- Actions de solidarité internationale – Soutien aux projets – Subventions – Répartition – Avenants – Approbation.	(pages 54 et 55)

M. JOSSIC	26	- Associations culturelles – Cinquième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.	(pages 38 à 40)
M. JUNIQUE	27	- Muséum d'Histoire Naturelle – Autorisation de restitution d'une tête maorie à la Nouvelle-Zélande – Approbation.	(pages 55 à 57)
M. JUNIQUE	28	- Soutien de la Ville à la préservation et l'amélioration du patrimoine urbain – Approbation.	(pages 57 et 58)
M. MAZZORANA-KREMER	29	- Approbation de la licence d'usage permettant la diffusion des données publiques de la Ville de Nantes via un portail commun sur internet avec Nantes Métropole.	(page 58)
M. TAKOUDJU	30	- Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Régime Indemnitare – Dispositions diverses – Approbation.	(pages 59 et 60)
M. ROBERT	31	- Transactions foncières diverses – Approbation.	(page 60)
M. LANNUZEL	32	- Dispositions relatives aux marchés publics – Fonctionnement et Travaux – Approbation.	(pages 60 et 61)
M. BOLO	33	- Société d'Economie Mixte d'Exploitation de la Cité Internationale des Congrès de Nantes Métropole – Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant les années 2005 à 2009 – Information.	(pages 61 et 62)
M. BOLO	34	- Association Banque Alimentaire de Loire-Atlantique – Acquisition de locaux – Emprunt de 800 000 € auprès du Crédit Coopératif et emprunt de 800 000 € auprès du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique – Garantie d'emprunt de la Ville à hauteur de 50 % - Convention – Approbation.	(page 62)
M. BOLO	35	- Vote des crédits nécessaires avant le vote du Budget Primitif 2012 – Opérations d'investissement – Avances sur subventions 2012 – Approbation.	(page 62)
M. BOLO	36	- Décision Modificative 2011 n° 3 et dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation.	(page 63)

Suite à un problème technique, l'enregistrement des débats n'a pas pu être effectué en début de séance (page 6 à page 17). Cette partie de procès-verbal a été réalisée à partir des interventions écrites des élu(e)s et de notes prises en séance par la Direction Vie des Assemblées.

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011

La séance débute à 9 heures 10.

Elle est présidée par M. Jean-Marc AYRAULT.

Assisté de : M. RIMBERT, Mme CLERGEAU, M. ROBERT, Mme CHOQUET, MM. LANNUZEL, BOLO, JOSSIC, Mme ROLLAND, MM. DANTEC, REBOUH, Mmes CHIRON, BOCHER, M. JUNIQUE, Mmes DANIEL, PADOVANI, HAKEM, PIAU, M. FRAPPIER, Mmes SCILBO, BASSAL.

Sont également présents : MM. GUIN, VRAIN, Mme GUIBERT, MM. CESTOR, MAZZORANA-KREMER, Mme MEYER, M. MOREAU, Mme CALLET-PELLEN, M. LE BRUN, Mme LEFEVRE, M. PLAZE, Mme BENÂTRE, MM. ROMI, BRISSET, Mmes FEVRIER, SOTTER, LEFRANC, de OLIVEIRA, MM. MAGNEN, GACHET, MARTINEAU, Mmes TRICHET-ALLAIRE, NAEL, MÉNAA-WIEDMANN, M. TAKOUDJU, Mme CHITELMAN, M. AUGIER, Mmes LE POMELLE, VAN GOETHEM, M. GRÉLARD, Mme GARNIER, MM. BAINVEL, BLINEAU, Mme DIBON-POQUET.

Absents et excusés : M. BOLZER, Mme BOUFFENIE, M. NICOLAS, Mme TOUCHEFEU, MM. EVEN, RICA, ROLLAND, Mmes JOZAN, BARRE, LOIRAT.

M. le Maire informe ses collègues que M. BOLZER a donné pouvoir de voter en son nom à M. TAKOUDJU, Mme BOUFFENIE à Mme ROLLAND, M. NICOLAS à M. REBOUH, Mme TOUCHEFEU à Mme HAKEM, M. EVEN à M. VRAIN, M. RICA à M. LANNUZEL, M. ROLLAND à Mme GARNIER, Mme JOZAN à Mme VAN GOETHEM, Mme BARRE à M. GRELARD, Mme LOIRAT à M. BLINEAU.

Secrétaire

M. FRAPPIER est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011

V - 6

M. LE DEPUTE-MAIRE donne lecture de l'exposé n° 1, intitulé :

Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 7 octobre 2011 – Approbation.

Le Conseil approuve.

M. LE DEPUTE-MAIRE donne lecture de l'exposé n° 2, intitulé :

Conseil municipal – Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu.

Le Conseil prend acte.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 2A, intitulé :

Vœu pour la sécurisation des ressources des collectivités locales.

M. GRELARD, Conseiller municipal - Monsieur le Maire, en cautionnant ce vœu, vous vous comportez comme certains grands patrons ! Comme eux, vous attendez toujours plus de vos partenaires financiers dont le premier est l'Etat.

Comme eux, vous exigez toujours plus de rendement de la fiscalité et oppressez les contribuables ! Comme eux, vous semblez ignorer la crise et continuez à exiger toujours plus de luxe et d'opulence pour votre politique !

Vous nous proposez une table ronde dans le seul but, une fois encore, de vous défausser sur l'Etat et de nier à la fois la crise qui nous frappe et les efforts qui sont réalisés ; au lieu de vous engager dans une voie constructive et concrète.

L'Etat français et l'ensemble des Etats européens se sont engagés à réduire les déficits. Ainsi avec la RGPP, l'Etat, que vous stigmatisez outrageusement, a réalisé un certain nombre d'objectifs : réduction des dépenses de fonctionnement et d'intervention des administrations de 10% en 3 ans, non remplacement d'un départ à la retraite sur deux dans la fonction publique de l'Etat, réduction des niches fiscales, avec 10 milliards d'euros d'économies dès 2011.

Le bilan chiffré n'est pas dérisoire : 15 milliards d'euros ont été économisés. Sur la période 2008-2012, 150 000 postes auront été supprimés. Cela représente 200 milliards à l'échelle d'une carrière, retraites comprises ; grâce à ces efforts sans précédent, alors que le déficit 2010 était anticipé à 8,5 % du PIB, pour revenir ensuite à moins de 6 % en 2011 et à 3 % en 2013.

Alors que les déficits se creusent à Nantes : budget du personnel : + 38 % depuis 2001 ; évolution des effectifs à Nantes et Nantes Métropole entre 2001 et 2011 : + 983 agents (+16 %)... ; a contrario, les collectivités ne participent pas à l'effort national de réduction des dépenses publiques. Entre 1998 et 2008, le nombre de fonctionnaires intercommunaux a été multiplié par 2 et celui des communes a augmenté de 8 %, sans pour autant que de nouvelles compétences soient transférées par l'Etat. L'investissement local continue d'augmenter en 2011 (+ 2,9 %), pour atteindre près de 52 milliards d'euros. Les collectivités locales ne peuvent donc rester en dehors du champ de la réflexion et de l'action pour rétablir nos comptes et l'effort de gestion doit être global.

V - 7

Durant la même période à Nantes et Nantes Métropole nous menions grand train : Estuaire : 18 millions pour les 2 premières éditions de cette manifestation déficitaire et essentiellement financée par les finances publiques ; Mémorial : 8 millions d'euros, Fabrique : 28 millions d'euros, Chronobus : 54 millions d'euros + 10 millions supplémentaires votés au dernier Conseil Communautaire...

L'Etat poursuit son soutien aux collectivités locales : aucune collectivité ne voit ses recettes diminuer du fait de la réforme de la taxe professionnelle ; compensations financières des transferts de compétence maintenues - en 2010, elles ont représenté 6,3 milliards d'euros ; de 2008 à 2009, maintien de l'effort envers les collectivités territoriales ; premier contributeur local, l'Etat a versé aux collectivités 99 milliards d'euros cette année avec 1,1 milliard de plus que l'an dernier ; les concours financiers versés aux collectivités locales sont stabilisés en valeur - ils représentent environ 55 milliards d'euros, soit 15% des dépenses de l'Etat - ; alors, en aucun cas l'Etat ne se désengage.

A Nantes, nous ne prenons pas la mesure de la crise et des conséquences à venir. Stigmatiser le désengagement de l'Etat ne constitue pas une stratégie financière et encore moins une politique budgétaire. C'est une attitude électoraliste et démagogique irresponsable !

Les élus du groupe « Ensemble pour Nantes » s'opposent à ce vœu qui ne prend pas la mesure de la crise et ne répond pas à la nécessité de maîtriser les dépenses des collectivités.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Ecoutez, on ne va pas faire de débat. Il y a une chose sur laquelle je voudrais insister, c'est l'accès au crédit. Cela devrait vous préoccuper. Vous devriez vous y associer fortement. L'accès au crédit est un problème grave qui se pose aujourd'hui dans nos collectivités locales mais aussi dans les entreprises. Ce n'est pas réclamer à l'Etat, c'est faire en sorte de débloquer la situation dans laquelle se trouve notre pays et même l'Union Européenne.

On peut faire tous les sommets européens que l'on veut, si l'accès au crédit n'est pas débloqué au moins l'année prochaine, il y aura des investissements publics qui ne pourront pas être financés mais aussi des entreprises qui auront des difficultés pour leur trésorerie. Je ne veux pas ouvrir un débat là-dessus mais ce problème vous avait échappé, Monsieur Grelard.

M. GRELARD, Conseiller municipal – Cela ne m'a pas échappé du tout. S'agissant de l'accès au crédit, c'est le problème de la mondialisation des banques et le caractère souple ou non des finances des collectivités locales.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Quand je dis que vous êtes complètement à côté de la plaque ! Le caractère sain ne se pose pas. Les collectivités locales ne font pas de déficit. Savez-vous comment a été financée la suppression de la taxe professionnelle ? Est-ce que vous le savez ?

M. GRELARD, Conseiller municipal – Vous allez me le dire !

M. LE DEPUTE-MAIRE – Je vous pose la question, est-ce que vous le savez ?

Je vous demande comment la taxe professionnelle a été supprimée, est-ce que vous le savez ? Est-ce que vous pouvez m'écouter un instant ? La suppression de la taxe professionnelle, lorsqu'elle a été décidée par le Gouvernement et votée par la majorité parlementaire, a coûté 9 milliards d'euros. Comment cela a-t-il été financé ? Non, vous ne le savez pas.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011

V - 8

M. GRELARD, Conseiller municipal – Je le sais.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Pour la raison suivante, c'est que la France est incapable de financer avec le déficit qu'elle connaît. Elle n'est pas financée par le budget mais par l'emprunt. Le Gouvernement a créé la dette de la France pour financer la suppression de la TP. C'est la réalité. Donc nous sommes dans une situation financière très préoccupante qui a un impact économique qui risque de casser toute la créance. Les banques ne se faisant pas confiance les unes les autres, elles ne sont pas capables de mettre sur le marché des crédits suffisants.

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Ensemble pour Nantes », abstention du groupe « Centre démocrate »).

M. LE DEPUTE-MAIRE – Le débat est fini, Madame Van Goethem.

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale – J'avais levé la main avant.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Il faut être attentif.

L'Opposition – C'est vous qui ne l'êtes pas.

M. LE DEPUTE-MAIRE donne lecture de l'exposé n° 3, intitulé :

Remplacement de deux adjoints démissionnaires – Election.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Je vais ouvrir le scrutin à bulletin secret. Vous avez des bulletins de vote à votre disposition.

Les deux assesseurs désignés sont Mme Lefranc et M. Blineau. Si vous voulez bien vous approcher. Je vous remercie pour le bon déroulement de ce vote.

Pendant le vote, Madame Van Goethem, vous avez la parole.

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale – C'était juste pour revenir sur le point concernant les décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT puisqu'il y a défense des intérêts de la Ville et je voulais, parce que je trouve que cela devient un peu une farce, vous permettre de dire qui est concerné par ce recours de la Ville puisque c'est encore moi. Merci, Monsieur le Maire.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Je n'ai pas compris votre question.

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale – Au dernier Conseil, je vous avais fait une remarque sur une intervention de la Ville devant la cour administrative d'appel et je voulais que le Conseil sache que la personne qui est poursuivie c'était moi, et aujourd'hui c'est toujours moi. Je voulais qu'on sache que le Conseil municipal poursuit un conseiller municipal !

M. LE DEPUTE-MAIRE – Les intérêts personnels ne sont pas votés au Conseil municipal.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011

V - 9

M. LE DEPUTE-MAIRE – Voici les résultats du scrutin.

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	65
- Bulletins litigieux	10
- Suffrages exprimés	55
- Majorité absolue	28
- Liste « David Martineau »	55 voix

Sont élus adjoints, David Martineau et Florence Février. Toutes mes félicitations.

(Applaudissements).

M. LE DEPUTE-MAIRE donne lecture de l'exposé n° 4, intitulé :

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Conseil d'administration – Démission d'un membre – Désignation.

Le Conseil approuve à l'unanimité la désignation des huit membres suivants : Mmes Choquet, Scilbo, Callet-Pellen, M. Plaze, Mmes Lefranc, Ménaa-Wiedmann, Lefèvre, Jozan.

M. LE DEPUTE-MAIRE donne lecture de l'exposé n° 5, intitulé :

Conseil municipal – Modifications diverses.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Je ne vais pas vous lire, sauf si vous me le demandez, les représentants de la Ville dans les instances diverses.

Il y a des conseils d'écoles, des conseils d'administration de lycées, de collèges, des OGEC, il y a également le Syndicat Sèvre Aval Maine et affluents, l'AURAN, le Conseil d'équipement Malakoff de l'ACCOORD, les Maisons de retraite de la région nantaise, l'Association Santé et Maintien à domicile des personnes âgées, l'Association du Festival International de Science-fiction de Nantes.

Par ailleurs, suite à l'élection de M. Martineau et de Mme Février aux postes de 24^{ème} et 25^{ème} adjoints, ainsi qu'à l'arrivée de Mme Chitelman, il leur sera alloué l'indemnité de fonctions attribuée aux adjoints et aux conseillers municipaux. Il est également proposé de reverser une partie de l'indemnité écartée du Maire à deux conseillères municipales, soit 469,86 € à Mme Elisabeth Lefranc et 383,57 € à Mme Myriam Naël, ce qui porte leurs indemnités brutes mensuelles respectivement à 1 438,47 € et 1 352,18 €.

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipal – Nous avons une petite remarque à faire, parce qu'avec cette délibération, c'est un peu Noël avant l'heure vis-à-vis de nos collègues de la Majorité ! Cela ne remet pas en cause leur mérite que je reconnais.

Cette délibération doit être dénoncée. C'est courant à Nantes de faire un écrêtement, c'est-à-dire reverser une partie des indemnités perçues par un élu à d'autres élus. Si la loi permet en effet cet écrêtement, elle laisse toute liberté au Conseil municipal quant à la manière d'utiliser ces sommes. Nous dénonçons ce choix. Cette pratique nous semble choquante en particulier en

V - 10

période de crise, car il s'agit d'argent public. Plutôt que de bénéficier à certains privilégiés, celui-ci devrait retourner dans les caisses de la Ville.

Nous sommes opposés à ces pratiques et à l'opacité qui les entoure. Pourquoi ces élues plutôt que d'autres ? Elles ont peut-être des missions supplémentaires. Nous voterons contre cette délibération.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Je vais vous donner toutes les précisions que vous souhaitez.

Mme Lefranc va remplacer Mme Meunier et compte tenu du nombre d'adjoints disponible, elle ne le sera pas adjointe. Elle exercera toutefois le travail d'un adjoint de par ses fonctions au CCAS.

Quant à Mme Naël, elle a pris des responsabilités plus importantes que prévu en début de mandat, donc c'est la même chose, c'est une question d'équité.

Comme cette possibilité existe et qu'elle est légale, qu'elle a été appliquée pour d'autres élus, on est dans l'application de ce qui avait été voté et qui a été approuvé.

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Ensemble pour Nantes »).

M. LE DEPUTE-MAIRE donne lecture de l'exposé n° 6, intitulé :

Composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 7, intitulé :

Débat d'Orientations Budgétaires pour 2012.

M. BOLO, Adjoint – M. Grelard nous parlait de la réalité tout à l'heure, anticipant un peu ce DOB. La réalité, nous allons l'avoir puisque je vais vous présenter le contexte de préparation de notre budget 2012. Ce contexte financier est marqué par une rigueur annoncée au niveau national et un budget de l'Etat d'austérité.

La France affiche un déficit public de 136 milliards d'euros et une dette publique proche de 1 600 milliards d'euros. La Cour des Comptes confirme, dans son rapport d'audit de juin 2011, que la hausse du déficit public est principalement de nature structurelle, la crise et les plans de relance n'expliquant qu'une faible part. Le poids de la dette publique est préoccupant puisqu'il atteint 82,3 % du PIB fin 2010. La crise actuelle des dettes souveraines amplifie les tensions et les incertitudes qui pèsent sur les finances publiques.

L'austérité se traduit par une baisse des dépenses publiques (poursuite du gel des salaires des fonctionnaires pendant 3 ans, non renouvellement des départs à la retraite, etc...) et une hausse des prélèvements généralisée (hausse du taux réduit de TVA, gel du barème des tranches d'impôt sur le revenu, etc...) qui pourraient nuire à une reprise de la croissance.

Il existe un contexte d'incertitude face à la crise de liquidité : défiance des investisseurs à l'égard de la sphère publique en raison de la crise des dettes souveraines. Il y a un impact sur les collectivités locales puisqu'elles ont obligation de voter le budget en équilibre et d'avoir une dette dédiée au financement des seuls investissements. A cette crise de liquidité, s'ajoutent des

V - 11

normes plus contraignantes pour les banques et une dégradation des conditions de financement proposées.

La loi de finances impose une contrainte sans précédent sur les budgets locaux avec le gel des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales, l'évolution de la DGF nationale à 0,2 %, l'écurement de la part garantie jusqu'à - 6 % et l'intégration de nouvelles dotations dans l'enveloppe gelée en évolution.

Je voudrais dire, par rapport à l'accès au crédit, que la « bonne » dette et la « mauvaise dette », celle qu'on fait pour payer les fins de mois, sont englobées dans la même appréciation.

Une nouvelle péréquation est mise en place au sein du bloc communal : la péréquation horizontale. C'est le FPIC – fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales – avec transfert de ressources entre collectivités d'une même strate fixé à 250 M€ en 2012 pour atteindre 815 M€ en 2015 et 2 % des ressources fiscales des communes et EPCI en 2016 mais une redistribution peu équitable car un ensemble intercommunal peut contribuer, même si sa richesse est inférieure à la moyenne de sa strate et une commune « pauvre » peut contribuer dès lors que son ensemble intercommunal est « riche ».

Ce contexte d'incertitude complexifie les simulations prospectives. Toutefois, la vision pluriannuelle reste indispensable pour vérifier la capacité financière de la collectivité et son adéquation aux engagements futurs.

Pour la période 2012-2015, le scénario retenu a été construit dans la continuité des prérogatives établies en début de mandat. L'objectif sur la fiscalité est double : assurer une répartition plus équitable des impôts locaux et maîtriser la fiscalité. Il faut également assurer la stabilité du haut niveau d'épargne actuel, poursuivre le désendettement sur la période 2008-2014 avec une réduction de la dette fixée en prévisionnel à 48 M€ et mettre en œuvre un programme d'investissement ambitieux avec une enveloppe estimée entre 440 M€ et 490 M€ sur le mandat.

Focus sur la dette de la Ville de Nantes : au 31 décembre 2011, la répartition de l'encours de la dette serait la suivante : 45 % d'emprunts à taux fixe, 35 % d'emprunts à taux variable et 20 % d'emprunts à taux structurés. La dette est saine avec une répartition de taux optimisée. La part des produits structurés diminue fortement, au 31 décembre 2008, ces produits représentaient 27 % de l'encours. Ces produits comportent un risque très limité. Vous avez là, au 31 décembre 2011, la répartition de l'encours de dette selon la classification des risques de la charte Gissler.

L'objectif 2012 sur le budget de fonctionnement est de maintenir un taux d'épargne supérieur à 10 % : en recettes de fonctionnement, une fiscalité sans hausse des taux d'imposition et la prise en compte du coefficient d'actualisation des bases issu de la loi de finances 2012 et de la variation physique des bases ; des dotations de l'Etat avec une perte estimée à 2 M€ sur les dotations par rapport à 2011. Nous avons les autres impôts et taxes avec une estimation à plus de 13 M€ pour les droits de mutation 2012. Les taxes sur les paris hippiques ou sur la publicité extérieure devraient également contribuer au dynamisme de ces recettes. Nous aurons une évolution des tarifs de 3 % liée à l'effet conjugué de la réévaluation de certains tarifs et de la hausse de la fréquentation des services municipaux.

En dépenses de fonctionnement, nous avons les dépenses de personnel : + 2,7 % par rapport au budget primitif 2011 fixé en cadrage budgétaire et la fin du processus de mutualisation pour le mandat en 2012.

Nous avons également les charges liées à la structure avec une évolution fixée à + 1,5 % avec des économies attendues sur les loyers et charges et une croissance limitée du budget des énergies ; également des charges liées à l'activité avec une évolution à la hausse en lien avec la mise en œuvre des actions sur l'ensemble des politiques publiques municipales. Concernant les

V - 12

subventions de fonctionnement et transfert, nous avons le maintien du soutien au tissu associatif avec un suivi particulier des contributions à nos principaux partenaires : participations versées dans le cadre des DSP, subventions aux partenaires publics... C'est naturellement à ce titre-là que nous devons faire les plus gros efforts et que nous devons avoir la plus grande vigilance.

En dépenses d'investissement, nous avons les dépenses d'équipement : le volume prévisionnel des dépenses d'équipement pour l'exercice 2012 est en augmentation et est estimé à 80 M€ sous réserve du respect des orientations budgétaires fixées sur le budget de fonctionnement. Cette enveloppe devrait se déclinier de la manière suivante : l'entretien durable du patrimoine, 14 M€, les opérations individualisées, moyens de gestion et travaux d'aménagement, 61 M€, les subventions d'équipement et fonds de concours, 5 M€.

C'est le maintien du patrimoine pour les générations futures. A chaque fois que nous entretenons un bâtiment et que nous refaisons son isolation extérieure, nous espérons aussi avoir des diminutions à terme des gaz à effet de serre et également une diminution sur notre facture énergétique.

En recettes d'investissement, nous avons les recettes d'équipement (hors emprunt) avec le fonds de compensation de la TVA calculé sur la base des dépenses d'équipement 2011 et les différentes participations attendues de nos partenaires financiers : Département, Région, Etat et Europe.

Concernant les emprunts nouveaux, le montant total des emprunts sera inférieur au montant du remboursement du capital de la dette et permettra de poursuivre le désendettement. Cet écart était de 2 ans. Aujourd'hui, cet écart a été réduit à 1 an parce que nous respectons l'engagement à investir qui nous a été fait. J'y ai fait allusion tout à l'heure. Nous aurons atteint cette année l'objectif de désendettement du mandat. Tout ce que l'on fera ensuite, ce sera du bonus mais nous entendons bien poursuivre ce désendettement. L'argent public, quand on dépense, ce n'est pas pour le plaisir de faire de la dépense.

Concernant les nouvelles actions 2012, seront développés :

Dans le secteur de l'éducation, les actions en direction de la réussite éducative. Pour le périscolaire, nous sommes sur une économie de gestion et de simplification pour les familles.

Dans le secteur de la petite enfance, la mise en place du guichet unique de la petite enfance avec des mesures de gestion et de simplification pour les familles.

Dans le secteur culturel, le renforcement de la coopération culturelle avec la SPL « Voyage à Nantes » dans le cadre de la manifestation « Le Voyage à Nantes – Evènement 2012 » et le soutien aux « petits lieux » et nouveaux programmes d'expos dans les équipements culturels municipaux.

Dans le secteur de l'enfance et de la jeunesse, la consolidation des événements jeunesse (SPOT et AJT) et la mise en œuvre du projet « espace ado ».

Dans le secteur de l'action sociale et de l'insertion, la poursuite du travail sur l'intégration bancaire sur le quartier Bottière et en projet sur Bellevue et la mise en œuvre d'un pass accès loisirs.

Dans le secteur du handicap, le renforcement de la démarche de dialogue citoyen au sein du Conseil Nantais des Personnes Handicapées.

Dans le secteur de la sécurité et tranquillité publique, l'élaboration d'une nouvelle politique de prévention de la délinquance.

Dans le secteur de la famille, la mise en œuvre et l'évolution de la 5^{ème} édition de « questions de parents ».

V - 13

Dans le secteur des retraités et personnes âgées, l'élaboration d'un nouveau projet pour les restaurants clubs et la mise en place d'un dispositif d'accompagnement de retour à une meilleure vie sociale.

Dans le secteur de la relation aux usagers, la mise en place de nouveaux e-services pour la petite enfance et la mise en œuvre des élections présidentielles et législatives.

Dans le secteur de la vie associative, le suivi des actions en lien avec les assises de l'animation sociale et culturelle.

Dans le secteur de la santé publique, le suivi du PLASE (Plan d'Actions en Santé Environnementale) et le développement des actions dans le cadre de l'atelier santé ville.

Dans le secteur de la coopération internationale et des solidarités, le renforcement des actions de l'espace Cosmopolis et la poursuite des soutiens de coopération avec les villes partenaires.

Dans le secteur du logement, le soutien au CDH, Centre Départemental de l'Habitat.

Dans le secteur des sports, la mise en œuvre du 1^{er} plan handisport et le soutien des athlètes nantais sélectionnés pour les JO de Londres 2012.

Dans le secteur des espaces verts et de l'environnement, la gestion des nouveaux squares et jardins familiaux et le suivi des actions Agenda 21.

Dans le secteur du commerce, la poursuite du programme d'illuminations de fin d'année et la promotion de l'événement « Nantes Shop Design ».

Dans le secteur de l'égalité et de l'intégration des populations immigrées, le projet de label « diversité » en 2012 et le développement du CNCE.

Dans le secteur du développement durable et de la maîtrise des énergies, le renforcement des actions dans le cadre de la labellisation « Cit'ergie ».

Dans le secteur de l'archéologie et du patrimoine, la réalisation de la 2^{ème} édition « d'En Quête à Nantes » et la poursuite des campagnes de fouilles et de diagnostics archéologiques.

Concernant les projets d'investissement 2012, seront mis en œuvre :

Dans le secteur de l'éducation, la livraison du nouveau groupe scolaire Aimé Césaire à la rentrée 2012 et la poursuite des travaux d'extension du groupe scolaire Henri Bergson.

Dans le secteur de la petite enfance, la livraison après travaux d'extension et de rénovation des multi-accueils Michelet et Chêne des Anglais à la rentrée 2012.

Dans le secteur de la jeunesse, la construction du centre de loisirs Sarah Bernhardt.

Dans le secteur de la vie associative, la livraison de la maison des habitants et du citoyen de Bellevue et le lancement des travaux pour le pôle associatif des Marsauderies.

Dans le secteur sportif, la livraison des gymnases Bottière et Joël Paon.

Dans le secteur culturel, le début des travaux d'extension du futur grand musée d'art.

Le programme d'entretien durable se poursuivra en 2012 dans tous les secteurs d'activité de la Ville et dans tous les quartiers (réalisation de travaux de rénovation, entretien des installations techniques, mise aux normes des bâtiments, etc.) avec à compter de 2012 la mise en œuvre d'un programme spécifique de travaux visant à la prévention de la légionellose ainsi qu'à l'amélioration de l'accessibilité des équipements publics.

Voilà ce que nous permettra le budget 2012 en plus du service de haut niveau de qualité rendu quotidiennement aux Nantais. Je vous remercie de votre attention.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci pour cet excellent rapport. Qui demande la parole ?

V - 14

Mme CHIRON, Adjointe - Monsieur le Maire, chers collègues, cette année, notre débat d'orientations budgétaires diffère un peu de ceux des années précédentes. En effet, il se tient dans un climat politique et économique très tendu, au niveau européen et mondial.

Pourtant, nous le savons très bien, le déficit du budget de l'État est structurel et résulte de choix idéologiques mis en œuvre depuis 10 ans. Les collectivités locales quant à elles, sont tenues de présenter un budget en équilibre. Dans ce contexte, il n'est pas évident de débattre sereinement de nos orientations budgétaires, qui risquent d'être mises à mal par des décisions gouvernementales, européennes que nous ne maîtrisons pas.

De l'exposé de Pascal Bolo, nous retenons hélas que le désengagement de l'Etat se poursuit, notamment via la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement. Mais nous y sommes habitués depuis de nombreuses années. Nous avons également pris connaissance de la complexité des nouvelles mesures fiscales mises en place par le Gouvernement, je pense à la mise en place d'une « péréquation horizontale au niveau du bloc communal (communes et EPCI) ». C'est une nouvelle donne de répartition des richesses qui suscite le débat, et dont on ne sait toujours pas aujourd'hui avec certitude si elle sera appliquée ou pas en 2012 !

Dans ce contexte, il faut saluer la démarche volontariste des collectivités locales pour la création d'une agence de financement autonome, qui permettra à ces collectivités de diversifier leurs modes de financement. De même, les élus EELV tiennent à saluer l'apparition d'un nouveau partenaire financier pour la Ville de Nantes, le Crédit Coopératif. Banque coopérative et engagée, le Crédit Coopératif exerce ses métiers auprès de clientèles à forte utilité sociale : économie sociale, finance solidaire. C'est une bonne chose qu'il devienne l'un de nos partenaires financiers.

Dans ce contexte économique et financier tendu, qui pèse quotidiennement sur les ménages les plus modestes, le choix de la Ville de ne pas augmenter ses taux d'imposition est une bonne chose. Ce choix sage, lié à un désendettement continu de la ville, ne nous empêche pas pour autant de continuer à investir.

Le Gouvernement, quant à lui, a présenté un nouveau plan de rigueur budgétaire imposant l'augmentation du taux réduit de TVA qui passera de 5,5 % à 7 %. Ce plan prévoit, entre autre, que la collecte et le traitement des ordures ménagères ne seront pas compris dans la liste des services de première nécessité. Cela concerne aussi les transports, l'eau, l'assainissement. Et même les cantines scolaires étaient dans la liste initiale ! Cette décision du Gouvernement va impacter directement l'ensemble des foyers français. Concernant les déchets, l'application de cette augmentation représentera près de 50 millions d'euros pour un service de salubrité qui est forcément un service de première nécessité. Au nom de la lutte contre la dette et des déficits publics, la droite conservatrice s'apprête donc à faire peser encore plus sur les ménages, les conséquences d'une politique économique socialement dévastatrice.

Un début de réponse à la crise de la dette devrait commencer par l'annulation des exonérations accordées aux plus aisés et aux grandes entreprises plutôt que de choisir des expédients financiers sans aucun souci de justice sociale et nuisibles pour les plus précaires.

Enfin, les contraintes budgétaires locales, nationales ne doivent pas nous faire oublier l'urgence climatique à laquelle est confrontée notre planète, et le peu d'avancée du récent sommet de Durban. Notre Municipalité montre l'exemple en mettant en œuvre localement le plan climat de Nantes Métropole, via ses politiques de développement durable, et de maîtrise des énergies. Nous ne devons pas relâcher nos efforts avant 2013, qui verra Nantes devenir capitale verte de l'Europe.

V - 15

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Chiron. Madame Benâtre.

Mme BENÂTRE, Conseillère municipale - Monsieur le Maire, chers collègues, le rapport présenté conjugue le budget de l'Etat avec austérité et injustices : les élus communistes partagent cette analyse.

La dette publique est, aujourd'hui, instrumentalisée par les « marchés » et le gouvernement Sarkozy. Cette dette et les pressions croissantes des marchés financiers servent de prétexte à une accélération du démantèlement de l'Etat, à la remise en cause des droits sociaux, à l'asphyxie des comptes sociaux et des finances des collectivités locales, alors que ces contraintes devraient leur dicter d'autres politiques. Le Gouvernement prétend qu'il n'y a pas d'alternative à leur politique pour entretenir le fatalisme et imposer aux Français les plus modestes des mesures sans cesse plus dures.

Cette analyse est aujourd'hui mise à mal. En effet, en amendant le projet de loi de finances, la majorité de gauche au Sénat a permis de faire progresser le rendement de l'impôt, de dégager des ressources nouvelles. Ainsi, il est démontré qu'il est possible de rénover l'action publique en lui redonnant tout son sens au service des citoyens, de la croissance et du Pays.

De plus, je souhaiterais rappeler que l'encours de la dette des collectivités territoriales au sens large s'élève à 163 milliards d'euros, soit environ 10 % du total de la dette publique française qui, comme le précise le rapport, s'élève à environ 1 600 milliards d'euros. Cette réalité montre que les déficits et la dette publique ne sont pas des problèmes en soi. Quand ils financent des investissements utiles au plan social et écologique – comme le fait la très grande majorité des collectivités territoriales comme la Ville de Nantes- et s'ils sont financés à des conditions raisonnables, l'endettement est légitime et prépare l'avenir.

Mais voilà, pour réaliser des économies supplémentaires, l'Etat veut mettre les collectivités au pain sec. C'est un choix inefficace et injuste. Car, réduire les interventions des collectivités locales, c'est prendre le risque d'une récession économique, puisque chacun sait que ces dernières jouent un rôle primordial d'amortisseurs sociaux et d'investisseurs de premier plan, avec plus de 70 % des investissements publics. La logique de désengagement de l'Etat sur le dos des collectivités transforme celles-ci en exécutantes de la politique d'austérité du Gouvernement. Passer sous silence la mise en œuvre du gel des dotations reviendrait à oublier la forte responsabilité du Gouvernement dans cette situation. La demande d'une table ronde Etat - collectivités territoriales peut en effet contribuer à combattre cette logique.

Le recul des dotations et compensations de l'Etat pour notre ville s'élève à près de 2 millions d'euros, soit plus que l'enveloppe financière pour le pôle associatif des Marsauderies. La nouvelle péréquation horizontale est également un motif d'inquiétude pour les élus. C'est d'ailleurs faute de données fiables sur son impact pour les collectivités, et en raison d'effets pervers jugés trop nombreux, que le report d'un an a été proposé.

Les banques, elles-aussi, nous disent non ! Pour contrer cette raréfaction des financements, vous pointez le projet d'agence de financement des collectivités. Faut-il encore s'assurer que cette agence ne soit pas sur les mêmes critères d'attribution des prêts aux communes que les banques et les marchés ? C'est pourquoi les élus communistes proposent que la France se dote d'un Pôle public financier lui permettant d'avoir la main sur l'activité financière.

Dans ce contexte et ce paysage dégradé, il est à noter les efforts faits pour répondre aux attentes des nantaises et des nantais. Attractivité de la ville, cohésion sociale marquent l'ambition que nous portons à travers ces orientations budgétaires. Nous poursuivons, en effet, les efforts d'investissement en matière d'éducation ; la construction ou l'extension

V - 16

d'équipements dans nos quartiers, des équipements sportifs. Nous portons des événements, notamment culturels, qui contribuent au rayonnement de Nantes. Nous nous engageons à maintenir à un haut niveau le service rendu à la population en définissant comme enjeu budgétaire prioritaire, les dépenses du personnel.

Pour conclure, nous devons collectivement refuser de livrer notre avenir à la « rapacité » des marchés. Ainsi, les élus communistes souhaitent l'ouverture d'un réel débat, ouvert à tous les Nantais, pour faire valoir d'autres choix, pour mener d'autres politiques solidaires et innovantes. Il est en effet temps d'engager une véritable bataille politique pour créer un rapport de force avec le Gouvernement et mettre en échec la réforme de la fiscalité locale et les politiques d'austérité de la droite.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Benâtre. Monsieur Vrain.

M. VRAIN, Conseiller municipal - Monsieur le Maire, chers collègues, ce débat intervient dans un contexte économique et social très bien décrit dans la présentation de Pascal Bolo, particulièrement préoccupant. Il suscite quelques réflexions de la part des élus Alternatifs.

Le déficit public de l'Etat est élevé mais, paradoxalement, il est monté en épingle depuis 2008 à cause du renflouement des banques, grandes responsables de la situation et face à ces banqueroutes, le Gouvernement ne prévoit que des réductions sur les dépenses et bien peu d'accroissement des recettes, ponctionnées depuis de nombreuses années de façon particulièrement injuste.

De fait, ce ne sont pas les responsables de la crise, c'est-à-dire les acteurs financiers des « marchés » qui vont la payer, ni même les contribuables les plus aisés, qu'ils soient personnes privées ou entreprises ; cette politique d'austérité mène l'Union Européenne au bord du gouffre et même certains pays sont déjà dans le gouffre à l'exemple de la Grèce, du Portugal ou de l'Espagne, sans parler de l'Italie, récemment prise en main par un mentor des finances européennes.

Cette situation paradoxale du pompier pyromane nous invite à soutenir les demandes pour un audit citoyen de la dette publique ; nous devons décoder ce « fatras » de propos moralisateurs et les diktats qui les accompagnent de la part des responsables français et européens des finances. En réalité, cette description catastrophique de la situation a surtout pour but de faire accepter par les populations des solutions régressives et un recul de leurs droits sociaux.

Cette situation au niveau de l'Etat a des conséquences pour nos collectivités territoriales. Dans le document qui nous est soumis, figure une phrase très importante : « ne pouvant contraindre directement les dépenses des collectivités locales, l'Etat organise la raréfaction des ressources ». Nos collectivités locales doivent donc intervenir dans le débat sur une réforme d'ampleur de la fiscalité, pour ne pas se laisser déposséder de la définition du niveau de recettes dont elles ont besoin. La réforme territoriale d'octobre 2010 accentue ce déséquilibre.

Le désengagement de l'Etat voulu par ce gouvernement se traduit, sur notre territoire comme partout en France au travers de la RGPP, par une désorganisation des services publics, par un affaiblissement du service rendu à la population : fermetures, regroupements, diminutions des horaires d'accueil du public et ce, sans concertation avec la population et ses élus locaux. La démocratie recule.

V - 17

Tout à l'heure, Monsieur Grelard stigmatisait la Ville, quémandeuse de finances de l'Etat et se glorifiait des suppressions de postes dans la fonction publique d'Etat comme génératrices d'économies. C'est le même discours que tiennent les patrons qui licencient pour accroître la rémunération des actionnaires.

Quant à l'impact de la suppression de la taxe professionnelle, chacun sait qu'il a opéré un transfert de 10 % des impôts sur les entreprises vers les impôts sur les ménages.

Alors, dans les orientations budgétaires nous approuvons les axes définis : recherche d'une fiscalité équitable et maîtrisée, maintien d'un haut niveau d'épargne, poursuite du désendettement, et programme d'investissement ambitieux.

Quelques remarques toutefois. Les difficultés actuelles de Dexia, acteur visible de la crise, doivent-elles nous inquiéter, compte tenu des emprunts réalisés auprès de cet organisme ? Sont-ils dans le petit point orange, en haut à droite du diagramme à la charte Gissler dans le rapport que nous présente Monsieur Bolo ? D'autre part, au chapitre des impôts et taxes, faut-il porter en positif la hauteur des paris hippiques, activité qui a peu à voir avec la dimension citoyenne que nous défendons ? Il en serait de même pour les ressources provenant de la publicité extérieure, source de pollution visuelle et symbole d'une société où tout devient marchandise ; je ne parle même pas des contenus souvent bien éloignés des valeurs d'égalité femmes/hommes que nous défendons toutes et tous ici.

Deux souhaits cependant. Le premier concerne les investissements : ne serait-il pas judicieux de faire apparaître notre soutien à l'enseignement bilingue, dont celui du français/breton dans nos écoles ? Le deuxième concerne l'axe prévention des discriminations : il est développé à juste titre la nécessité d'actions volontaristes de la Ville contre le handicap, le racisme ou l'absence de revenus ; ajoutons-y la lutte contre l'homophobie et pour les droits. Les actions récentes d'opposants à l'égalité des droits en ont tristement rappelé l'actualité.

En tout état de cause, nous constatons une structure budgétaire à la fois rigoureuse et volontariste et les élus Alternatifs approuvent les orientations qui nous sont présentées. Je vous remercie, Monsieur le Maire, chers collègues, pour votre attention.

M. BLINEAU, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, chers collègues, la crise est aujourd'hui installée, d'une ampleur sans précédent. La crise est difficile pour les Nantais dans leur quotidien, mais elle a au moins un bon côté. Elle nous oblige à être plus ingénieux et à trouver des solutions concrètes et immédiates aux difficultés des Nantais. Ces solutions, nous en proposons depuis le début de notre mandat.

Même si cela est de la compétence métropolitaine, nous estimons que la politique de transport local menée peine à suivre les besoins des Nantais. Nous proposons là encore le transport par câble comme solution concrète aux difficultés quotidiennes de déplacement. Brest aura son téléphérique en 2015, Londres finit de réaliser le sien en moins de temps que Nantes pour réaliser une étude sur le sujet. Ils ont compris que cette solution originale était l'idéal dans une situation de forte contrainte budgétaire. Faire traverser la Loire sur des ponts routiers mène à saturer toujours plus la ville. Nous ne pouvons inciter les Nantais à se rendre dans un centre ville piéton par la voiture. Faire des projets vite exécutés et à moindre coût, c'est l'attitude que nous devons avoir pendant cette crise.

Nous trouvons normal de ne pas alourdir les finances publiques en accueillant à grand frais l'Euro 2016 à Nantes. Nancy a fait de même. Cependant, moins cher et plus mobilisateur, notre

V - 18

projet de festival sportif de la jeunesse européenne trouve toute sa place. Cette action où les jeunes, de toutes conditions sociales, travaillent à la réalisation d'un projet est toujours plus d'actualité car on sait très bien à quelles difficultés sont confrontés les jeunes pour trouver un emploi. Là où la politique divise, le sport rassemble.

Le chômage est croissant, y compris à Nantes. Nous proposons là encore une solution concrète permettant à la Mairie d'en être à l'initiative. Remettre en ville des métiers de proximité, grâce à des loyers modiques, dans des locaux dédiés. Nous avons proposé ce Carré des Utiles à la place de la caserne Lafayette, mais il est exportable dans différents quartiers de notre ville. Les solidarités et l'emploi reculent en cette période de crise. Mener un tel projet serait une contre-attaque face aux difficultés croissantes des Nantais.

Les finances de la Ville ont besoin d'une gestion saine. Ce document préparatoire montre une poursuite du désendettement que nous encourageons. Cet effort doit se poursuivre, avec peut-être plus de rapidité. Vous affirmez avoir diminué la part des emprunts structurés à 20 % de l'encourt total de la dette. Pourtant, ces 55 % de la dette ne sont pas totalement maîtrisés car 35 % de la dette sont contractés à taux variable. Souscrire un emprunt indexé sur le taux de change franc suisse/euro comme celui dont la Municipalité vient de se débarrasser est à l'image de ce que l'on ne peut plus faire. Encore une fois, la crise nous oblige à revoir notre façon de concevoir plus intelligemment des actions au service des Nantais. Il faut changer de référence. Espérer réaliser des économies en souscrivant des emprunts à taux variable est désormais impossible. Nous souhaitons donc que l'ensemble de la dette de la Ville de Nantes soit maîtrisable et évaluée de façon certaine. On ne pourra plus emprunter à un taux aussi faible.

Monsieur Bolo pointe le désengagement financier de l'Etat, réduisant probablement ses dotations pour l'an prochain. On ne peut souhaiter l'autonomie toujours croissante des collectivités territoriales sans être pour un retrait de l'Etat. Plus de collectivité territoriale doit vouloir toujours dire moins d'Etat. Nantes doit se saisir de façon responsable des instruments qui sont les siens.

Nous venons de débattre de la composition de la Commission Intercommunale des Impôts Indirects. Cette commission participe à la révision des valeurs locatives cadastrales dont les bases sont obsolètes. Cette révision concernera d'abord les locaux professionnels, avant de s'attaquer aux habitations. Ces bases, telles qu'elles sont actuellement, sont source d'une injustice fiscale flagrante. Les personnes qui viennent d'être nommées ont désormais en main de rééquilibrer cela. Mais pour quelle politique ? Nantes demain, ce n'est pas seulement Nantes dans une vingtaine d'années. Les changements ne peuvent attendre ce délai. Il faut agir vite et savoir s'adapter à la situation.

Le déménagement du CHU est gelé. C'était prévisible. Il faut faire avec ce que l'on a, c'est-à-dire des moyens limités. Une meilleure anticipation depuis plusieurs années aurait permis d'éviter la situation pénible dans laquelle la ville se retrouve. Il faut comprendre que notre situation est trop grave pour croire qu'un camp seul va résoudre les défis qui sont devant nous. Il faudra savoir faire de véritables débats en ce qui concerne entre autres la gare, le franchissement de la Loire, nos choix de consommation d'énergie et de préservation de l'environnement.

Les collectivités territoriales sont les principales prescriptrices du tissu économique. Les compétences qui sont les leurs impliquent des responsabilités importantes. Il est difficile de jouer ce rôle lorsque les finances publiques sont en berne, mais les solutions que nous proposons depuis des années ont toujours plus leur place. On ne peut pas résoudre la crise en étant dans un camp. On ne peut pas trouver des solutions efficaces dans un clivage partisan. C'est l'intérêt de tous de travailler ensemble. Le bon sens n'a pas de parti. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Monsieur Bainvel.

V - 19

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Maire, pardon. On confond ! Le débat d'orientations budgétaires est toujours un moment important dans la vie d'une collectivité. Et on le voit bien dans les propos qui ont été tenus par Monsieur Bolo et par le vœu qui a été déposé par votre Groupe, nous sommes entrés de plain-pied dans la campagne présidentielle. La date de ce Conseil municipal en est un exemple supplémentaire. Initialement prévu le 2 décembre dernier, notre réunion a été reportée aujourd'hui pour vraisemblablement permettre au conseiller spécial de François Hollande de l'accompagner en Allemagne. Je note à ce propos que nous avons été scandalisés par ce qui s'est passé au lancement des travaux de la Conférence nationale des tribunaux de commerce ! En effet, votre représentant, Monsieur le Maire, a excusé votre absence en indiquant que vous étiez retenu en Conseil municipal, ce qui évidemment n'était pas le cas.

Nous sommes entrés dans la campagne présidentielle, disais-je, et les propos de Pascal Bolo, comme à chaque fois, restent d'une objectivité toute relative. Désengagement de l'Etat, étranglement des collectivités, réformes injustes sont les points les plus développés par l'Adjoint aux Finances ici ou dans la presse. La réalité, c'est qu'aujourd'hui le Parti Socialiste est totalement coupé de la réalité, justement. Siéger dix ans dans l'opposition vous a déconnectés. En réalité, Madame Chiron, les conservateurs, c'est vous. L'attitude des Gauches européennes vous le rappelle cruellement. Vous agissez aujourd'hui comme si la France, l'Europe, le monde ne traversaient pas une crise considérable, inédite. Vous agissez comme si le monde, l'Europe et la France n'étaient pas au bord de l'explosion. Et vous agissez comme si les collectivités locales n'étaient pas parties intégrantes de notre République.

Les promesses du candidat socialiste sont non seulement totalement démagogiques et inapplicables, mais elles sont dangereuses car à chaque expression publique de votre poulain, la crédibilité de notre pays diminue. Alors que le Président de la République travaille avec l'ensemble des gouvernements européens, relance l'amitié franco-allemande à laquelle je vous aurai cru plus attaché, Monsieur le Maire, le candidat socialiste, lui, décrédibilise notre pays. Retour de la retraite à 60 ans, création de 60 000 postes dans l'Education nationale, création de 300 000 nouveaux emplois jeunes, arrêt de 24 réacteurs nucléaires, suppression des niches fiscales, retour effectif aux 35 heures, suppression du droit de véto à l'ONU et ce matin, remise en cause de l'accord de Bruxelles conclu la semaine dernière. Toutes ces mesures à visées électoralistes, à grand renfort de dépenses publiques, sont intenable et auraient des conséquences désastreuses.

Par ailleurs, on sait bien que malheureusement, lorsque vous êtes majoritaires au niveau national, vous êtes incapables de tenir ces promesses. Et l'on voit bien combien votre victoire au Sénat est contre-productive. Nous avons aujourd'hui une assemblée législative qui porte comme sujet principal, dans la période de crise que nous traversons, le droit de vote des étrangers. La ficelle est un peu grosse ! Il s'agit de faire monter le vote frontiste pour essayer de reproduire un 21 avril à l'envers, pour empêcher le candidat de la droite républicaine d'accéder au second tour.

Enfin, penser que les collectivités locales sont les victimes du Gouvernement, qu'elles n'ont aucun effort à faire, est totalement surréaliste. Bien sûr, les collectivités locales doivent poursuivre leurs politiques d'investissement et à ce titre, les projets nantais doivent avancer, mais il conviendrait d'être beaucoup plus attentif aux dérapages financiers. Tous les projets que vous portez, quel que soit le sujet, explosent pour une raison ou une autre : construction d'écoles, construction d'équipements publics divers et variés, mémorial, Chronobus, place Graslin et encore bien d'autres. Vous êtes incapables de tenir les cordons de la bourse. Il convient aujourd'hui de veiller au respect des enveloppes budgétaires votées par les assemblées et d'arrêter en permanence d'ajouter des avenants fort coûteux.

Les efforts des collectivités locales, quel que soit leur niveau, quelle que soit leur couleur politique doivent porter sur le fonctionnement car on le sait bien, le plus gros poste dans le

V - 20

fonctionnement est le personnel. Et cette année, l'évolution de la masse salariale – Monsieur Bolo l'a rappelé – est fixée à 2,7 %. Communauté Urbaine et Ville de Nantes confondues, les dépenses de personnel ont augmenté de 38 % depuis 2001 et une centaine d'agents est recrutée chaque année en moyenne, alors que dans le même temps, le taux d'absentéisme reste très élevé. On est loin de ce qu'on nous avait promis, c'est-à-dire la réduction des dépenses grâce à la Communauté Urbaine, avec la mutualisation des effectifs. Aujourd'hui, environ 7 200 personnes sont employées, alors que de plus en plus d'organismes sont créés pour gérer des compétences municipales, comme Nantes Culture et Patrimoine et aujourd'hui Le Voyage à Nantes.

Au niveau national, entre 1998 et 2008, le nombre de fonctionnaires intercommunaux a été multiplié par deux et celui des communes a augmenté de 8 %, sans que de nouvelles compétences ne soient transférées par l'Etat. Nantes a donc un train de vie de sénateurs, même si Madame Meunier nous a quittés, puisque Nantes est la ville qui dépense le plus d'argent par habitant en subvention : 306 € par habitant quand la moyenne des villes de plus de 100 000 habitants est de 160 €. Et les autres dépenses de convenance se portent bien. La communication reste stable, mais toujours importante. Les frais de mission des élus ont augmenté de 50 % à la Ville, de 75 % à Nantes Métropole entre 2008 et 2010 et l'exécutif de la Ville de Nantes est plus que jamais pléthorique. La Ville est composée du Maire, de 25 adjoints dont 7 Conseillers Généraux et 2 conseillers régionaux, qui siègent en même temps à la Communauté Urbaine et Nantes Métropole comprend 33 vice-présidents. De vraies armées mexicaines, mais qui semblent ne pas suffire puisque nous avons dû voter ce matin l'écrêtement pour certains membres de la Majorité.

Dans ces conditions, nous ne tiendrons pas. Il ne peut pas y avoir d'un côté un Etat qui fait des efforts, efforts qui ne sont évidemment jamais simples et qui posent des questions et de l'autre, des collectivités qui créent toujours plus d'emplois publics, qui dépensent toujours plus en fonctionnement. Il est venu le temps d'appliquer aux collectivités locales une forme de RGPP. Les collectivités locales doivent participer à l'effort national et arrêter de se comporter en contre-pouvoir stérile car au final ce sont nos concitoyens qui sont les victimes. Augmentation des taux d'imposition de 9,5 % depuis le début du mandat, parce que, Madame Chiron, s'ils n'augmentent pas aujourd'hui, les taux ont augmenté depuis le début du mandat, contrairement à l'engagement qui avait été pris pendant la campagne municipale. Ces augmentations ont permis de faire rentrer dans les caisses de la Ville 44 M€ de recettes supplémentaires et placent la taxe foncière en première recette fiscale, avec une inflation record depuis le début du mandat de + 30%, avec des propriétaires qui sont devenus en réalité la cible de la Municipalité, alors même que seulement 36 % des Nantais sont propriétaires de leur logement. Dans le même temps, on assiste à l'augmentation d'un certain nombre de tarifs, ceux de la TAN (+ 24 % depuis 2008), les tarifs de stationnement (+ 30 % en moyenne) et tous ces tarifs vont encore augmenter cette année.

Voilà donc votre vision de la gestion publique. Toujours plus d'impôts, toujours plus de dépenses de personnel. Je n'y reviens pas, mais n'oublions pas que ces dépenses augmentent mécaniquement par le GVT. Et toujours plus de dépenses. Depuis 2003, sous l'impulsion de la gauche, les dépenses locales se sont alourdies de 40 milliards en dehors de tout transfert de compétence tandis que l'État, avec la RGPP, a réduit son train de vie.

Mais revenons-en à l'année qui s'annonce. La situation économique s'est effectivement dégradée en raison de l'importante crise financière qui a frappé l'économie. Il ne faut pas minimiser la très grande réactivité du Gouvernement face à la crise la plus violente enregistrée dans le monde depuis 1929 ! Comme souvent, Monsieur le Maire, vous dites tout et son contraire. Au début de la crise, vous prétendiez que l'effort financier de l'Etat était insuffisant, alors qu'aujourd'hui vous estimez qu'il a trop dépensé. De même, vous critiquez la dette du pays, mais également les économies proposées. Puis, vous critiquez aussi l'endettement, mais vous êtes opposé à la règle d'or. De son côté, le Gouvernement s'attaque déjà depuis quelques

V - 21

années à la réduction des déficits publics. Rappelons que l'Etat, qu'on accuse constamment de se désengager, fait un effort financier important en faveur des collectivités territoriales. Il reste le premier contributeur local puisque son effort financier représente près de 100 Md€ cette année. Rappelons également que l'Etat remplit toutes ses obligations constitutionnelles en matière de compensation financière des transferts de compétences. L'année dernière, elles avaient représenté 6,3 Md€. Cette compensation contrôlée par la Commission consultative d'évaluation des charges, présidée par l'un de vos amis, le député Thierry Carcenac qui est également président du Conseil général du Tarn, est d'ailleurs supérieure de plus de 150 M€ à la compensation théorique. Enfin, précisons que le prétendu désengagement de l'Etat qui « étouffe » la Ville de Nantes représente moins de 0,5 % du budget total de la Ville, avec une estimation d'un peu moins de 2 M€. Les mots ont un sens, Monsieur Bolo, sens que vous semblez ignorer.

J'en termine, en disant un mot des grandes orientations budgétaires pour 2012. A Nantes, celles-ci sont identiques à celles des années précédentes. On a une sorte de copié-collé du document qui nous est remis tous les ans, avec la recherche d'une fiscalité équitable et maîtrisée, mais cela reste un vœu pieux. Je l'ai rappelé, cette fiscalité a augmenté de 9,5 % depuis le début du mandat, avec une hausse qui n'est d'ailleurs pas équitable car derrière la modération de la taxe d'habitation, la taxe foncière a connu une hausse plus importante, devenant la principale ressource fiscale. Si elle touche d'abord les propriétaires, elle est à terme répercutée sur les loyers. Par ailleurs, l'abattement destiné aux familles n'est qu'une parade puisque Nantes est composée à plus de 50 % de ménages d'une personne et à plus de 20 % de ménages de deux personnes sans enfant. Il y a donc beaucoup de communication sur ce dispositif, mais très peu de bénéficiaires et en réalité plus de rentrées fiscales pour la Ville. Quoiqu'il en soit l'impact de la fiscalité directe, c'est-à-dire l'évolution des taux ainsi que leur niveau, reste bien trop important eu égard aux autres communes de la même strate. Les impôts de la ville de Nantes restent parmi les plus élevés.

La poursuite du désendettement de la Ville, c'est la deuxième orientation, avec – on l'a déjà dit, mais vous continuez de vous en gargariser – cette maîtrise qui se fait au détriment de graves tensions sur l'équilibre de Nantes Métropole dont la situation financière avait gravement dérapé entre 2003 et 2008 et ce, bien avant la réforme de la taxe professionnelle.

Pour conclure, la Ville de Nantes, c'est une réalité, ne participe pas à l'effort national de réduction des dépenses publiques. Toutes les études parues ces dernières années soulignent les limites de la politique de gestion de notre collectivité. Aussi, il est de notre devoir de vous interpeller à la veille d'un budget qui sera la traduction de ces orientations budgétaires. Nous resterons à l'avenir des élus portant un développement raisonné et maîtrisé de la ville, des élus soutenant les investissements relevant de nos compétences et réalisés dans l'intérêt général. Nous resterons des élus également attachés à l'expression démocratique. Et nous continuerons à vous interpeller pour que la Ville puisse faire mieux en dépensant moins. C'est sans nul doute là que se trouve le défi de notre ville demain ! Je vous remercie de votre non-attention, Monsieur le Maire.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Bainvel, j'ai écouté, mais je n'ai pas du tout l'intention de vous répondre, je vous rassure tout de suite parce que vous vous êtes trompé de lieu. En tout cas, si je devais débattre sur l'élection présidentielle, je ne pense pas que ce serait avec vous. Ici, nous sommes au Conseil municipal de Nantes, j'ai peu entendu de choses qui intéressaient les Nantais. Donc, je m'en tiendrai là et ne croyez pas que je ne vous écoute pas. C'est une assez grave accusation. Je voudrais donner la parole à Monsieur Frappier pour une précision.

M. FRAPPIER, Adjoint – Oui, une petite précision, Monsieur Bainvel. Je représentais effectivement Monsieur le Maire au Congrès des Tribunaux de Commerce. Je n'ai pas l'impression de vous y avoir vu d'ailleurs. Vous dites que j'aurais excusé Monsieur le Maire sous

V - 22

prétexte qu'il était à un Conseil municipal. Jusqu'à preuve du contraire, je ne dois pas encore être sénile ; du Conseil municipal, j'en connais bien la date. De plus, il me semble qu'il y a des choses beaucoup plus importantes à discuter ou à dire que le simple fait que j'aie excusé Monsieur le Député-maire lors de ce congrès.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Frappier. Monsieur Bainvel apprendra une fois de plus qu'il vaut mieux tourner sept fois sa langue dans sa bouche avant de parler. La parole est à Madame Meyer. Monsieur Bainvel, franchement, vous ne vous rendez pas compte. Madame Meyer.

Mme MEYER, Conseillère municipale – Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, ce DOB intervient, comme beaucoup de mes collègues l'ont rappelé, dans un contexte de crise à la fois internationale et nationale. La crise internationale, ce sont bien sûr les incertitudes sur l'avenir de l'euro qui de sommet en sommet, ne cesse d'être sauvé, mais à quel prix ? Au prix d'une austérité pour tous les peuples et au prix surtout d'un risque de récession généralisée. C'est ce risque de récession généralisée qui est, je crois, le principal problème pour la France, mais aussi pour d'autres pays de la zone euro et non pas véritablement le problème de la dette. En effet, au niveau national, on ne cesse de nous répéter que le problème, c'est le problème de la dette. Alors, certes, il y a – on ne peut pas le nier – un problème de la dette et une bonne gestion consiste effectivement à s'endetter pour les investissements et non pas pour le fonctionnement. Toujours est-il qu'il faut savoir un peu d'où vient cette dette et comment la résorber. Elle vient de choix gouvernementaux. Ces choix sont anciens. Je ne vais pas reprendre toute l'histoire, mais elle date du fait que depuis 1973, à un moment où ce n'était pas l'euro, mais le franc, on a décidé de ne plus recourir à la Banque de France en cas de difficulté pour le Trésor Public, mais de s'en remettre entièrement aux marchés financiers. Or, aujourd'hui, nous voyons les conséquences de cette dépendance vis-à-vis des marchés financiers. Il faut bien rappeler que cette dette est aussi le résultat de notre totale soumission aux marchés financiers.

Face à cet argument, comment répond le Gouvernement ? Il répond d'une part bien sûr en baissant les dépenses publiques et d'autre part en augmentant un certain nombre de recettes. La principale recette qui a été augmentée, c'est la TVA. Or, on sait que la TVA touche en priorité les ménages les plus modestes. Il s'agit donc de choix et je crois que nous nous devons aussi de les remettre en cause.

En ce qui concerne les conséquences sur les collectivités territoriales, elles ont été largement exposées par Monsieur Bolo. Je rappellerais bien sûr le gel de la dotation globale, mais encore une fois, ce n'est pas la première année. Je rappellerais aussi que l'augmentation de la TVA se répercute sur un certain nombre de services qui sont rendus par les collectivités territoriales, en particulier les transports, mais aussi l'eau et par exemple, pour les Municipalités, l'achat de livres pour les bibliothèques municipales.

Elles se répercutent aussi par ce qui a été expliqué, c'est-à-dire la création du fonds de péréquation horizontale. Je voudrais insister aussi sur le caractère profondément inéquitable de ce système. En effet, a priori, on ne peut pas être contre puisqu'il s'agit de redistribuer des communes les plus riches aux communes les plus pauvres ou plus exactement des EPCI les plus riches aux EPCI les plus pauvres. Quelques remarques cependant. Premièrement, on prend en compte la situation des recettes. Or, il peut très bien y avoir des territoires relativement riches qui par un taux d'imposition qui ne soit pas très élevé, aboutissent à des recettes relativement insuffisantes, ce qui oblige un certain nombre d'EPCI à reverser à d'autres alors qu'ils ne correspondent pas nécessairement aux territoires les plus pauvres. Deuxième point : à l'intérieur de ces EPCI, il peut exister aussi des communes dites, avec des guillemets, comme cela a été souligné, « pauvres », qui vont devoir être contributrices. Fondamentalement, qu'est-

V - 23

ce que ce système de péréquation horizontale ? C'est un système qui consiste pour l'Etat à se défaire d'exigences d'égalité et d'équité au profit des collectivités elles-mêmes.

Enfin, on ne peut pas ne pas rappeler les difficultés de financement que connaissent aujourd'hui les collectivités et particulièrement les communes. Cela paraît absolument aberrant, mais pour certaines demandes de prêts relativement faibles, inférieures à 10 M€, il y a un refus de la part des banques.

Face à toutes ces difficultés, nous ne pouvons que d'une part saluer la gestion rigoureuse des finances de la Ville de Nantes qui a permis d'obtenir le désendettement dès 2011 de celui fixé à la fin du mandat. Dans cette période de restriction des crédits, cela me paraît particulièrement important et judicieux.

Enfin, en dernier point, il faut saluer aussi la poursuite d'investissements ambitieux, en particulier dans deux secteurs : le secteur de l'éducation et le secteur de la culture. Dans le secteur de l'éducation, on continue à construire des nouveaux groupes scolaires, comme le groupe Aimé Césaire sur l'île de Nantes et on continue aussi la restructuration de la restauration scolaire. Or, il faut rappeler qu'il y a de plus en plus d'enfants qui sont présents à la restauration scolaire. Peut-être qu'un jour on atteindra les 100 %, mais on est aux alentours de 80 %. Ce sont des travaux qui coûtent cher, mais qui sont importants, je crois, en particulier concernant l'insonorisation.

Enfin, on ne peut que louer la poursuite de grands équipements comme le musée des Beaux-arts ou le lancement de grands événements culturels comme Le Voyage à Nantes ou Estuaire 2012. En effet, il faut rappeler que ces investissements dans le domaine culturel ont aussi une dimension économique, une dimension économique à court terme parce qu'ils permettent la création d'emplois supplémentaires. De ce point de vue, les collectivités territoriales participent effectivement à cet effort qui est un effort de lutte contre la récession, contre le chômage et qui est la condition d'un rétablissement des finances publiques au niveau national. Enfin – je crois que ce n'est pas la peine de le rappeler – cela permet aussi des emplois – j'insiste sur ce point – non délocalisables et qui constituent un élément d'attractivité pour la Ville de Nantes, aussi bien d'ailleurs attractivité culturelle qu'économique. Je vous remercie.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci. Madame Naël.

Mme NAËL, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, chers collègues, ce débat d'orientations budgétaires, comme beaucoup l'ont dit, s'inscrit dans un contexte bien particulier, d'abord évidemment, une crise sans précédent de la zone euro qui impose à tous une rigueur évidente et une maîtrise des déficits publics, indispensables pour construire un avenir serein pour les peuples européens. Il s'inscrit surtout dans un contexte où les choix politiques en matière de rigueur n'ont pas la même valeur pour tout le monde. Avec le plan de rigueur annoncé par le Gouvernement, la couleur est claire : faisons tous des efforts, même si cela coûte plus à ceux qui ont le moins. Et oui, si je prends un exemple concret qui impacte directement la vie des familles, la facture est salée. Le recul de la revalorisation des prestations familiales de quatre mois et leur indexation à 1 % va peser entre 130 et 300 € par famille nombreuse pour l'année 2012. Pour les aides de logement, une augmentation de 1 %, quand l'indice des loyers est aujourd'hui à 1,9, n'appelle même pas de commentaire. Je pourrais parler des indemnités journalières, le projet de faire travailler gratuitement les bénéficiaires du RSA, les augmentations régulières des tarifs de l'énergie.

Non, je ne citerais qu'un exemple qui montre que la précarité augmente sans cesse aujourd'hui. Selon une récente étude de l'Union sociale pour l'habitat, les impayés de loyer ont augmenté de 9 % ces derniers mois. Pendant ce temps, ces mêmes décideurs réforment l'ISF pour mettre fin à la polémique du bouclier fiscal, soit, mais bilan de l'addition : 1,8 Md€ en cadeau aux 1 % des personnes les plus riches de notre pays. Et devinez quoi ? A combien est chiffré le coût de

V - 24

l'augmentation de la TVA de 5,5 à 7 % ? 1,8 Md€. CQFD. En France, aujourd'hui, c'est aux plus pauvres de payer pour les plus riches. En rajoutant, comme l'a rappelé Pascal Bolo, le gel en valeur des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales, la Ville devrait voir son budget amputé de 2 M€.

C'est bien dans ce contexte que se traduit ce débat d'orientations budgétaires. Aujourd'hui, je me réjouis que nous arrivions, à Nantes, à conserver un budget audacieux et responsable, basé sur un outil de justice sociale pour les Nantaises et les Nantais. Bien sûr, je partage les grands axes traduits dans ce budget où l'éducation, le logement et l'action sociale sont au cœur de notre projet.

Néanmoins, chers collègues, je souhaiterais attirer notre attention sur la nécessité de penser la cohésion sociale à chaque projet que nous menons. Nous pouvons encore faire des efforts. Ainsi, privilégions l'emploi pérenne et innovant dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, avec notamment la création des lieux collectifs de proximité et la nécessité de les soutenir. Faisons du développement durable un enjeu de pouvoir d'achat en ce qui concerne la réduction de la consommation énergétique des ménages. Faisons en sorte que la Fabrique et le grand Musée des Beaux-arts, hauts lieux d'innovations culturelles, soient des outils ouverts, au service de tous. Faisons en sorte que Le Voyage à Nantes nous permette de développer une filière touristique d'importance, avec la création d'emplois de tous niveaux, pour tous les échelons de la population. Alors là, nos grands investissements qui servent l'attractivité internationale que nous souhaitons pour Nantes, serviront à tous. Merci de votre attention.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci, Madame Naël. Madame Clergeau.

Mme CLERGEAU, Adjointe – Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, la crise irrationnelle qui a saisi l'Europe ces derniers mois a placé notre pays dans une situation économique, sociale, financière et budgétaire inquiétante. Les annonces quotidiennes de la dégradation de la note de tel ou tel Etat entraînant celle de collectivités locales qui n'y sont pour rien, les sommets de la dernière chance – on en est au 23^{ème} – ou encore les prédictions hasardeuses sur l'avenir de l'euro contribuent à renforcer la paranoïa des acteurs financiers et donc leur méfiance à l'égard des économies de la zone euro.

L'économie française en est fragilisée, au même titre que ses voisines, mais mes chers collègues, la crise n'explique pas tout. Après dix ans de présence au pouvoir, la majorité présidentielle doit assumer. Oui, Monsieur Bainvel, remettez les pieds sur terre et n'essayez pas de cacher les carences d'un Gouvernement que vous soutenez. Assumez de voter dans la même loi de finances un taux de TVA à 7 % qui rapportera 1,9 Md€ et une baisse d'impôts sur la fortune pour un montant quasi équivalent à 100 M€ près. Assumez que cette hausse de TVA porte également sur l'eau, considérée ici comme un bien de première nécessité. Assumez d'avoir surendetté la France pour financer des exonérations fiscales économiquement absurdes et socialement injustes et la suppression improvisée de la taxe professionnelle.

Dans ce contexte d'incertitudes et de choix gouvernementaux injustes, les collectivités locales se doivent de poursuivre leur politique d'investissements et de préparation de l'avenir car de notre vitalité dépendent le dynamisme de nos territoires, la qualité des services rendus à la population et en particulier de l'accompagnement de ceux de nos concitoyens les plus durement touchés par cette situation sociale dégradée.

A Nantes, c'est ce à quoi nous nous attelons, forts des efforts de désendettement consentis depuis le début du mandat et qui se poursuivent, forts également d'une gestion saine et d'une grande vigilance quant à l'évolution de nos dépenses de fonctionnement. Alors, Monsieur Bainvel – oui, je reviens encore vers vous – arrêtez de faire du populisme. Vous ne pouvez pas,

V - 25

dans votre propos tout à l'heure, laisser planer un doute sur le montant des indemnités des élus. Je voudrais vous rappeler que l'enveloppe budgétaire qui est impartie notamment à la collectivité locale, n'est utilisée qu'à hauteur de 65 %. Moi, je vous invite à regarder dans d'autres villes comment cela se passe et alors, vous arrêterez d'avoir des propos qui sont vraiment injustes et de montrer du doigt pour laisser croire qu'à Nantes, les élus auraient un train de vie ou des rémunérations bien au-dessus de ce qui est légal. Mais, non, il est bien en-dessous de ce qui est légal. Ils donnent tous beaucoup de leur temps sur le terrain, ce qui n'est pas forcément le cas ailleurs. Donc, faites attention un petit peu à ce que vous dites. Soyez responsable !

Mon collègue adjoint aux Finances, Pascal Bolo, nous l'a détaillé, 2012 sera à nouveau pour Nantes une année de progression et d'engagement pour l'avenir. 2012, c'est certain, 2013 semble d'ores et déjà beaucoup plus imprévisible, non pas par une gestion défailante de nos finances, mais bien parce que la situation est grave et que si rien n'est mis en place pour les sécuriser, les collectivités locales, pourtant actrices essentielles de la croissance de notre pays, seront très vite impactées.

Le groupe socialiste apparenté au nom duquel j'interviens soutient cette orientation budgétaire qui assure à Nantes, la poursuite de son dynamisme attentif à tous, tout en appelant à rester vigilant sur la sécurisation des ressources des collectivités locales, objet de notre vœu voté en début de Conseil. Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Clergeau. Madame Sotter.

Mme SOTTER, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, mes chers collègues, le débat d'orientations budgétaires constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale. A cette occasion, sont définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière. Mais ce débat doit tenir compte du contexte économique national, européen et même de l'interaction des autres économies, que ce soient les Etats-Unis ou les pays émergents, tant notre monde est devenu un lieu unique où les actions des uns influent sur la vie des autres. Nous l'avons constaté, l'effet domino de la crise économique aura des conséquences sur notre pays. Je ne parle pas simplement du triple A, mais aussi des propres capacités de notre Ville à emprunter à des taux forcément plus élevés, donc à investir. Et nous savons tous combien l'investissement des collectivités locales est important pour la croissance, la vie de nos entreprises et pour l'emploi.

En France, la progression du PIB a été nulle au deuxième trimestre 2011. Si d'après l'INSEE, un léger rebond de courte durée serait observable au troisième trimestre, permettant d'atteindre une croissance annuelle de 1,7 % en 2011, les incertitudes s'accroissent sur la croissance pour 2012. L'investissement pourrait être affecté par un durcissement des conditions d'accès au crédit et la consommation des ménages par les effets des mesures d'austérité. Je ne parlerais pas de l'inflation sur les prix alimentaires et sur l'énergie qui vient amputer encore le pouvoir d'achat des ménages.

Dans ce contexte de fortes incertitudes et de condition d'accès au crédit, l'investissement productif, après une reprise de 5,2 % en 2011, devrait se tasser en 2012. A ce propos, du fait de la crise de l'endettement des pays, les conditions financières et monétaires pourraient se resserrer davantage rendant encore plus difficile l'accès au crédit. Dans ce contexte, il faut souhaiter que la BCE abaisse son taux directeur pour faciliter la baisse des taux d'intérêt et relancer l'économie.

Pour ce qui est des déficits publics au sens de Maastricht, ils sont imputables à l'Etat pour la plus grande part : moins 4,8 % du PIB en 2011, moins 3,9 % en 2012. Nos administrations

V - 26

publiques locales y participent globalement pour moins 0,1 % en 2011 et moins 0,2 % en 2012. Dans le même temps, les taux de prélèvements obligatoires ont fortement augmenté pour les administrations publiques locales, passant en moyenne de 4,6 % du PIB en 2010 à 6,10 % en 2011.

Nous vous avons alertés, mes chers collègues, sur la nécessité de ne pas taxer trop lourdement les classes moyennes dans ce contexte difficile, tout comme nous l'avions fait dans notre précédent budget. Bien sûr, l'évolution du montant de la DGF, maintenant fixée en loi de finances, ne fait plus l'objet d'une indexation et la loi de finances elle-même ne va pas nous faciliter la tâche.

Dans ce contexte, les élus radicaux se félicitent de notre choix de ne pas augmenter les taux cette année, de même qu'ils soutiennent l'effort constant de désendettement de la Ville de Nantes. Nous approuvons les orientations qui nous sont proposées aujourd'hui. Elles sont bonnes, elles assureront, malgré la crise, le développement économique et l'attractivité de notre territoire. C'est donc avec conviction que les élus radicaux soutiennent cette politique qui pour nous n'est pas un copié-collé, mais une juste poursuite des politiques déjà menées les années précédentes. Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Sotter. Monsieur Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Merci, Monsieur le Maire. Quelques éléments de réponse, d'abord à Monsieur Blineau qui était saisi. Vous êtes kiné, je crois, il ne faut pas être tétanisé quand même. Il faut continuer à préparer l'avenir. C'est peut-être justement parce que nous traversons une période difficile qu'il nous faut continuer à investir, qu'il nous faut continuer à progresser, qu'il nous faut continuer à nous développer. Je ne pense pas que la bonne réaction à la crise soit cette espèce de stop and go – stop d'abord et go, on verra ensuite – que vous semblez nous proposer.

Par ailleurs, sur le plan de la pure technique, si j'ose dire, emprunter uniquement à taux fixe, comme vous le suggérez, je crois que ce serait très dommageable pour les finances de la Ville et ce ne serait certainement pas gage d'une bonne gestion. En effet, la caractéristique des taux fixes, c'est que s'ils sont sécurisés, ils sont aussi nettement plus importants que les taux variables. C'est pour cela que, comme nous essayons de le faire, la bonne solution, c'est d'avoir un mixte entre une part de taux fixes, une part de taux variables, une part d'emprunts structurés et d'avoir également une variété de prêteurs. Parmi les choses importantes que nous avons faites ces derniers temps, c'est d'avoir diversifié notre encours auprès de différents organismes bancaires.

Par ailleurs, je suis d'accord avec vous, parce que c'est une option de décentralisation, quand vous dites qu'il faudrait que les collectivités soient autonomes et ne s'en remettent pas à l'Etat, mais à condition que le mode de financement de ces collectivités soit stabilisé, soit maîtrisé et leur garantisse la possibilité financière d'assumer leur rôle qui leur serait dévolu. Dans des grands pays fédéraux où les collectivités locales ont des pouvoirs et des moyens financiers nettement supérieurs au nôtre, leurs pouvoirs et leurs moyens financiers corrélatifs sont garantis parfois la Constitution. Donc, on est donc bien dans un système nouveau que, comme vous, j'appelle de mes vœux. Compte tenu de leur poids dans l'économie, de leur importance pour le développement économique des territoires, de leur rôle dans la vie quotidienne des gens, il faut effectivement que les collectivités – c'est le sens du vœu que nous avons adopté en début de séance – soient sécurisées dans leur capacité à prendre, en toute responsabilité, des orientations pour l'avenir.

V - 27

J'ai écouté pourtant avec grande attention, mais j'ai eu du mal à suivre à Monsieur Bainvel dans une sorte de « gloubi-boulga » d'éléments de langage visiblement un peu mal maîtrisés. Je voudrais quand même répondre à deux ou trois choses précises. Quand vous dites que deux millions de pertes de dotations, ce n'est rien du tout, c'est quand même un peu plus d'un point de fiscalité. Quand on parle des augmentations d'impôts à tout bout de champ, heureusement, on n'augmente pas les impôts autant que l'Etat, mais sachez que deux millions de dotations de l'Etat, c'est plus d'un point de fiscalité à Nantes.

Par ailleurs, quand vous cherchez des informations financières, vous devriez nous les demander plutôt que de lire une presse qui est en l'occurrence très approximative puisque je retrouve exactement des choses qui sont parues dans certains magazines récemment sur les finances de la Ville, qui étaient à la fois inexactes et tendancieuses et auxquelles le Maire avait répondu précisément. Par exemple, sur votre affaire de frais de mission des élus qui se seraient envolés de 2008 à aujourd'hui, je voudrais vous dire deux choses. Outre que cela fait 0,02 % des dépenses de fonctionnement, la moyenne de 2007 à 2010 – 2008 étant, comme vous l'avez observé, une année électorale, elle est évidemment totalement atypique dans cette moyenne – est de 62 474 €, soit 961 € par élu. Donc, ce n'est pas le dérapage que vous annoncez. Puis, si on agrège l'ensemble des frais des élus (frais de mission, formations, indemnités, fournitures), un élu à la Ville de Nantes coûte 18 700 €. A la Ville de Nice, c'est 29 400 €. Je comprends que Monsieur Estrosi soit, tout comme nous, opposé fermement au système de péréquation qui vient d'être adopté en toute improvisation.

Monsieur Bainvel, outre que vous lisiez trop de mauvais journaux, vous essayez désespérément de faire oublier que la droite est au pouvoir depuis dix ans dans ce pays et que depuis dix ans, l'Etat, par ses gouvernements de droite, se sert des collectivités locales comme variable d'ajustement de ses propres errements budgétaires et financiers. La vérité, c'est celle-là ; la réalité, c'est celle-là ! Et toutes vos digressions sur la politique nationale n'y pourront rien changer.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, monsieur Bolo. Nous sommes maintenant à la fin de ce débat d'orientations budgétaires et je vous propose de passer au dossier n°8, présenté par Patrick Rimbart.

Le Conseil municipal prend acte.

M. RIMBERT, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 8, intitulé :

Nantes – Dervallières/Zola – Projet de renouvellement urbain du secteur « Vallon des Dervallières » - Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage désignée entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole – Approbation.

M. RIMBERT, Adjoint – Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, nous avons donc deux délibérations sur des avenants à des conventions sur des projets ANRU. Comme vous le savez, Nantes Métropole et la Ville de Nantes portent avec beaucoup de partenaires, les collectivités locales notamment et l'ANRU, un projet ambitieux pour contribuer à la transformation durable des quartiers les plus fragilisés. A Nantes, il n'y a pas de quartiers dont on s'occupe ou des quartiers dont on ne s'occupe pas ; tous les quartiers sont concernés, tous les Nantais sont concernés.

V - 28

C'est ainsi que nous avons donc passé des conventions. Nous avons, le temps des projets, modifié un certain nombre de choses – c'est normal – et notamment à propos de la concertation avec les habitants. Ceux-ci, puisque ce vont être les usagers, demandent souvent un certain nombre d'aménagements. Des solutions intelligentes sont trouvées avec eux. Il y a de la coproduction dans ces choses-là. Tout ceci fait donc évoluer le projet. Comme les conventions datent de 2005, les prix aussi ont un peu évolué. Donc, tout ceci a été repris.

Par ailleurs, la Ville de Nantes avait confié à Nantes Aménagement un certain nombre de choses, dans le cadre d'une concession. Ceci dit, nous n'étions pas en ZAC. Donc, l'aménageur ne pouvait pas intervenir sur les espaces publics. Tout ceci aussi fait partie des ajustements qui vous sont proposés dans cet avenant n°1. Cet avenant a été voté par ailleurs, vendredi dernier, par le Conseil communautaire.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Rimbart. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame Le Pomellec, oui, une intervention.

Mme Le POMELLEC, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, mes chers collègues, je profite de cette délibération pour faire un point d'étape sur le fonctionnement de nos commissions municipales. En effet, le 28 novembre dernier, lors de la commission municipale Développement urbain et Politique de la Ville, Monsieur Rimbart qui nous fait l'honneur de sa présence aujourd'hui, était absent et dans l'incapacité de présenter les deux seuls dossiers inscrits à l'ordre du jour dont il avait la charge. Il semble qu'il n'avait pas prévenu de son absence, bien qu'il se soit excusé dans le compte rendu de la commission. Aussi, faute de l'avoir anticipé, nous n'avons obtenu aucune information ni réponse aux questions posées par le texte de la délibération. Depuis, Monsieur Rimbart nous a écrit nous expliquant son incapacité à être présent, puis nous a fait parvenir des éléments de réponse. Le temps est effectivement à la dématérialisation, mais ces commissions ont un sens et une fonction qu'il faudrait veiller à respecter.

Parallèlement, lors de la commission Sport, Culture, Vie associative et jeunesse, Relations internationales et Coopération décentralisée, on nous a reproché des questions à propos du contenu des délibérations. Il y a eu quelques échanges avec Madame Clergeau.

Il me semble que ces attitudes ne vont pas dans le sens d'un bon fonctionnement de la vie démocratique et je souhaiterais davantage de respect des élus de l'opposition. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Le Pomellec. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

M. BRISSET, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues simplement une très courte réponse à notre collègue Marie-Laure Le Pomellec. Monsieur Rimbart était effectivement absent lors de cette commission. Pour autant, la réponse était très simple et je la porte à la connaissance des collègues qui n'en auraient pas eu connaissance à ce jour. L'horaire de la commission avait été changé, il avait été avancé à 18 heures, alors que la commission se réunit traditionnellement à 18 heures 30. Monsieur Rimbart avait pris des dispositions comme l'ensemble des services, pour venir à 18 heures 30 et du fait de ce malencontreux changement d'horaire, il n'a pas pu être présent. Quand nous sommes sortis de la commission, à 18 heures 30, Monsieur Rimbart attendait pour venir apporter ses dossiers. Je regrette bien évidemment qu'il n'ait, de ce fait, pas pu être présent, mais pour autant, ni sa bonne foi, ni son manque de respect de ses collègues et encore moins de ceux de l'opposition ne saurait être mis en cause. Je vous remercie.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

V - 29

M. RIMBERT, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 9, intitulé :

Nantes Nord – Projet de renouvellement urbain du secteur « Bout des Landes-Bruyères » - Avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage désignée entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole – Approbation.

M. RIMBERT, Adjoint – Un autre grand dossier que nous suivons déjà depuis un certain nombre d'années. C'est le dossier du renouvellement du Bout des Landes-Bruyères. Là aussi, un certain nombre de choses ont été remises au point, notamment le fait qu'il n'y ait pas de ZAC et que ce soit la Ville de Nantes qui avait passé une convention avec l'aménageur, mais que les espaces publics soient de la responsabilité de Nantes Métropole. Ce sont des ajustements juridiques.

Puis, il y a également des ajouts au programme. Je ne vais prendre qu'un exemple : les containers enterrés n'existent pas. Nous avons demandé, pour lutter contre les incendies de poubelles notamment et pour rendre un meilleur service aux habitants, d'avoir des containers enterrés dans toutes nos opérations. Ensuite, les habitants ont demandé, dans le cadre de concertations et d'ateliers d'usage, des aménagements d'espaces publics mieux à même de répondre à la qualité des prestations que nous avons à faire. Bref, tout ceci nécessite des ajustements qui sont regroupés dans cet avenant n°1.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Madame Naël.

Mme NAËL, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, chers collègues, je profite juste de cette délibération – cela aurait pu être le cas sur la précédente – pour exprimer une colère, non pas contre notre politique du logement et d'urbanisme qui est ambitieuse, audacieuse et attractive, mais contre la ponction des 5,5 M€ réalisée par l'Etat sur le budget de Nantes Habitat, office public du logement de notre collectivité qui nous permet de mettre en œuvre notre politique du logement pour tous. Non seulement cette ponction est injuste car les fonds propres de l'office ont été réalisés grâce aux loyers des locataires, mais elle est inefficace car elle empêchera à terme la réalisation de certains projets, sans parler des conséquences en termes d'emplois sur la filière du bâtiment. Alors que les grands projets urbains nous démontrent la nécessité de transformer les quartiers, réduire les consommations énergétiques, améliorer le cadre de vie des habitants, l'Etat cogne sur un droit fondamental qu'est le droit au logement.

Les fonds propres de Nantes Habitat sont aujourd'hui tous engagés. Aujourd'hui comme jamais, Nantes Habitat est en mouvement. Des projets de réhabilitations, de requalifications, de constructions neuves sont partout en cours. Avec le plan stratégique 2009-2014, ce sont près de 100 M€ par an qui doivent permettre de répondre aux enjeux auxquels l'office est confronté : la qualité de service, la réduction de la consommation énergétique, le parcours résidentiel, la diversification du logement. Oui, il y a du travail, nous nous y sommes engagés. Tous ces projets sont indispensables dans notre ville pour répondre aux besoins des 46 000 locataires de l'office et aux nombreux demandeurs de logement en attente. Nos grands quartiers populaires, aujourd'hui, ont besoin d'argent public pour se transformer et pour transformer la vie de leurs habitants qui sont aujourd'hui touchés encore plus de plein fouet par la crise.

Après l'adoption d'un amendement qui permet de recaler cette ponction, par le Sénat la semaine dernière, espérons que nos parlementaires seront raisonnables car amputer les budgets du logement social, c'est continuer de faire payer les plus pauvres, c'est continuer de bafouer la solidarité nationale. Merci.

V - 30

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Monsieur Rimbart.

M. RIMBERT, Adjoint – Monsieur le Maire, c'est fort à propos puisqu'on parle de l'ANRU, que l'on puisse s'étonner qu'il y ait une ponction de 5,5 M€ sur, finalement, les loyers qui d'années en années, ont été réservés pour financer d'ambitieux programmes de constructions neuves et de réhabilitations. D'ailleurs, la MILOS, la Mission interministérielle qui est chargée de contrôler les bailleurs sociaux, notait que Nantes Habitat avait une situation financière qui s'était améliorée et qui allait permettre cet ambitieux programme, ambitieux programme qui était aussi de répondre à l'ambition des projets d'habitat sur Nantes Métropole et notamment de l'augmentation des logements sociaux.

Moi, je voudrais dire que ce n'est pas la fin, que c'est la continuation parce que soit la solidarité nationale est nationale, soit elle disparaît au fur et à mesure. Déjà, l'Etat avait débudgétisé les subventions à l'Agence nationale de renouvellement urbain. C'était le 1 % qui n'est autre que 0,45 %, qui est pris sur la masse salariale pour pouvoir financer le logement social, mais aussi d'autres logements, qui a été utilisé pour compenser la solidarité nationale, c'est-à-dire la débudgétisation du financement de l'ANRU. Et maintenant, ayant épuisé cette solidarité des salariés, on fait appel à la solidarité des locataires eux-mêmes.

Alors, c'est quand même le comble puisque cet argent, très clairement dans la loi de finances, est inscrit pour compenser les diminutions de l'aide de l'Etat au logement, pour un montant de 175 M€. Donc, c'est bien une espèce de sas. Moi, je connaissais l'impôt. On peut discuter sur la manière dont l'impôt peut être réparti. On peut diminuer l'impôt et augmenter les taxes. Là aussi, on peut discuter. Mais là, les locataires du logement social n'apparaissent pas explicitement comme étant ceux qu'on appelait aujourd'hui à financer le déficit de l'Etat. Ce n'est pas rien. J'ai entendu quelqu'un tout à l'heure dire que les mots avaient un sens. Moi, je ne sais pas si ces mots avaient un sens. Par contre, je sais que les faits ont un sens et les faits, aujourd'hui, sont terribles. Cela représente quand même, chaque année, 250 € par logement. C'est comme si c'était un treizième mois de loyer que n'auront pas à payer les locataires. D'ailleurs, s'il y a une différence entre la politique du Gouvernement aujourd'hui et une politique de gauche telle qu'elle se mène au sein du Conseil d'administration, c'est bien de dire que le Gouvernement nous a dit : « Vous pouvez augmenter les loyers de 1,79 %, nous ne les avons augmentés que de 1 % ». Pourquoi ? Tout simplement parce que l'APL, elle, n'a augmenté que de 1 %. Nous ne voulions pas aujourd'hui, au moment où les impayés, les difficultés de nos locataires augmentent, faire un prélèvement supplémentaire sur nos locataires. Il y a donc bien deux politiques possibles et c'est celle que nous entreprenons aujourd'hui.

Je rappelle un simple exemple, pour être concret. A Port-Boyer, nous avons, pour 6 200 locataires, fait des améliorations, notamment sur les bâtiments, pour diminuer les dépenses d'énergie. Nous avons fait aussi un certain nombre d'améliorations pour améliorer leur logement. Tout ceci s'est fait sans augmentation des loyers. Voilà à quoi sert ce qu'on nous a ponctionné. Ce sont 5,5 M€. Voilà ce que l'on nous interdit, aujourd'hui ou demain, de faire par cette ponction. A mon avis, on voit là finalement toute la différence de politique et la réelle politique qui est menée aujourd'hui. On agit à court terme, on joue aux pompiers et on obère le long terme. On obère la croissance, on obère le bien-être de ceux qui pour nous, sont à même de mieux orienter notre solidarité. Le court terme, l'incohérence et le sacrifice de la croissance et de l'avenir : voilà concrètement à quoi correspond cette ponction qui j'espère, ne sera pas l'année prochaine, une nouvelle ponction qui pourrait avoisiner 4 M€.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Madame Van Goethem.

V - 31

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale – Excusez-moi, juste une petite observation. Je n'entrerais pas dans le débat national puisque nous en avons parlé tout à l'heure. Je voulais simplement revenir sur le fameux 1 % logement dont on parle sans arrêt dans les Conseils communautaires et Conseils municipaux. C'est 0,54 % en effet sur la masse salariale, mais la masse salariale, ce n'est pas la masse des salariés. La masse salariale, c'est le volume que paie l'entreprise. Ce sont les entreprises qui payent. Je vous le rappelle. A chaque fois, on véhicule le fait que l'on prend encore sur les salariés. C'est sur les entreprises que l'on prend. Autant le dire, en effet, elles payent. Il faut le dire, le but étant pour le logement en effet.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Oui, mais Madame, vous n'avez pas bien compris ce que vient de dire Patrick Rimbart. L'Etat français étant impécunieux, il prélève, pour financer ses politiques publiques – c'est le cas de l'ANRU – sur d'autres ressources et notamment ce que l'on appelle le 1 % logement, prélevé sur le travail, le salaire, la masse salariale des entreprises. Vous dites que ce sont les entreprises qui payent. C'est le salaire. C'est une part de la masse salariale, donc de la richesse produite par les salariés qui est prélevée cette fois-ci pour abonder le budget de l'Etat et notamment le budget de l'ANRU puisque l'Etat est incapable de faire face à ses engagements. Première étape.

Deuxième étape : le Secrétaire d'Etat au Logement, Monsieur Appar, a cru bon de demander aux organismes HLM, aux offices, sociétés anonymes, sociétés coopératives, de contribuer au budget de l'Etat. Les locataires de Nantes Habitat qui sont, comme chacun le sait, parmi les plus aisés des Français, vont contribuer à plus de 5 M€ au budget de l'Etat. Franchement, ça ne vous choque pas ! Non, bien sûr, vous ne voulez pas faire de politique, mais s'agissant de la politique que vous défendez, les locataires de Nantes Habitat vont être pénalisés. Ce sera autant d'argent en moins pour construire, autant d'argent en moins pour réhabiliter. Cet argent manque dans les caisses.

J'ai eu l'occasion de le dire, mais je le répète parce que c'est le symbole même de la politique fiscale la plus injuste qui soit. Au dernier Conseil de Nantes Métropole, nous avons été amenés à appliquer la hausse de TVA pour les transports, pour l'eau, pour l'assainissement, les déchets, c'est-à-dire l'augmentation de la TVA de 5,5 à 7 %. Cela va rapporter au budget de l'Etat 1,9 Md€. C'est ce qui est prévu dans la loi de finances. C'est exactement le même montant de la diminution de l'impôt sur la fortune votée en juillet. Je ne cesserai pas de le répéter et de le répéter pour que cela rentre bien, non pas dans vos têtes parce que vous êtes hermétiques à cette argumentation, mais pour que ceux qui sont les citoyens français, qui vont avoir à s'exprimer d'une façon ou d'une autre l'année prochaine, soient bien convaincus que là, nous sommes face à une injustice considérable. Je dirais même que cela dépasse l'entendement. Qui aurait pu imaginer, dans notre République, que pour financer le budget de l'Etat, on allait prélever sur l'argent des organismes HLM ? Qui aurait pu imaginer une chose pareille ? Il faut quand même le faire. Tout le monde s'en fiche, mais c'est quand même la vérité malheureusement. C'est la réalité. Cela fait plus de 5 M€ pour l'office d'HLM de la Ville de Nantes, sans parler des autres organismes. C'est tout. Là, de toute façon, cela ne sert à rien de voter un vœu. Ce ne sont que des vœux pieux. Il n'y a que le vote qui peut changer cela.

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale – Je croyais, je ne pensais pas qu'on était déjà en campagne électorale. Je voulais juste revenir sur l'ANRU. On nous a dit cela tout à l'heure, on nous le reproche, donc je suis un peu surprise. Revenons à quelque chose de sérieux. Il me semble que l'ANRU s'occupe quand même des quartiers, non ?

M. LE DEPUTE-MAIRE – Madame, c'est autant d'argent de moins puisque ceux qui devraient en bénéficier qui sont obligés de le payer. C'est une habitude.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011

V - 32

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale – L'ANRU, c'est l'argent de l'Etat... qui aide aussi...

M. LE DEPUTE-MAIRE – C'est une habitude. L'Etat se défause.

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale – Si ce n'est pas directement la collectivité, c'est moins intéressant.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Ne cherchez pas à nous convaincre.

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale – Non, non. Je vous signale que l'ANRU, c'est du public. Ce n'est pas une association privée qui dépense dans tous les sens. Vous le savez. Heureusement que l'ANRU est là.

M. LE DEPUTE-MAIRE – On a compris que défendre une telle politique était quasi impossible pour ceux qui la défendent. On va s'arrêter là parce qu'on ne veut pas vous faire souffrir davantage.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. JUNIQUE, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 10, intitulé :

Dénomination de voies et d'équipements publics – Approbation.

M. JUNIQUE, Adjoint – Monsieur le Maire, mes chers collègues, la présente délibération sera peut-être un peu plus sereine. En tout cas, elle porte sur la dénomination de trois nouvelles voies, deux squares et un équipement culturel situés dans trois quartiers de notre ville.

(Lecture de l'exposé)

Jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle, aucune femme ne fut décorée de la Légion d'honneur, décoration, je le rappelle, instituée par Napoléon Bonaparte en 1802 pour récompenser les hauts faits civils et militaires. C'est sous la Seconde République que pour la première fois, la croix de la Légion d'honneur fut attribuée à une femme, Marie-Angélique Duchemin, combattante de la République, en raison de ses services militaires sous la Révolution française.

Concernant la seconde voie, il est proposé de la dénommer « rue Caroline Herschel », astronome. On connaît davantage son frère, William Herschel, qui fut un astronome amateur et qui a découvert une planète que l'on appellera bientôt Uranus. Cette découverte fera de William Herschel un astronome professionnel au service du roi Georges III. Sa sœur, Caroline, qui est de plus en plus associée aux travaux de son frère, fit la découverte de trois comètes. Elle repéra notamment, en 1795, la comète de Encke qui, il faut tout de même le souligner, fut, pour la première fois, observée en 1786 par un Français, Pierre Méchain. Devant l'importance de ses contributions, le roi Georges III la nomme aux côtés de son frère et Caroline Herschel devient ainsi la première femme astronome professionnelle de l'histoire. Elle effectuera de nombreuses observations et recevra plusieurs récompenses dont la médaille d'or de la Société royale d'astronomie.

Par ailleurs, toujours sur ce quartier de la ZAC Bottière Chénaie, il est proposé, toujours dans la logique de la thématique des aventuriers et des explorateurs, de dénommer deux squares : square « Marco Polo » – il n'est pas utile ici de retracer le parcours de l'un des voyageurs les

V - 33

plus connus de la route de la Soie – et également square « Maurice et Katia Krafft » qui furent deux volcanologues français passés un peu inaperçus à la différence d'autres volcanologues comme Haroun Tazieff, mais qui ont contribué très fortement à l'histoire et à la recherche en vulcanologie et qui sont décédés, vous le savez, lors de l'exploration d'un volcan en éruption au Japon, au début des années 90.

Concernant le quartier Dervallières/Zola et Bellevue-Chantenay, il est proposé de dénommer « médiathèque Lisa Bresner » la future médiathèque sud-ouest qui ouvrira en septembre 2013. Cette proposition découle du résultat de la consultation citoyenne lancée en octobre dernier dans les trois mairies annexes de Bellevue, Chantenay et Dervallières, les trois établissements de la bibliothèque municipale et sur le site web de la BM. Parmi les cinq personnalités qui avaient été retenues pour cette consultation, en raison de leur rôle dans l'histoire artistique et culturelle nantaise et qui étaient représentatives des valeurs dont les médiathèques sont porteuses, Lisa Bresner a retenu la très large majorité des avis exprimés. Vous le savez, cette jeune écrivaine française, décédée trop tôt, en 2007 à Nantes, laisse derrière elle une bibliographie impressionnante, pas moins de 27 titres dont le premier, publié à l'âge de 20 ans, est un roman personnel « Le sculpteur de femmes » dont je vous invite à la lecture et est suivi d'une abondante production consacrée à l'univers chinois, surtout en direction des enfants. Sa personnalité rayonnante a été jugée par les Nantais comme la mieux à même de symboliser ce nouvel équipement culturel, multiculturel et intergénérationnel. C'est pourquoi je vous invite, Monsieur le Maire, mes chers collègues, à adopter cette délibération.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Junique. Madame Meyer.

Mme MEYER, Conseillère municipale – Je profite de cette délibération pour faire une suggestion. Pourquoi pas, un jour, une place de la laïcité à Nantes ? En effet, la ville de Nantes possède déjà, comme la plupart des villes de France, une place de la République, mais elle est allée un peu plus loin dans l'affirmation de son appartenance républicaine en déclinant, sous forme de grands boulevards parfaitement identifiés par les Nantais, les trois figures de la République que sont la liberté, l'égalité et la fraternité. Elle est l'une des rares villes de France à mettre en valeur aussi clairement ces aspects. Mais si la liberté, l'égalité et la fraternité forment les figures ou déclinaisons de la République, la laïcité en forme le socle ou la condition. En effet, le principe de la laïcité reconnaît d'une part la reconnaissance de la liberté de conscience individuelle, mais aussi d'autre part, en parallèle, l'exigence pour chaque citoyen de ne pas se prévaloir sur l'espace public de ses différentes appartenances religieuses, mais aussi culturelles ou ethniques. Cet équilibre subtil et exigeant a permis la paix religieuse en France depuis 1905 et peut donc constituer un modèle dont nous pouvons être fiers.

A l'heure où certains partis politiques récupèrent de façon complètement dévoyée le principe de laïcité en le transformant en une défense d'une tradition purement française et en un rejet des autres religions et cultures, mais à l'heure aussi où le multiculturalisme a montré ses limites, nous ne devons pas avoir peur de réaffirmer nos valeurs. Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Je demande à Stéphane Junique de réfléchir et de voir ce qui serait possible de faire parce que l'idée est très bonne. Liberté, égalité, fraternité : nous avons les boulevards, nous avons même « solidarité » et je pense que ce serait bien de compléter par « laïcité ». Vous allez y réfléchir et voir comment les choses pourraient se faire. Monsieur Mazzorana-Kremer.

M. MAZZORANA-KREMER, Conseiller municipal – Simplement pour dire que je souscris à ce que vous venez de dire et à la proposition de ma collègue qui me semble effectivement être une excellente proposition.

V - 34

M. LE DEPUTE-MAIRE – Très bien. Donc, voilà une mission qui vous est confiée, Monsieur Junique. Je vais demander au Conseil municipal s'il est d'accord avec les propositions que vous venez de nous présenter.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme MEYER, Conseillère municipale, donne lecture de l'exposé n° 11, intitulé :

Mise en œuvre d'actions de prévention spécialisée – Convention constitutive d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) – Approbation.

Mme MEYER, Conseillère municipale – Il s'agit de la présentation du GIP en ce qui concerne la prévention spécialisée. Donc, je préciserai, dans un premier temps, ce qu'est le GIP et dans un deuxième temps, pourquoi le GIP, à quoi sert le GIP.

Le GIP, c'est, comme son nom l'indique, un Groupement d'Intérêt Public. Les GIP sont des personnes morales de droit public, dotées de l'autonomie juridique et financière, qui interviennent dans des domaines d'intérêt général. Ici, le domaine d'intérêt général concerné, c'est la prévention spécialisée. Je rappellerais, pour mémoire, que la prévention spécialisée est une compétence du Conseil général, en vertu de sa mission générale qui est une mission constitutionnelle, de protection de la jeunesse. Ceci dit, si la prévention spécialisée est une mission du Conseil général, il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre de villes sont associées à cette mission, essentiellement parce que cette prévention spécialisée s'exerce en priorité sur ce que l'on appelle les ZUS, les zones urbaines sensibles.

En ce qui concerne le département de Loire-Atlantique, le Conseil général avait confié cette mission de prévention spécialisée à des associations. Il existe aujourd'hui deux associations sur la Loire-Atlantique, une association à Saint-Nazaire qui s'appelle l'association nazairienne et une association à Nantes qui n'est pas exclusivement à Nantes puisqu'elle a aussi une action sur Rezé et Saint-Herblain. Cette association s'appelle l'APSPD, l'association de prévention spécialisée Fernand Deligny. Le Conseil général a estimé que les actions et les résultats de cette association sur le territoire nantais ne donnaient pas entièrement satisfaction et a donc dénoncé la convention qui le liait à cette association au mois de juin 2011. Il a fallu donc imaginer une nouvelle structure pour assurer cette mission de prévention spécialisée.

Il a été décidé de constituer un GIP, un Groupement d'Intérêt Public. Pourquoi un GIP ? Parce que cela permet de mieux unifier, de mieux recadrer la prévention spécialisée. C'est une structure assez originale aussi qui permet une véritable association entre le Conseil général, les Villes, mais aussi éventuellement d'autres associations qui pourront s'intégrer au GIP en fonction de leurs compétences et pour donner des avis. En effet, le Conseil d'Administration du GIP est constitué bien sûr du Conseil général qui en assure la présidence, mais aussi de représentants des différentes villes concernées, c'est-à-dire en l'occurrence la Ville de Nantes, la Ville de Rezé et la Ville de Saint-Herblain et d'associations dont l'association nazairienne qui exerçait ses missions sur Saint-Nazaire. Ce GIP permettra aussi la reprise des salariés de l'ancienne APSPD, s'ils le souhaitent bien entendu.

On vous demande aujourd'hui d'autoriser Monsieur le Maire à signer, au nom de la Ville de Nantes, l'adhésion de la Ville de Nantes au GIP. Ensuite, il y aura une sorte de convention-cadre à partir de cette convention. Elle précisera, de façon plus étroite, les missions que devront

V - 35

remplir les éducateurs spécialisés. Seront reprécisés en particulier les territoires. De toute façon, les territoires actuels seront maintenus. Il y aura peut-être quelques redécoupages afin d'être plus efficace. On veillera aussi à ce que les éducateurs spécialisés soient bien dans la rue et bien efficaces. On reprécisera aussi sans aucun doute les publics auxquels s'adresse cette prévention spécialisée, afin d'être au plus près des signes, des symptômes d'une éventuelle marginalisation, ces signes étant, de façon très classique, une certaine déscolarisation ou la manifestation d'incivilités sur l'espace public. Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Monsieur Moreau.

M. MOREAU, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, chers collègues, à l'occasion de cette délibération – cela a été souligné tout à l'heure – les élus communistes souhaitent attirer l'attention sur l'importance du travail qui a été fait par l'association Fernand Deligny pour prévenir les risques d'exclusion des jeunes et de leur famille. A cet égard, les salariés de cette association ont joué un rôle non négligeable dans les quartiers nantais constitués par leurs interventions. Les sources et les explications de désocialisation de ces jeunes sont à la fois nombreuses et variées. Elles sont toujours déchirantes, parfois dramatiques.

La prévention spécialisée, portée par le Conseil général avec les Villes de Nantes, Rezé et Saint-Herblain, doit permettre aux jeunes marginalisés de rompre leur isolement, de retrouver une image positive d'eux-mêmes et de restaurer le lien social. Dans un contexte politique lourd, marqué par une politique de l'Etat répressive, le Président de la République déclarant lui-même vouloir traiter les jeunes comme des adultes à mettre en prison, l'action concertée de nos collectivités nous paraît essentielle. La prévention spécialisée s'inscrit dans une politique de protection de l'enfance. Elle concerne aussi la prévention des inadaptations sociales que la prévention de la maltraitance, mais aussi la délinquance et les conduites à risque. C'est pourquoi les élus communistes partagent les inquiétudes des éducateurs spécialisés qui voient leurs moyens d'intervention de plus en plus réduits.

Les centres éducatifs fermés, tant mis en avant par le Gouvernement, ne sont à l'évidence pas la réponse au problème que posent les jeunes marginalisés, en tout cas pour le plus grand nombre. Pour nous, la prévention et l'intervention sociale sont de loin les dispositions les plus efficaces. Elle est toujours préférable à la répression aveugle, la stigmatisation et le repli sur soi que portent les politiques gouvernementales. Le cadre juridique fixé par le Conseil général avec la constitution d'un Groupement d'Intérêt Public, nous paraît adapté, cohérent et souple. Cette convention est une approche intéressante de coopération que nous avons à développer entre nos deux collectivités sur bien d'autres domaines. Nous souhaitons vivement que les projets d'actions permettent de poursuivre et de développer la prévention spécialisée dont nous avons particulièrement besoin dans nos quartiers. Je vous remercie de votre attention.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Madame Van Goethem.

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous allons, par cette délibération, approuver la constitution d'un GIP et la convention qui se trouve en annexe et le groupe « Ensemble pour Nantes » s'abstiendra sur ce dossier. En effet, il ne s'agit bien évidemment pas de remettre en cause l'intervention de la Ville dans ce domaine qui est extrêmement important. Par contre, il est un peu difficile pour notre groupe de voter sans projet, sur la base d'une simple structure. L'idée est de modifier la structure. Nous prenons une structure publique ici, avec plusieurs questions. Si vous lisez d'ailleurs la convention concernée, vous verrez que dans cette structure, les buts et les missions ne sont pas vraiment définis. On reste un peu dans le flou.

V - 36

On se pose d'ailleurs quelques questions. Pourquoi ne partir qu'avec le Conseil général et les Villes de Rezé et de Saint-Herblain ? Même si au départ, la logique de collaboration existait à ce niveau-là, n'a-t-on pas prévu d'autres villes qui pourraient être intéressées par ce type de problématiques, ce qui semble assez évident, que ce soit d'ailleurs dans l'agglomération ou hors agglomération ?

D'autre part, on constate aussi que le GIP va reprendre les personnels de l'association Fernand Deligny, avec transformation de leur contrat en contrat de droit public. Est-ce qu'on a une idée du coût que cela pourra faire au niveau du GIP ? En particulier, quelle sera la contribution de la Ville de Nantes ?

Il est vrai que le fait d'avoir une nouvelle structure, sans nous expliquer exactement quel est le but précis de cette structure et non pas en se disant que nous verrons plus tard sur un projet-cadre, nous gêne un peu. Donc, nous avons décidé de nous abstenir. Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Madame Bassal.

Mme BASSAL, Adjointe – Monsieur le Maire, mes chers collègues, le dossier qui nous est présenté de création d'un GIP Jeunesse Prévention nous donne l'occasion de préciser nos attentes et nos espérances sur ce dossier.

Les quartiers populaires nantais subissent de plein fouet la crise économique que nous traversons. Nous savons tous que des processus de ghettoïsation sont à l'œuvre à certains endroits et qu'ils résultent de l'échec de la politique nationale menée depuis plusieurs années et du désengagement de l'Etat en faveur des plus vulnérables d'entre nous. Les jeunes de ces territoires en sont les premières victimes. Ils souffrent d'être stigmatisés, relégués et assignés à des espaces sociaux qui ne leur offrent pas les perspectives d'avenir que l'on serait en droit d'espérer pour chacun d'entre eux. Depuis longtemps, la Ville, elle, a comme fil conducteur de ses politiques la cohésion sociale. Il y a sur ces territoires des ressources et des ambitions qui ne demandent qu'à s'épanouir pour renforcer le dynamisme de notre cité. La prévention spécialisée qui œuvre depuis plus de 30 ans sur nos quartiers nous a montré qu'il était possible de capter cette énergie de vie pour que nos enfants réalisent leurs rêves.

Je voudrais ici rendre hommage à ces éducateurs de rue, qui inlassablement et dans des conditions souvent difficiles, tentent au quotidien de retisser des liens entre des jeunes marginalisés et leur environnement. On ne compte plus aujourd'hui les projets innovants, les dynamiques positives d'habitants, de parents ou de jeunes, les trajectoires ou les destins bouleversés par l'engagement de ces professionnels de proximité.

Alors, au moment où Monsieur Guéant a décidé d'envoyer de redoutables fusils à pompe dans nos quartiers, posons-nous simplement la question : pourquoi et comment la prévention spécialisée a réussi là où parfois certaines institutions ont si souvent échoué ? Parce qu'ils ont cru, cru dans cette jeunesse, trop souvent oubliée. Parce qu'ils ont su tisser des liens de confiance, grâce aux principes de libre adhésion, du respect de l'anonymat. Parce qu'ils ont su retisser des liens de proximité en allant, avec le travail de rue, vers des populations isolées. Parce qu'ils avaient compris, que, pour que leur travail soit efficace, leur intervention ne devait pas se réduire à une catégorie de population. Cela aurait eu pour conséquence de renforcer les stigmates et les processus de marginalisation. Parce qu'ils ont cru aussi en la force et en la

V - 37

puissance sociale des habitants qui possèdent souvent en eux des solutions aux difficultés qu'ils rencontrent. Parce qu'ils se sont adaptés, ont ouvert des espaces de création et rendu possible le changement.

Voilà, mes chers collègues, ce que nous devons respecter et préserver dans notre projet de GIP, pour que la prévention spécialisée ne devienne pas une institution en rupture avec les habitants. La tranquillité publique et le contrôle social ne doivent en aucun cas devenir les finalités de la prévention spécialisée. Nous devons parler d'éducation, d'émancipation pour nos jeunes concitoyens en devenir. Ne tombons pas dans les pièges tendus par le tout sécuritaire qui attisent les peurs et le rejet de l'autre, de celui qui habite, là, de l'autre côté.

Nous devons être ambitieux et regarder comment impliquer, à travers un comité de pilotage, les habitants, les associations, les partenaires institutionnels dans la construction de ce nouveau modèle éducatif. Nous devons être à l'écoute du personnel de l'APSPD qui possède une véritable expertise et d'authentiques savoirs faire. Nous devons les rassurer et leur apporter des garanties concernant leurs conditions de travail. Notre groupe est favorable à la création de ce GIP et sera vigilant dans la construction de ce dispositif. A nous maintenant, d'être à la hauteur des enjeux et des défis qui s'annoncent, les Nantaises et Nantais nous attendent et espèrent. Je vous remercie de votre attention.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Madame Meyer.

Mme MEYER, Conseillère municipale – Je voulais juste répondre qu'en ce qui concerne l'ancien personnel, les éducateurs spécialisés de l'APSPD, un courrier leur sera envoyé dès que l'ensemble des processus institutionnels seront achevés, c'est-à-dire l'adhésion des villes au GIP qui doit être faite avant la fin de l'année. Le GIP est créé le 1^{er} janvier. Ensuite, un courrier sera envoyé à l'ensemble des salariés pour leur demander s'ils souhaitent de nouveau rentrer dans le GIP. Je crois que les contrats de droit public qui leur sont proposés ne sont pas du tout à leur désavantage.

En ce qui concerne pour le moment la Ville de Nantes, sa participation est strictement identique à celle des années précédentes, c'est-à-dire 86 794 € pour à peu près 2 M€ du Conseil général.

Donc, ce n'est pas le travail des éducateurs spécialisés qui est remis en cause. Il y avait des problèmes de gestion interne.

En ce qui concerne les nouvelles villes, premier point : la prévention spécialisée s'exerce en fonction de ce qu'on appelle les ZUS, les zones urbaines sensibles. Donc, il s'agit effectivement des villes qui possèdent ces ZUS. Pour le moment, il s'agit de Nantes, de Rezé et de Saint-Herblain. Les projets globaux du Conseil général s'étendent à l'ensemble du département. Pour eux, il n'est pas exclu, peut-être un jour, d'appliquer la prévention spécialisée en particulier dans des zones qui ne sont pas directement urbaines. C'est un projet qu'ils ont. Cela se fera selon les nécessités. Ce n'est pas exclu au préalable.

Puis, il y a une autre remarque que je voulais faire et que j'ai un peu oubliée. A priori, ce n'est pas trop grave.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

V - 38

M. JOSSIC, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 26, intitulé :

Associations culturelles – Cinquième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.

M. JOSSIC, Adjoint – Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues une délibération assez habituelle, avec l'attribution de subventions aux associations culturelles, donc répartition, mais également des conventions : conventions à renouveler ou avenants à conventions. Vous en avez la liste. Je passe très vite et je répondrai aux questions éventuelles.

Les BIS vont se dérouler en janvier. C'est une très grande manifestation. Plusieurs milliers de personnes, représentants de tous les réseaux du spectacle vivant de France se réunissent à Nantes qui devient un peu la capitale de ce type de rencontres et de réflexions.

(Lecture de l'exposé)

L'Association NEMO, le carnaval. Je rentre un peu dans le détail. Vous savez que l'an passé, nous avons décidé, au moment du vote du budget primitif, d'attribuer une subvention pour la réalisation du carnaval, au Comité des fêtes de 450 000 €. Nous avons effectué un premier versement. Le carnaval n'a pas eu lieu, donc nous n'avons bien sûr pas versé le complément de la subvention. Une nouvelle structure, à savoir NEMO, étant en train de finaliser le carnaval 2012, nous lui remettons donc cette subvention de 150 000 € afin, comme on dit, d'amorcer la pompe et de l'aider à préparer la manifestation pour l'an prochain.

Ensuite, ATC, une subvention d'un montant de 80 000 €. Il s'agit de l'inauguration du Mémorial de l'abolition de l'esclavage. C'est une subvention bien sûr qui va être valable pour l'inauguration qui aura lieu finalement le 24 mars puisque le recul de la manifestation nous y oblige. Cette subvention de 80 000 € est destinée à une action autour d'un spectacle de rue ou quelque chose d'équivalent si la compagnie prévue préalablement n'était pas libre à cette date.

Ensuite, en spectacle vivant, il s'agit exclusivement de théâtre cette fois-ci, avec Science 89, avec ARPROMA.

- ARPROMA, une association de marionnettes dont le siège, je vous le rappelle, était avant rue Dugommier, et qui a souhaité déménager et s'installer dans la galerie commerciale de Beaulieu, afin de disposer d'un lieu d'une capacité plus grande. Rue Dugommier, ils estimaient qu'ils saturaient et qu'ils étaient obligés de renoncer à accueillir certains parents et certains enfants. Cette structure est maintenant rendue à Beaulieu et nous maintenons bien sûr la subvention qui lui était attribuée.

- La Compagnie Non Nova qui était en 2010 et en 2011 dans le festival in d'Avignon. Donc une excellente compagnie.

- Paq' la Lune qui travaille dans le domaine du jeune public.

Ensuite, on vous donne une institution musicale, à savoir Angers Nantes Opéra. Je résume les choses très vite là encore car je m'attends à des questions, si je ne les devance pas. Il s'agit bien sûr d'un complément de subventions puisque nous savions, au début de cette année, que l'opéra était un peu juste dans son budget. Simplement, il espérait certaines recettes de mécénat. Nous savions que l'on était peut-être optimiste là-dessus et qu'il faudrait réajuster en fin d'année. Donc, il s'agit d'un réajustement qui s'est fait en deux fois, tout d'abord à notre dernier Conseil municipal. Puis maintenant, nous ajustons à l'euro près la subvention nécessaire pour boucler ce budget de l'opéra, pour permettre que « La vie parisienne » qui est montée actuellement et présentée aux Nantais et aux Angevins soit également jouée. Il s'agit bien sûr de payer conjointement à la Ville d'Angers selon des clés de répartition, vous le savez, que nous contestons, à savoir qu'actuellement, nous payons 72 % du coût et la Ville d'Angers 18 %. Les services financiers de nos Villes ayant étudié d'un commun accord la possibilité de clés de

V - 39

répartition plus logiques, en sont arrivés tous deux à la conclusion qu'une répartition deux-tiers Ville de Nantes / un tiers Ville d'Angers était une plus juste répartition. Nous travaillons donc actuellement avec la Ville d'Angers pour que nos deux cités reconnaissent cela.

- Ensuite, le Collectif Culture Bar-Bars qui vient de dérouler son festival, mais qui mène des actions tout au long de l'année.
- La Folle journée. Cela ne change pas : 1 M€ prévus pour 2012.
- L'Union philharmonique de Nantes : cela ne change pas non plus.
- Ensuite, la SAMBA : la Société des Amis du Musée des Beaux-arts.
- Le festival des 3 continents qui est en plein redressement, qui nous a fourni cette année une édition de grande qualité, qui a tenu son budget et qui petit à petit se renouvelle et évolue. Donc, une très bonne nouvelle.

(Lecture de l'exposé)

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Jossic. Madame Le Pomellec.

Mme LE POMELLEC, Conseillère municipale – Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, la longue histoire du projet de Mémorial à l'Esclavage vient de connaître un nouvel épisode. Les élus du Groupe « Ensemble pour Nantes », tout comme les Nantais, profondément attachés au devoir de mémoire, constatent un avatar de plus dans ce projet lancé il y a 13 ans. Rappelons-nous. En 1998, le Conseil municipal de Nantes votait la construction d'un monument en mémoire de l'abolition de l'esclavage. Il était alors simplement question d'un projet à 100 000 €. Sept ans plus tard, Nantes Métropole adoptait le programme de réalisation pour un montant de 6,5 M€. L'objectif était d'achever la réalisation en 2008. En 2007, rien n'était encore fait, mais Nantes Métropole votait une augmentation du budget de 400 000 €, au Conseil communautaire du 9 mars, pour une enveloppe totale évaluée à 6,9 M€, enveloppe revue à la baisse l'année suivante. Les appels d'offres sont alors infructueux, mais l'ouverture est toujours prévue pour 2009.

Finalement, le projet est bel et bien lancé et vous annoncez l'inauguration pour l'été 2011. Depuis, c'est un festival de retards et d'inaugurations ajournées, la dernière entraînant un surcoût de 10 000 € simplement pour le poste Communication. Précisons que chaque plaque commémorative en verre dont les défauts sont responsables de cette nouvelle annulation, coûte environ 25 000 €. Nous nous étonnons de constater que seulement trois semaines avant l'ouverture au public du monument, vous vous aperceviez que 33 plaques sur 46 sont illisibles.

Nous souhaiterions obtenir un bilan complet de l'ensemble des préjudices causés par ce dossier. Préjudices financiers : quid de la subvention de 80 000 € perçue par l'association « Art Théâtre Culture International » pour les frais engagés pour l'inauguration finalement repoussée ? Préjudices touristiques pour la ville de Nantes. Préjudices du point de vue de la crédibilité de la ville avec tous ces « loupés » et ces effets d'annonce. Et quelles conséquences pour les associations parties prenantes ?

Pour finir, j'ai cru lire dans la presse que l'inauguration était prévue pour le 24 mars maintenant. Est-ce que vous pourriez nous le confirmer ? Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Augier.

M. AUGIER, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire. Je reviens au dossier. Pas de problème particulier sur tout ce qui nous a été présenté par Jean-Louis Jossic. Quelques

V - 40

questions. Du côté du CRDC, est-ce que vous avez quelques chiffres sur la fréquentation ou des initiatives prises par le nouveau directeur ? C'est peut-être l'occasion d'en parler.

Sur Angers Nantes Opéra, c'est une bonne idée d'aller dans le sens d'apporter un soutien qui est le bienvenu, en particulier pour le spectacle en cours, mais au fond, on n'a toujours pas de précision sur la nature des engagements de la Ville d'Angers. Est-ce que c'est vraiment acté ? Ou est-ce que c'est en cours de négociation ? Apparemment, c'est encore flou. Voilà, c'est à peu près tout.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Votre question, Madame Le Pomellec, ne relève pas du rapport que vient de faire Monsieur Jossic. Il n'y a pas de rapport direct. Donc, je vous confirme la date d'inauguration le 24 mars pour le Mémorial, mais Monsieur Jossic va répondre à Monsieur Augier.

M. JOSSIC, Adjoint – En ce qui concerne l'opéra, mon cher collègue, vous le savez comme moi, nous sommes toujours en négociation avec la Ville d'Angers. C'est vrai que cela dure, mais la reconnaissance par les deux Villes de cette logique de clé de répartition sur deux-tiers/un tiers est quand même assez récente dans la mesure où jusqu'à présent, des études avaient été faites, mais c'étaient des études que l'on va dire unilatérales. Nous étudions la situation et nous estimions. Ce qui est nouveau, c'est que les services financiers des deux Villes sont d'accord sur ce fait. Il s'agit maintenant que les politiques se prononcent. Bien sûr, concernant la rallonge de fin d'année destinée à ce que la saison soit complète, la Ville d'Angers vient de voter ou va voter, je crois, dans les prochains jours, 99 000 € supplémentaires qui correspondent aux clés actuelles. Nous souhaitons bien sûr, l'année prochaine – vous savez, je crois, que nous y travaillons – tomber d'accord sur un rattrapage qui pourrait être sur trois ans. Il me paraîtrait assez logique que sur trois ans, progressivement, ce rattrapage ait lieu.

Votre deuxième question portait sur le CRDC, je crois. Je le redis, la subvention est la même que l'année dernière. Donc, il n'y a pas d'augmentation à cette structure. Patrick Gyger en a pris la direction succédant à Jean Blaise. Somme toute, cela se passe bien. Je pense qu'il a à la fois un travail qui est dans la continuité, mais il renouvelle, il amène petit à petit sa « patte ». On voit que de nouvelles répartitions de compétences ont été faites entre le Grand T par exemple et le Lieu Unique. Tout cela se passe très bien entre lui et Catherine Blondeau. Par rapport au projet initial, c'est toujours une scène nationale atypique. Je rappelle que pour une scène nationale, il y a un cahier des charges qui est défini conjointement par la Ville et par l'Etat. Pour que ce soit une scène nationale, il s'agit d'être « dans les clous », mais à Nantes, il y a toujours eu un peu ce côté « enfant terrible », au bon sens du terme, de la scène nationale. Patrick Gyger a été choisi pour continuer dans ce sens et il continue dans ce sens, avec le même budget.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

Mme CLERGEAU, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 12, intitulé :

Associations sportives – Cinquième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.

Mme CLERGEAU, Adjointe – Merci, Monsieur le Maire. Ce dossier concerne la cinquième répartition de subventions pour les différentes associations sportives, pour une somme de 85 558 €. Vous y trouvez différentes subventions de fonctionnement, mais je voudrais juste insister sur tout ce qui peu exister au niveau dynamisme sportif au sein de la ville. Au-delà de la

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011

V - 41

vie propre des clubs, au-delà de nos bons résultats – on peut le dire très simplement – en sport de haut niveau notamment en sport de salle, on a aussi de très nombreux évènements sportifs qui sont menés par nos différents clubs dans toute la ville.

(Lecture de l'exposé)

Vous voyez que le dynamisme de notre vie sportive est intense. Je vous remercie de bien vouloir adopter cette délibération.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Monsieur Blineau.

M. BLINEAU, Conseiller municipal – Je tiens à rassurer tout de suite Monsieur Bolo car je ne suis pas particulièrement tétanisé, mais je pense que l'on aurait quand même pu faire un bon emprunt à taux fixe, comme un bon père de famille, pour acheter cette fameuse salle du Hangar puisqu'il y a la convention avec la FAL qui a lieu dans ce dossier. C'est une demande qui est réitérée un peu chaque année. Je pense qu'au jour d'aujourd'hui, elle serait maintenant remboursée et qu'on n'aurait pas des subventions aussi importantes à donner.

Jeudi dernier a eu lieu la pose de la première pierre de la salle d'athlétisme. 22 ans après la promesse de Monsieur Jean-Marc Ayrault lors des Municipales de 1989, nous avons donc eu la première pierre de la salle d'athlétisme. C'était une réunion bien sympathique, je vous en remercie. Je crois qu'au nom de tous les sportifs de la ville de Nantes, il y avait vraiment une très grande intention d'être là, même si c'est une promesse qui a été tenue 22 ans après.

Vous parlez des clubs sportifs de haut niveau, surtout en salle, qui ont des résultats de haut niveau actuellement. Il y aura bien sûr la salle de la Trocardière. Autant la durée a été importante pour attendre la salle d'athlétisme, autant là, le délai est très court. Je voudrais avoir quelques renseignements sur la façon dont vous allez procéder à cet exploit car si j'ai bien compris, la salle serait inaugurée dans deux ans. Moi, je m'en félicite puisque je demande simplement à ce que les choses aillent le plus rapidement possible. Mais est-ce qu'on pourrait quand même avoir quelques renseignements sur les délais ? Comment allez-vous arriver à inaugurer cette salle aussi rapidement ?

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Madame Dibon-Poquet.

Mme DIBON-POQUET, Conseillère municipale – Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans cette délibération, notre attention a été attirée sur deux propositions de subventions. La première, c'est la subvention de fonctionnement exceptionnel de 1 700 € qui sera accordée à l'association Métallo Sport Chantenaysien, afin d'aider la section tennis à régulariser des arriérés de charges salariales. Sauf erreur de notre part, cette association reçoit une subvention annuelle de fonctionnement de la Ville de 40 500 € et elle dispose gratuitement de ses locaux. Il nous apparaît donc qu'elle a les moyens d'une gestion rigoureuse et qu'il est pour le moins étonnant qu'elle ne se soit pas acquittée régulièrement de ces charges salariales.

La seconde, c'est l'Amicale Laïque Port Communeau Moulin intégrée dans la rubrique « sport de haut niveau », pour laquelle vous proposez une subvention de 3 000 € pour régulariser sa situation financière du fait d'un plan de redressement Urssaf. Là aussi, nous notons que cette association reçoit de la Municipalité une subvention annuelle de fonctionnement de 29 464 €. Avec ce budget, cette association n'a-t-elle pas les moyens, dans le cadre d'une gestion rigoureuse, de régler comme il convient ses cotisations à l'Urssaf ?

Dans les deux cas, nous constatons que les demandes de subventions complémentaires portent sur des charges au caractère réglementaire qui devraient selon nous être prises en compte de

V - 42

façon prioritaire par les gestionnaires concernés. Ce n'est pas à la collectivité de compenser leurs lacunes en la matière. Si c'était un artisan qui se trouvait confronté à une difficulté de cet ordre, nous pensons qu'il ferait vraisemblablement appel à son banquier pour l'aider à résoudre son problème financier, moyennant certaines conditions et sûrement des recommandations pour éviter de connaître à l'avenir de telles situations. En tout cas, ce ne serait pas aux contribuables nantais d'intervenir en la matière, comme ce serait le cas si vous accordiez les deux subventions, objets de notre débat.

En conclusion et avec le souci d'éviter une difficulté de trésorerie en fin d'année à ces deux associations, nous proposons que les subventions en question soient versées, mais à titre d'acompte sur leurs subventions annuelles de fonctionnement qui seront donc à diminuer à due concurrence. Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Madame Clergeau.

Mme CLERGEAU, Adjointe – Merci pour ces différentes questions. La première, Monsieur Blineau, concernait le Hangar. C'est vrai que le coût de location n'est pas donné, on en est bien conscient. Ceci étant, tout d'abord, le Hangar n'est pas à vendre, puis deuxièmement, c'est un lieu qui est pratique là où il se situe actuellement puisqu'il permet aux jeunes d'y accéder facilement. Il est bien repéré, bien connu. La Ville s'emploie à essayer d'améliorer les rampes, les investissements qui sont conçus à l'intérieur et de soutenir la FAL qui gère d'ailleurs très bien ce lieu et qui le développe puisque le nombre de jeunes nantais qui pratiquent cet équipement est très important. On ne nie pas qu'il faille peut-être dans le futur continuer à se pencher sur le devenir d'un tel lieu et sur sa localisation, mais ceci étant, je ne suis pas sûre que des investissements réalisés aujourd'hui pour pouvoir créer un nouveau lieu reviennent forcément moins cher que le coût de location que nous avons. Je regarde mon collègue Pascal Bolo qui semble opiner du chef sur ce que je viens de dire sur ce point.

Ensuite, vous posez deux questions qui ne concernent pas la Ville de Nantes, mais qui concernent Nantes Métropole. Je vais essayer d'y répondre puisque je suis également ces dossiers au niveau de Nantes Métropole. Tout d'abord, sur le stade d'athlétisme couvert, je crois que c'est là une très bonne réalisation qui va pouvoir répondre à l'attente des sportifs nantais. C'est vrai que parfois, on peut avoir l'impression qu'une demande existe depuis longtemps et qu'elle n'est pas forcément réalisée dans le temps où elle est demandée, mais vous savez très bien comme moi, Monsieur Blineau, que les investissements dans une collectivité représentent un certain coût et qu'il faut les équilibrer par rapport à l'ensemble des disciplines sportives. Je vous rappelle que sur l'agglomération nantaise, il y a de mémoire – Jean-Jacques me dira si je me trompe – 3 000 licenciés en athlétisme. On a des disciplines où il y en a beaucoup plus. Ceci étant, je crois qu'il était intéressant d'avoir un lieu où ces athlètes, ces sportifs, ces scolaires, ces universitaires, puisque tous les publics, sportifs d'athlétisme sont concernés, puissent, l'hiver, avoir un lieu couvert pour pouvoir réaliser leur discipline sportive. C'est très bien, la première pierre est posée. Le chantier se déroule dans les délais prévus à ce jour. Donc, nous sommes confiants pour qu'il puisse ouvrir début 2013, comme il est convenu, dès le début de l'année. Ainsi, nous aurons un équipement d'ampleur dans l'agglomération qui sera à même de mieux encore répondre aux attentes des sportifs.

Après, la salle de la Trocardière. Comme vous le disiez vous-même, au vu du succès de nos équipes sportives, nous avons prévu de réaliser des travaux de réhabilitation du Palais des sports de Beaulieu, mais nos résultats sportifs ont évolué plus rapidement qu'on le pensait les uns et les autres. Tant mieux parce que c'est intéressant pour le rayonnement de la métropole. Ceci étant, il a fallu qu'on change un petit peu notre façon de travailler sur les équipements. Au prochain Conseil communautaire, il y aura une proposition de déclarer d'intérêt communautaire une nouvelle salle qui sera d'une capacité d'accueil de 3 000 à 4 000 places, qui permettra

V - 43

d'accueillir des équipes de sport de haut niveau avant de commencer à attaquer les travaux de réhabilitation du Palais des sports de Beaulieu. On n'attend pas la délibération du Conseil communautaire du mois de janvier, pour avoir choisi d'ores et déjà le programmiste qui va travailler sur le projet à venir et qui va rencontrer les différents clubs directement concernés. Cela permettra, au Conseil communautaire, de présenter à ceux qui sont au Conseil communautaire et à l'ensemble des conseillers communautaires, une délibération qui sera longuement réfléchie et qui sera bien détaillée et de pouvoir aller très vite. Effectivement, je suis d'accord avec vous, deux ans me paraîtraient être un miracle pour pouvoir le réaliser aussi rapidement. L'objectif est d'aller le plus vite possible. Le temps le plus court, on pourrait l'estimer sur deux ans et demi, en souhaitant que l'on puisse bien tenir ces délais puisque comme vous le dites vous-même, c'est un temps qui est très court.

Quant à la troisième question qui est posée par rapport à des subventions, je rappelle quand même que l'on m'interpelle sur un total de 4 700 €, dans un budget d'une collectivité locale qui est heureusement un peu plus élevé que ce montant. Je tiens à rappeler quand même que nos clubs sportifs, dans nos différents quartiers, remplissent un rôle de lien social très important et que la vie sportive repose bien souvent principalement sur des bénévoles qui s'investissent à longueur de soirées, à longueur de samedis et dimanches pour permettre à nos jeunes d'évoluer et d'avoir des activités qui leur permettent de grandir bien dans leur corps et bien dans leur tête. Aller soulever de telles questions à un Conseil municipal me gêne par rapport à l'implication de ces associations. Effectivement, elles ont parfois des salariés pour pouvoir remplir le rôle technique de spécialistes d'un sport dans tel ou tel domaine.

Pour le premier club, Métallo Sport Chantenaysien, je vous parle de la section tennis et vous, vous me parlez de l'ensemble du club sportif qui a de multiples sections. Là, il s'agit d'un arriéré de charges sociales. On peut regretter que le club n'ait pas bien géré, mais souvent, les dirigeants bénévoles, même s'ils sont maintenant de plus en plus formés, n'ont pas toujours eu une bonne connaissance sur la gestion légale. C'est un peu compliqué parfois. Est-ce qu'il faut mettre en péril une section sportive et dire à des jeunes de rentrer chez eux, qu'il n'y aura plus de section sportive parce qu'elle est en déséquilibre ? Ou est-ce que la Ville se doit d'accompagner ? Je vous pose la question, vous pouvez y répondre si vous voulez.

La deuxième subvention, de 3 000 €, concerne un club de basket qui a de nombreux licenciés, 250 licenciés. Le club a subi un redressement Urssaf, donc un rappel de cotisations de sécurité sociale et d'assurance-chômage sur les années 2008 et 2009. Le montant de ce redressement était de 20 917 €, hors intérêts de retard. Nous avons décidé de vous proposer deux aides : une que je vous présente aujourd'hui et une autre que je vous présenterai en décembre 2013 de 2 500 €. Cela veut dire que la Ville de Nantes va aider à hauteur d'un quart du redressement et que l'association assume elle-même 75 % du montant de ce redressement. Là aussi, est-ce que vous pensez qu'il faut dire à l'association qu'elle se débrouille, qu'elle a mal géré, que c'est de sa faute ? Ou est-ce que le club dit qu'il reprend la barre, qu'il prend de bonnes décisions et qu'il repart du bon pied ? Si vous voulez, Madame, que nos jeunes Nantais restent chez eux et si vous ne voulez pas que nous soutenions nos clubs sportifs, dites-le haut et fort. Ainsi, les Nantais le sauront.

Mme DIBON-POQUET, Conseillère municipale – Je pense que Madame Clergeau n'a pas dû écouter mon dernier paragraphe et ce que je vous ai proposé puisque je vous ai dit que je proposais éventuellement que ce soit à titre d'acompte sur des subventions annuelles de fonctionnement ultérieures. On peut quand même se poser la question sur la façon dont ces associations sont gérées, même si ce sont des petits montants, Madame Clergeau. Il n'y a pas de petits montants.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011

V - 44

Mme CLERGEAU, Adjointe – Nous soutenons plus de 500 associations sportives nantaises et on vous demande d'aider deux associations. Reconnaissez quand même que c'est un peu déplacé. Si, c'est déplacé, je le maintiens. Je saurais le dire. Vous proposez de verser un acompte par rapport aux subventions de l'année prochaine. Si on verse une subvention en tant que telle, c'est bien parce qu'on sait que si on verse un acompte, l'année prochaine, on sera amené à vous représenter le dossier. Quand je vous dis que l'on n'est seulement à un quart du montant du redressement pour l'un des clubs, franchement, le club fait des efforts sur son budget. Ce n'est pas facile, croyez-le, de payer 75 % de sa poche, 15 000 € sur le redressement. Oui, ce n'est pas une bonne gestion des deux clubs. Oui, ils le reconnaissent. Oui, ils prennent de bonnes décisions pour repartir. Et oui, la Ville se doit de les aider.

Le Conseil approuve (abstentions du groupe « Ensemble pour Nantes et d'un membre du groupe « Centre Démocrate »).

Mme BENÂTRE, Conseillère municipale, donne lecture de l'exposé n° 13, intitulé :

Plan Handisport et sport adapté – Approbation

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Benâtre.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme NAEL, Conseillère municipale, donne lecture de l'exposé n° 14, intitulé :

Subventions au titre des actions éducatives – Convention avec l'Inspection académique - Participation de la Ville au dispositif Classes Relais – Emploi solidaire – Approbation.

Mme NAEL, Conseillère municipale – Merci. Il s'agit de la délibération des subventions au titre des actions éducatives qui se situent dans le cadre du contrat éducatif local et en partenariat avec l'Education nationale et le Conseil général, mais aussi sur des temps plus larges puisque les temps périscolaires et extrascolaires sont concernés dans la logique de notre recherche de cohérence éducative autour des enfants.

(Lecture de l'exposé)

Pour rappel, c'est un dispositif qui permet de lutter contre le décrochage scolaire. Donc, on est là aussi dans la continuité de notre action de prévention, comme on le fait avec le GIP présenté tout à l'heure.

(Lecture de l'exposé)

La subvention de fonctionnement aux associations de parents d'élèves est calculée en fonction du nombre d'élus dans les conseils d'école, au prorata du nombre d'élus qu'ils ont. Pour mémoire, aujourd'hui, on a près de 1 000 parents qui représentent les parents d'élèves dans les écoles publiques. Pour votre information, on a eu l'occasion de le dire, on rencontre actuellement, avec Johanna Rolland, l'Adjointe à l'Education, l'ensemble de ces élus par territoire, pour travailler avec eux sur la question de la réussite éducative, voir quelles sont leurs attentes et construire le service public de la réussite éducative pour demain.

V - 45

(lecture de l'exposé)

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, je voulais revenir rapidement sur le dispositif Pédibus / Vélobus qui est mis en place par certaines écoles primaires de la ville, puisque nous votons aujourd'hui une subvention de 350 € à l'Amicale Laïque Sully pour la mise en place de ce dispositif. Evidemment, ce ne sont pas des grosses sommes, cela ne va pas beaucoup intéresser Madame Clergeau, mais nous souhaiterions quand même avoir quelques informations.

Nous sommes favorables au développement de ces déplacements doux qui vont en plus dans le sens d'une plus grande solidarité entre les familles d'un même quartier. En revanche, nous ne comprenons pas bien comment va être utilisée cette subvention par l'Amicale Laïque. Est-ce l'association ou la Ville qui prend en charge l'installation matérielle de la ligne pédibus ? Est-ce que vous pourriez nous éclairer à ce sujet ?

Par ailleurs, il nous semble dommage que la Ville se limite à des actions ponctuelles, au coup par coup sur ce type d'initiatives qui, je le répète, nous semblent vraiment positives pour la vie d'un quartier. Ces dispositifs ont aussi pour objectif de limiter l'utilisation de la voiture individuelle. Dans cet objectif, il nous semble que la Ville pourrait mettre en œuvre une action de plus grande envergure, par exemple en lançant un appel à projets et en proposant une vraie méthode de travail auprès des écoles, auprès des associations de parents d'élèves, pour les inviter à rejoindre ce dispositif.

Est-ce que pourriez, simplement aujourd'hui, nous faire un point sur le dispositif pédibus, nous préciser combien d'élèves sont aujourd'hui concernés par l'initiative et nous dire si la Ville a l'intention d'élargir le dispositif de manière plus volontariste auprès des écoles nantaises ?
Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Madame Naël.

Mme NAEL, Conseillère municipale – Concernant cette action particulière et le soutien à l'Amicale Laïque de Sully pour le pédibus, juste pour mémoire, il s'agit d'une action qui existe depuis cinq ans sur l'école Sully. Là, la somme qui est accordée est destinée à assurer à la fois la contribution à l'assurance qui est nécessaire et la communication en direction des parents pour valoriser et permettre la connaissance du dispositif auprès d'un maximum d'enfants de l'école Sully. De manière globale, sur la question des installations, c'est déjà un dispositif qui existe, avec des arrêts de bus. Ce sont trois lignes de pédibus et cinquante élèves qui sont concernés aujourd'hui.

De manière plus globale, sur la question des projets qui peuvent amener comme celui-ci, à avoir l'impression que l'on donne au coup par coup, c'est aussi la réalité de la Ville dans la volonté d'être à l'écoute des projets, de pouvoir être en capacité, quand il y a un projet, de le soutenir rapidement et de ne pas attendre un an ou deux ans qu'il y ait un appel à projets spécifique, d'autant plus quand il s'agit de petites sommes sur des enjeux du pédibus qui sont importants. Permettre aux enfants de commencer à découvrir comment utiliser la ville en marchant à pied, c'est quelque chose évidemment d'important, avec néanmoins une remarque que l'on peut faire sur la question du pédibus.

On a vu, avant 2008, une montée en puissance du pédibus et notamment sur un moment où les parents ont plus le temps, c'est-à-dire le samedi matin. Je le dis sans aucune polémique : de fait, on fait le constat objectif que depuis qu'il n'y a plus de samedi matin, il y a un freinage du

V - 46

développement des pédibus. Il ne s'agit pas d'une question polémique, ni politique. C'est un constat.

Nous sommes favorables au développement des pédibus. Nous en faisons l'information aux représentants de parents d'élèves par diverses voies et supports d'information. Dans les documents des conseils d'école qui sont remis aux élus municipaux régulièrement, il y a un point pour inciter les parents à appeler la Ville pour les aider à mettre en place des pédibus, mais ce n'est pas si simple que cela aujourd'hui.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

Mme ROLLAND, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 15, intitulé :

Associations Enfance et Jeunesse – Cinquième répartition de subventions – Convention – Avenants – Approbation.

Mme ROLLAND, Adjointe – Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération concerne la cinquième répartition des subventions Jeunesse. Au-delà de l'aide financière apportée par la Ville, je crois que c'est assez révélateur de la méthode que nous avons choisie pour construire cette politique publique Enfance Jeunesse. On a eu l'occasion de voir, au travers du débat d'orientations budgétaires, que la Ville créait elle-même un certain nombre d'actions. Je pense aux nouveaux événements qu'ont constitués « les Agités et Spots ». Mais la Ville se positionne aussi comme un animateur, un fédérateur des initiatives plurielles sur le territoire. C'est ce qu'illustre cette délibération.

(Lecture de l'exposé)

J'attire votre attention sur ce point, sur la transversalité sur laquelle nous avons travaillé sur cette question. En même temps qu'on réfléchit sur les enjeux du socioculturel, la question de la jeunesse était fortement présente sur ce quartier. C'est dans cette logique que nous avançons sur cette pépinière d'initiatives.

(Lecture de l'exposé)

Je voudrais juste souligner une subvention qui me semble assez révélatrice de notre situation actuelle : la subvention à l'association « ANCRE/ADELIS ». C'est une association, pour ceux qui ne la connaissent pas, qui a permis la mise en place d'un point d'écoute Jeunes en 2002. L'Etat a annoncé une baisse de sa subvention de 65 000 €, soit 25 % de son soutien. Alors, quand on entend ici ou là que le désengagement de l'Etat ne serait qu'une ritournelle que l'on répéterait à l'envie pendant nos Conseils municipaux, je trouve que cette ritournelle a des conséquences graves sur la jeunesse de notre ville. L'ANCRE en est un exemple malheureusement et y compris à travers cette délibération, on pourrait en citer bien d'autres.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

Mme ROLLAND, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 16, intitulé :

Quartier Nantes Sud – Création d'un accueil de loisirs sans hébergement Sarah Bernhardt – Projet de construction – Procédure de marché adaptée – Demande de subvention – Validation.

Mme ROLLAND, Adjointe – Le dossier suivant concerne la création d'un accueil de loisirs sur le site Sarah Bernhardt, dans le quartier Nantes sud.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011

V - 47

(Lecture de l'exposé)

Je crois que cela illustre bien comment on peut passer, à un moment, d'une intention politique à la construction d'une politique publique qui vise à cette cohérence éducative qu'on essaie de mettre en œuvre de manière très pragmatique, dans la totalité des projets que nous menons aujourd'hui.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci. Oui, cher collègue.

M. FRAPPIER, Adjoint – Très rapidement, Monsieur le Maire, chers collègues, je veux vous dire que bien évidemment, c'est une construction qui est très attendue sur le quartier. Donc, personnellement, mais au nom aussi de mes collègues, je me réjouis évidemment de cette délibération. Mais au passage, je voudrais quand même souligner toute la collaboration qui a eu lieu entre les services, entre les enseignants et notamment les parents d'élèves dans tout ce qui concerne la définition de la mutualisation. Je crois que les choses sont claires aujourd'hui. Au départ, dans les conseils d'école, cela n'a pas toujours été évident, mais je dois dire que tout est rentré dans l'ordre et que tout se passera bien. Je vous remercie.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme HAKEM, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 17, intitulé :

Associations Vie Etudiante – Cinquième répartition de subventions – Approbation.

Mme HAKEM, Adjointe – Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit ici d'une délibération classique. Elle concerne l'attribution de subventions à des associations Vie étudiante pour un montant de 4 040 €. Trois concernent les étudiants de l'Université, une concerne une subvention versée dans le cadre du dispositif Clap mobilité étudiante et la dernière est en direction du Bureau des Arts d'Audencia pour leur festival, traditionnel maintenant, « Intercult ».

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

Mme CHOQUET, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 18, intitulé :

Politiques publiques de la Petite enfance, de l'Education et de l'Enfance Jeunesse – Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique – Approbation.

Mme CHOQUET, Adjointe – Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, je vous présente la passation d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales pour le Contrat Enfance Jeunesse.

(Lecture de l'exposé)

Je vous parlais des financements. C'est vrai que pour ces nouvelles actions, la Ville va toucher à peu près 3 M€. Sur le maintien par contre des actions anciennes, on est sur 12 M€. Mais je tiens quand même à souligner que les règles ayant changé, on est toujours sur le même montant pour la petite enfance qui est à peu près de 15 M€ versés par la Caisse d'Allocations Familiales, parce que les modes de financement sont passés de 70 % à 55 % seulement du fonctionnement. Donc, c'est une nouvelle règle qui s'applique pour les nouveaux

V - 48

établissements. On sait dès le départ qu'on ne touchera un financement qu'à hauteur de 55 % du financement. Par contre, ce qui fonctionnait déjà depuis des années dans le contrat précédent et qui a été financé à hauteur de 70 % du fonctionnement se trouve petit à petit réduit pour arriver aussi à 55 %. C'est chaque année de l'argent en moins qui est versé et donc, de l'argent en plus que la Ville doit volontairement apporter. Cela pèse quand même sur la dynamique de développement de création de places.

Sur la politique Enfance Jeunesse, quelles sont les priorités de la Ville ? Là, on est sur un montant d'à peu près 5 M€.

(Lecture de l'exposé)

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci. Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, vous nous annoncez dans cette délibération la création de 400 places en crèche sur les années 2011-2014. Dans l'absolu, bien sûr, c'est une bonne nouvelle, mais force est de constater que comme souvent à Nantes, la communication précède l'action. Je fais juste une petite parenthèse sur la couverture du dernier *Nantes Passion*, où l'on explique gentiment aux Nantais que trouver un mode de garde devient plus facile. En réalité, quand on ouvre le journal et qu'on lit attentivement, il s'agit d'informer sur la mise en place des Relais Accueil Petite Enfance, ce qui est une bonne chose d'ailleurs puisque leur rôle est de mutualiser les demandes en crèche et en assistantes maternelles. Mais donc, ce n'est pas trouver un mode de garde qui devient plus facile, mais chercher un mode de garde qui devient plus facile. Cela fait quand même une différence. Premier exemple de communication un petit peu hasardeuse de la Ville !

Concernant le nombre de places d'accueil des enfants de zéro à trois ans, vous communiquez sur une création de 400 places dans les trois prochaines années. Il est un peu difficile, à vrai dire, de savoir ce qu'il y a derrière cet affichage de 400 places créées. Par exemple, la crèche La Toupie Magique, qui était précédemment sur le quartier Breil-Malville et qui déménage sur l'île de Nantes : est-ce que l'on va compter 80 places créées puisqu'il s'agit d'une nouvelle structure ? Ou est-ce qu'on va compter uniquement le différentiel de 20 places ? C'est une création pour le quartier, mais c'est un transfert au niveau de la ville.

Enfin, dernière chose, pendant que vous créez ou que vous soutenez la création de places en crèche, vous supprimez progressivement les assistantes maternelles rémunérées par la Municipalité. Elles étaient près d'une cinquantaine il y a trois ans, elles ne sont plus qu'une vingtaine aujourd'hui et Madame Choquet, lors d'un précédent Conseil municipal, vous nous avez confirmé la volonté de la Ville de supprimer la rémunération directe par la Ville d'assistantes maternelles. Donc, en quelques années, on a vu disparaître plus de 150 places d'accueil de jeunes enfants en assistantes maternelles, puisqu'une cinquantaine d'assistantes maternelles, multipliées par trois, voire quatre enfants dont elles ont la garde, cela fait plus de 150 places supprimées par la Ville et encore un certain nombre va être supprimé dans les prochaines années.

Evidemment, sur cette disparition du mode de garde, la Ville ne communique pas beaucoup. On perd bien des places d'accueil individuel puisqu'il ne s'agit pas d'accueil collectif. Ce qui compte pour les Nantais, c'est quand même la capacité totale de places en crèches ou en assistantes maternelles proposées au niveau de la ville. Compte-tenu de ces différents éléments, pourrions-nous avoir une vision claire de la politique de la Municipalité concernant ces assistantes maternelles et avoir un bilan d'une création nette de places, tous accueils confondus, pour les enfants de 0 à 3 ans ?

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci. Monsieur Lannuzel.

V - 49

M. LANNUZEL, Adjoint – Monsieur le Maire, chers collègues, le contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la CAF et la Ville, le Contrat Enfance Jeunesse vise à poursuivre et à optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans. Alors que 80 % des femmes en âge de travailler exercent une activité professionnelle et doivent concilier vie familiale et professionnelle, les familles ont des besoins croissants en matière d'accueil pour la petite enfance et les jeunes. Poursuivre le développement de l'offre d'accueil figure donc au rang des priorités pour la branche famille et l'ensemble des acteurs du champ social.

Notre collectivité déploie depuis des années des efforts conséquents visant à développer l'offre d'accueil des jeunes enfants, en proposant une palette diversifiée entre les structures municipales ou associatives. Les élus communistes partagent pleinement les objectifs que nous nous assignons au travers de ce nouveau Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014.

Pour autant, comme l'a souligné ma collègue Catherine Choquet, la limitation du taux de cofinancement de la CAF, 55 % contre 70 auparavant, a pour conséquence une perte moyenne de 35 % sur le financement par rapport aux anciens Contrats Enfance et Contrat Temps Libre arrivés à terme et que le Contrat Enfance Jeunesse remplace depuis 2006. De fait, derrière un objectif dit de maîtrise des dépenses affiché par la Caisse Nationale des Allocations Familiales, se cache encore une fois une politique de l'Etat de désengagement. Ajoutons à cela une politique nationale de non-scolarisation des enfants de moins de trois ans, ce qui n'est pas non plus sans conséquence sur notre collectivité. Certaines ont dû faire des choix, alors même que les attentes de la population sont en constante augmentation. Pour ce qui nous concerne, notre détermination du droit à l'école dès deux ans doit rester entière. Avec plus de 1 000 places créées depuis vingt ans, la Ville de Nantes poursuit des objectifs ambitieux, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Pour autant, même si ce nouveau Contrat Enfance Jeunesse permet cette fois de financer une offre sociale complémentaire à celle des crèches associatives, nous devons rester vigilants quant à la charge qui en résulte du fait de la réduction en masse des financements de la CAF. L'accueil de la petite enfance, comme l'accueil de loisir, nécessite des moyens à la hauteur des enjeux et des besoins. La création d'un nouvel accueil de loisir sans hébergement dans le quartier Nantes-Sud, dont nous venons d'adopter le projet de construction, témoigne des efforts de notre Ville. Cela nécessiterait un autre niveau d'engagement de la part de l'Etat et donc de la CAF pour une autre politique de la petite enfance.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci. Madame Choquet.

Mme CHOQUET, Adjointe – Différentes questions. Sur le guichet unique, quand vous dites que c'est de la communication et qu'en fait, on n'aide pas les familles à trouver une place, mais seulement à chercher, vous êtes un peu sévère quand même parce que les guichets uniques et le relais Accueil Petite Enfance sont vraiment très différents de ce qui existait jusqu'à présent. Quand ces guichets uniques ont évolué, comme les missions se sont élargies, du personnel supplémentaire a été recruté et lors du Conseil municipal précédent où j'avais présenté la délibération, vous aviez reproché cette augmentation de personnels en disant que c'étaient toujours plus de dépenses. Si on veut bien offrir un service nouveau aux gens, il ne va pas se faire tout seul, il est bien supporté par des personnes. Le rôle du guichet unique, c'est quand même plus que de chercher. C'est vraiment d'accompagner les familles dans leur recherche et de leur simplifier la vie. Quand on s'inscrit à un endroit au lieu de s'inscrire à quinze, ça simplifie quand même la vie, ça rend les choses plus simples et ça aide les gens à trouver des places. Certains vont continuer à chercher, mais certains, quand ils ont eu deux ou trois réponses négatives et qu'ils ne savent plus trop où aller chercher, baissent les bras et d'eux-mêmes, ils se retirent de la recherche de place.

Le rôle du Relais Accueil petite Enfance, c'est vraiment d'informer, d'avoir l'ensemble de l'information au même endroit. Donc, on gagne du temps et de l'énergie. Pour ceux qui ont des

V - 50

besoins particuliers ou qui sont dans les situations les plus difficiles, on les aide concrètement à explorer différents modes de garde, y compris ceux auxquels ils n'auraient pas pensé, parce que les parents ne sont pas censés, surtout à la naissance d'un premier enfant, maîtriser sur le bout des doigts l'ensemble des dispositifs, des possibilités et des adresses. J'insiste vraiment là-dessus : le rôle du Relais Accueil Petite Enfance, ce n'est pas seulement de dire ce qui existe. C'est d'accompagner ceux qui en ont besoin jusqu'à ce qu'ils trouvent une place. C'est sûr que quand on cherche une place au mois d'avril ou au mois de mai, quel que soit l'endroit où on cherche, en crèche, avec une assistante maternelle, avec une baby-sitter ou avec une employée à domicile, vu que peu d'enfants sont partis pour entrer à l'école à cette époque et que les bébés ont continué à naître, c'est vrai que la situation est très tendue, mais le relais Accueil Petite Enfance, c'est vraiment de l'accompagnement.

Sur la création de plus de 400 places, il y en a effectivement une centaine qui sont sur des structures privées et où il n'y a donc pas de financement de la Ville. Sur les 300 qui restent, on peut avoir un détail très précis. Je dois dire – cela fait le lien avec la question suivante sur l'accueil familial – que la CAF nous a demandé de retrouver en accueil collectif les places qui ont disparu de l'accueil familial. Pour nous, l'accueil familial, c'est l'accueil qui est fait par les assistantes maternelles payées par la Ville, mais à leur domicile. Cela fait partie de l'accueil collectif. On n'est pas forcément ravi de l'extinction de ce service parce que de toute façon, ce sont des places qui disparaissent et il faut qu'on les retrouve ailleurs. La CAF nous a demandé de compenser ces disparitions de places. S'il y a 50 places qui disparaissent, on ne peut pas dire que l'on crée 50 places et que c'est une création nette. Non, c'est une compensation.

Sur les 400 places, on peut avoir le détail. Il faut déjà retirer l'accueil familial qui disparaît. Je vais vous le citer, mais je pourrai vous donner la liste après. La CAF s'engage sur des projets. Quand elle s'engage sur les 3 M€ de création de places, d'actions nouvelles, elle s'engage vraiment sur des projets, avec en face l'association ou la collectivité qui porte le nombre de places, sur le moment où cela va sortir de terre et où cela commence et l'endroit où cela se fait. Donc, c'est très précis. Je peux vous donner un exemple. A la rentrée 2012, il y aura, sur la pointe de l'île, La Toupie Magique. Là, c'est vraiment plus cinquante. A la crèche Michelet par contre qui est une crèche municipale, une grosse crèche qui a fait des travaux importants, cela s'est traduit par un accroissement de dix places simplement puisqu'on en a fermé vingt que l'on a déplacées. On ne dit pas que l'on a créé 24 places. C'est vraiment le différentiel. On est vraiment sur dix places créées. La CAF est très vigilante là-dessus et c'est normal. Sinon, on se trouverait avec un chiffre qui ne correspondrait pas à la réalité.

En tout cas, ces créations de places sont faites avec la CAF. C'est vraiment un diagnostic partagé entre le CAF et la Ville. Et pour la CAF, à vrai dire, il y aurait même une adéquation, un nombre suffisant de places sur la ville de Nantes entre tous les modes d'accueil confondus. Il y a un peu plus de 10 000 enfants de moins de 3 ans, ils estiment qu'il y a besoin de 5 000 places d'accueil et les 5 000 places existent à Nantes. Théoriquement, sur le papier, statistiquement, ce serait suffisant. On voit bien que cela ne correspond pas à la réalité. Soit les familles veulent vraiment un accueil collectif et comme le collectif ne représente que la moitié de l'accueil total, tout le monde ne peut pas aller en collectif, il peut y avoir des frustrations. Selon le moment dans l'année, puisqu'on est très tributaire du départ des enfants pour entrer à l'école pour pouvoir faire rentrer des nouveaux enfants, c'est plus tendu, mais surtout, on a eu l'an dernier la baisse de la scolarisation des enfants de moins de trois ans. Ce n'est pas pour être polémique moi non plus, mais je le constate. C'est un fait. L'an dernier, cela s'est traduit par 100 enfants de moins de trois ans à aller à l'école. Sur les 100 enfants de moins, chaque année, qui vont à l'école, il y en a statistiquement la moitié qui a besoin d'un accueil collectif, l'autre moitié, non. 100 enfants chaque année depuis trois ans : cela veut dire qu'il y a 150 enfants qui restent dans les structures ou chez les assistantes maternelles et qui ne libèrent pas les places pour aller à l'école. Donc, même si on crée trois établissements de 50 places, vu que les enfants ne quittent pas la structure pour entrer à l'école, cela continue à bouchonner. Du coup, pour

V - 51

répondre à la question que vous posez sur l'accueil familial en disant qu'il n'y en a pas assez et qu'il en faudrait toujours plus, d'une part, les enfants vont moins à l'école. C'est une décision du Gouvernement. D'autre part, avec la baisse du financement de l'Etat aujourd'hui pour l'accueil des enfants, la priorité va non pas sur l'accueil collectif, mais sur l'aide individuelle pour que les enfants restent à la maison, gardés par leur mère la plupart du temps. Même si ici, localement, vous demandez qu'il y ait plus de structures d'accueil, au niveau national, la politique ne va pas dans ce sens-là. Donc, on fait avec ce que l'on a et on est vraiment très plombé par cette baisse de financement qui passe de 70 à 55 %. C'est quand même énorme.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci. Madame Choquet, vous avez eu raison de bien expliquer les choses. Vous avez encore un dossier.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme CHOQUET, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 19, intitulé :

Politique publique petite enfance - Crèches non municipales - Convention de fonctionnement avec l'association « Arc-en-ciel » - Approbation.

Mme CHOQUET, Adjointe – Un dossier qui sera plus court cette fois-ci. Il s'agit d'une convention que la Ville passe avec l'association Arc-en-ciel. Arc-en-ciel est une association qui est un Centre d'hébergement et de réinsertion sociale, qui accompagne des familles dans une réinsertion par le logement et qui les accompagne dans leur logement. Ils sont situés rue Mellier. C'est dans le quartier Mellinet-Canclaux, dans le centre-Ouest. Il y a, dans les locaux de l'association, un accueil occasionnel, de douze places qui est essentiellement destiné aux enfants des résidents de l'association, mais il se trouve que quelques familles nantaises qui habitent dans le quartier ou à proximité fréquentent cette structure. Donc, l'association s'est rapprochée de la Ville pour bénéficier du soutien que la Ville apporte aux associations. Donc, je vous propose d'accepter de passer la convention avec cette association, ce qui permettra à l'association de toucher le financement de la Ville pour l'accueil des enfants nantais non résidents du centre d'hébergement.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. REBOUH, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 20, intitulé :

Vie associative – Cinquième répartition de subventions – Conventions – Approbation.

M. REBOUH, Adjoint – Il s'agit de la cinquième répartition des subventions et donc d'une délibération un peu habituelle. Une première répartition vous est présentée en annexe 1, sur des subventions exceptionnelles pour l'association RAPI, l'association ALIS 44 et l'association Femmes en Fil et des subventions qui concernent le Fonds à l'émergence et trois autres associations.

En outre, il vous est aussi proposé d'approuver le renouvellement des conventions pour trois associations.

(Lecture de l'exposé)

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011

V - 52

M. REBOUH, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 21, intitulé :

Quartier Nantes Erdre – Construction d'un Pôle Associatif – Validation du projet – Procédure de marché adaptée – Demande de subvention – Approbation.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. REBOUH, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 22, intitulé :

Politique publique en faveur des personnes âgées - Convention avec l'association Office des Retraités et des Personnes Agées de Nantes (ORPAN) – Approbation.

Le Conseil approuve (abstention d'un membre de la Majorité, administrateur de l'ORPAN).

Mme BASSAL, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 23, intitulé :

Associations œuvrant dans le domaine de la santé – Répartition de subventions – Approbation.

Mme BASSAL, Adjointe – Merci. Si vous me le permettez, Monsieur le Maire, je voudrais profiter de ce dossier pour vous alerter, mes chers collègues, du constat alarmiste pour les associations de santé qui voient leurs subventions Etat fondre comme neige au soleil. Johanna Rolland y a fait allusion. Je rappelle que la santé est un droit fondamental pour tous. Ces mêmes associations ont majoritairement des publics en situation de précarité. Quand on constate la politique en matière de santé publique menée par le Gouvernement, on se dit que pour les citoyens, c'est la double peine.

La Ville, elle par contre, continue à accompagner les associations. Pour preuve ce dossier qui concerne l'attribution des subventions aux associations qui œuvrent dans le domaine de la santé. Il s'agit de verser un montant de 31 740 € à dix associations de santé dont 2 240 € au titre des CUCS. Vous avez le détail dans l'annexe qui est jointe.

(Lecture de l'exposé)

Il vous est donc proposé, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

Mme DANIEL, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 24, intitulé :

Echanges Internationaux – Soutien aux projets – Subventions - Bourses CLAP Villes Jumelles et Partenaires 2011 – Approbation.

Mme DANIEL, Adjointe – Le dossier 24 concerne l'attribution de subventions et de soutien aux projets dans le cadre des échanges internationaux. Ces subventions concernent pour une part des échanges entre des Nantais et des citoyens des Etats-Unis, du Japon, notamment dans le domaine du manga. Il y a eu une très belle opération aux Utopiales qui a été organisée récemment par ces acteurs. Ces montants de subventions aux associations et aux établissements scolaires s'élèvent à 23 845 €.

V - 53

Par ailleurs, vous avez, dans la délibération, des subventions qui s'adressent aux étudiants, pour une mobilité sortante de jeunes nantais qui feront des stages ou une partie de leurs études dans des villes partenaires. Vous avez la liste de ces étudiants qui se rendront principalement au Royaume-Uni, au Japon, en Allemagne, en Roumanie et aux USA, pour un montant de 10 300 €.

Concernant la mobilité des étudiants et au-delà de ce dossier de mobilité sortante, je tiens à partager avec vous des difficultés que nous rencontrons de manière croissante depuis la dernière rentrée universitaire. En effet, des étudiants internationaux, jeunes diplômés de nos universités et de nos grandes écoles, ayant des promesses d'embauche en France, reçoivent aujourd'hui, comme seule prime au mérite, un avis d'expulsion sous trente jours et ce, depuis l'application de la directive Guéant-Bertrand de mai 2011. Celle-ci concerne environ 10 000 étudiants en France et elle concerne beaucoup d'étudiants à Nantes. Cette situation est absurde et désastreuse à plusieurs niveaux. Humainement, on donne un signal extrêmement négatif à des jeunes qui ont souvent fait preuve de beaucoup de courage et ont fait beaucoup d'efforts pour décrocher un diplôme en France. L'avis d'expulsion est une violence pour eux et pour leur famille, au moment d'entrer sur le marché du travail. S'ils repartent dans leur pays d'origine, ils emportent avec eux une image extrêmement négative de la France et ne contribueront évidemment pas au rayonnement de la France. Ensuite, au plan universitaire, aujourd'hui, les universités et les écoles du monde entier se battent pour recruter les meilleurs étudiants au niveau international. Avec de tels signaux donnés, les recrutements vont diminuer en France, au détriment de notre système d'enseignement supérieur.

On comprend bien la logique électorale de braconnage sur les terres de la droite de la droite, avec une équation simple qui consiste à dire que ces jeunes diplômés prennent le travail des français. La situation est plus complexe. Si des entreprises souhaitent les recruter aujourd'hui, c'est parce qu'ils ont un profil spécifique et qu'ils contribuent à développer des marchés à l'international, notamment vers leur pays d'origine au bénéfice de l'emploi local. Et on sait qu'ils sont les mieux placés pour le faire.

A l'heure où l'Europe doit relever le défi de l'économie de la connaissance, la France adopte des mesures qui entraveront demain son rayonnement, sa compétitivité. Les étudiants que nous recevons ne projettent pas de repartir dans leur pays d'origine. Ils vont vers l'Allemagne, vers le Canada, vers les Etats-Unis. Nous avons contribué à payer leurs études et nous pouvons en être fiers et au moment où ils ont la possibilité de contribuer eux aussi directement à l'économie française, ils vont cotiser ailleurs. Cette directive est la caricature de la vision étriquée qu'a le Gouvernement français du développement économique, alors qu'il nous faut relever le défi d'une économie mondialisée, au service d'un développement durable qui se fait aussi par la circulation des talents.

Aujourd'hui, à Nantes, nous sommes fiers d'accueillir des talents du monde entier à la maison des étudiants et des chercheurs internationaux. Nous sommes fiers de mener une politique d'attractivité qui s'adresse aux étudiants, aux chercheurs, aux actifs qui contribueront au développement de la métropole Nantes Saint-Nazaire demain. Cette politique est entravée par le repli national opéré par notre Gouvernement. Dès mai 2012, nous reviendrons sur ces dispositions qui ternissent notre image à tous. Ce sera notre devoir vis-à-vis de ces jeunes et ce sera aussi notre ambition pour le développement économique de la France et pour son image dans le monde.

(Applaudissements)

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci, madame Daniel. Je pense que les applaudissements ont montré la qualité de votre intervention, mais surtout les profondes

V - 54

conséquences des décrets dont on parle tous les jours et de la peur de l'étranger. Il n'y a pas de demande d'intervention. Je vais faire voter.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

M. ROMI, Conseiller municipal, donne lecture de l'exposé n° 25, intitulé :

Actions de solidarité internationale – Soutien aux projets – Subventions – Répartition – Avenants – Approbation.

M. ROMI, Conseiller municipal – C'est un dossier concernant des subventions, principalement dans le cadre de l'appel à projets, un dispositif dont on a déjà parlé. En fait, il y a un certain nombre de subventions qui sont des subventions d'investissement, d'autres qui sont des subventions exceptionnelles à des actions. Les axes généraux et thématiques – vous pouvez le lire en annexe – sont homogènes. A chaque fois, le choix qui a été fait, dans le cadre de l'appel à projets, est un choix privilégiant la pérennisation des investissements et des activités.

Je voudrais profiter de l'occasion de cette délibération, puisqu'il est inutile, je pense, sauf s'il y a des questions, d'entrer dans les détails, pour souligner à quel point nous partons du principe que la solidarité internationale doit irriguer toutes les actions publiques et toutes les actions des services. Tous les services et toutes les actions publiques sont ici concernés. Notamment, vous le verrez avec « Produire au sud », une subvention qui pérennise une action qui est légitime par son ancienneté. Depuis 2003, elle est menée avec un certain succès. La culture n'en est pas absente, non plus que l'éducation, non plus que le développement durable.

Juste un dernier mot. Je passe la parole à Octave Cestor concernant Haïti puisque cette délibération est également l'occasion de vous délivrer une toute petite information sur le voyage qui a été fait par quelques élus locaux à Haïti.

M. CESTOR, Conseiller municipal – Je profite de ce dossier pour vous informer un peu sur ce voyage à Haïti, où je me suis rendu mi-décembre avec le directeur de la mission Solidarité internationale. Vous dire que la digue pour laquelle la Ville de Nantes était associée en partenariat avec l'Ambassade de France en Haïti a été construite, une digue de 300 mètres pour protéger la ville des Abricots. Au cours de ce séjour, nous avons signé trois conventions. La première est une convention entre Nantes et les Abricots, la deuxième une convention avec l'AMAGA, c'est-à-dire l'Association des Maires de Grande-Anse. A propos de Grande-Anse, je vous rappelle que nous faisons partie de la Coordination des Villes de l'Ouest de la France et nous cordonnons sous l'égide de l'AMAGA. Notamment cette convention me paraît importante, je vous en parlerai. Nous avons aussi signé une convention avec l'hôpital de Jérémy. C'est une convention tripartite parce qu'elle a été signée aussi avec le CHU de Nantes. Au moment de la signature de cette convention, le Gouvernement s'est invité à la signature. Un article est paru dans le *New-York Times*, pour expliquer que cette coopération que nous menons avec la Grande-Anse pourrait être un exemple pour la décentralisation en Haïti.

Nous avons reçu, depuis cette mission, le Maire des Abricots, avec une réunion de la Coordination des Villes du Grand Ouest que nous avons faite à Nantes. Il est venu manifester l'intérêt de toute cette démarche. Je peux dire aussi que c'est avec plaisir que nous accueillons le Conseil général de Loire-Atlantique dans la Coordination car il apporte une partie de la subvention qu'il avait votée suite au tremblement de terre, qu'il n'a pas encore distribuée et qui va nous permettre de réaliser le siège de l'AMAGA qui est à l'étage de la Mairie de Jérémie qui a été mis à disposition de cette association, car c'est une association. Le Premier Adjoint qui est le

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011

V - 55

directeur de l'hôpital de Jérémie, sera à Nantes la semaine prochaine, reçu par le CHU de Nantes car ils viennent contrôler un container pour pouvoir vérifier si le matériel mis à disposition correspond. L'objectif est de réduire de 30 % le décès des petits enfants.

Je vous rappelle aussi qu'il y a aussi un lycée qui est construit sur ce grand territoire par Cités Unies France et que pour nous, cette coopération est une coopération type qui est un peu une coopération modèle et qui est vécue comme cela en Haïti.

M. ROMI, Conseiller municipal – Il faut donc lire la présente délibération dans un contexte qui, comme vous le voyez, est beaucoup plus global et avec une homogénéité des politiques menées qui, je pense, doit être saluée puisque toutes les collectivités (CHU, Conseil général) s'associent quand il le faut autour du traitement des urgences. Je vous remercie.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci, Messieurs Cestor et Romi.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

La séance est suspendue à 13 heures 15.

La séance est reprise à 14 heures 30.

M. LE DEPUTE-MAIRE – La séance est reprise. Monsieur Junique, vous avez la parole.

M. JUNIQUE, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 27, intitulé :

Muséum d'Histoire Naturelle – Autorisation de restitution d'une tête maorie à la Nouvelle-Zélande – Approbation.

M. JUNIQUE, Adjoint – Monsieur le Maire, chers collègues, la présente délibération porte sur l'autorisation de la restitution d'une tête maorie à la Nouvelle-Zélande. Vous le savez, dès les débuts de la colonisation de l'Océanie, au XVIII^{ème} siècle, les Européens ont été fascinés par ces têtes momifiées de guerriers de haut rang à caractère sacré dont les tatouages signifiaient le courage et qui avaient vocation à être exposées à la vue de tous les peuples pour être vénérées jusqu'à ce que leur état de dégradation ne le permette plus. Elles étaient alors inhumées, permettant, selon les croyances maories, de ne pas condamner l'âme du défunt à l'errance. Et à l'époque coloniale, les collectionneurs ont cherché à tout prix à se procurer ces trophées, afin de compléter leurs cabinets de curiosités. Ce commerce sordide, qui a suivi l'explosion de la demande, donnant lieu à la décapitation d'esclaves qu'on avait tatoués pour la circonstance, est désormais connu des historiens. Interdit en 1831 par le gouvernement britannique, tant en Nouvelle-Zélande qu'en Australie, ce commerce s'est poursuivi illégalement, bien au-delà de cette date.

C'est pourquoi, depuis plusieurs années, les Maoris, les autorités néo-zélandaises réclament la restitution de plus de 5 000 têtes présentes dans de nombreux musées du monde dont une quinzaine est dans des musées français. Le Muséum d'Histoire Naturelle de Nantes dispose dans ses collections d'une de ces têtes.

(Lecture de l'exposé)

La loi du 18 mai 2010, qui, je le souligne, a été adoptée par l'ensemble des parlementaires de la représentation nationale, prévoit que les têtes maories conservées par les musées de France, cessent de faire partie de leurs collections pour être remises à la Nouvelle-Zélande.

V - 56

(Lecture de l'exposé)

Je souligne enfin un point : la Ville de Nantes témoigne de son attachement bien sûr aux conditions et aux valeurs humaines et à la nécessité de ne pas faire de la culture une approche de voyeurisme. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous sommes très attachés à cette résolution. Une cérémonie sera organisée à Paris, le 23 janvier prochain, à laquelle participera la Ville de Nantes, pour officialiser la remise de ces têtes aux autorités néo-zélandaises, à l'issue de la magnifique exposition. Si vous allez déambuler à Paris, je vous invite à vous arrêter au Musée du Quai Branly pour voir cette magnifique exposition sur « Maoris, leurs trésors ont une âme » qui permet d'avoir une très belle connaissance de ce peuple et de la grandeur de ce peuple. Voilà, monsieur le Maire, mes chers collègues, j'espère que la délibération sera unanime.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Madame Dibon-Poquet.

Mme DIBON-POQUET, Conseillère municipale – Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans cette délibération, nous allons donc autoriser la restitution d'une tête maorie à la Nouvelle-Zélande et évidemment, nous sommes tout à fait d'accord.

Mais récemment dans la presse, nous avons appris aussi que la Belgique avait entamé une démarche pour récupérer auprès de la France un tableau de Rubens, conservé au musée des Beaux-arts de Nantes depuis 1804, plus exactement actuellement dans un endroit secret le temps des travaux du musée. « Le triomphe de Judas Macchabée » a une longue histoire, mais brièvement, il a été commandé par l'évêque de Tournai en 1634 et a orné la cathédrale de la ville pendant plus d'un siècle. Il faisait d'ailleurs partie d'un diptyque. En 1794, les forces révolutionnaires françaises s'en sont emparés, puis à la création de quinze musées en province, dont Nantes, ce tableau se trouve dans un lot d'œuvres attribué au musée de Nantes. Mais aujourd'hui, la cathédrale de Tournai récemment rénovée est classée au Patrimoine mondial de l'Unesco. Alors, la Belgique aimerait rassembler les deux œuvres intimement liées à l'origine. Donc, pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous dire où en sont les négociations à ce sujet ? Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Madame Dibon-Poquet, je voudrais vous faire observer qu'il ne s'agit absolument pas de la même chose. Je vais vous expliquer. C'est très important de ne pas mélanger les sujets. Vous faites allusion à une œuvre d'art, à un diptyque d'un tableau de Rubens. On a eu l'occasion de le commenter d'ailleurs au moment de la fermeture du musée pour chantier. Effectivement, ce tableau a une histoire qui est celle que vous venez de rappeler brièvement. Simplement, c'est une œuvre d'art. Là, il ne s'agit pas d'œuvres d'art. Il s'agit de restes de Maoris. Stéphane Junique a très bien expliqué à l'instant que la demande de ce peuple est de pouvoir, en retrouvant ces restes, ces têtes maories, offrir à ses ancêtres une sépulture digne. Il s'agit bien de deux choses très différentes.

Dans le cas que vous avez évoqué et qui est la question d'une œuvre d'art, la question sera traitée par l'Etat français, par le Gouvernement qui est propriétaire de ce tableau qui a été mis en dépôt à la ville de Nantes. Donc, c'est de la compétence du Ministre de la Culture. S'il est saisi par la Belgique, la Ville de Tournai, c'est à lui d'instruire cette affaire. Si la France, par le biais du Ministre de la Culture, décidait de restituer la moitié de ce tableau au musée de Tournai, c'est une décision qui serait tout à fait respectable, mais bien évidemment, nous demanderions qu'un autre tableau soit mis en dépôt à la ville de Nantes, pour défendre les intérêts du musée de la ville de Nantes.

Là, il ne s'agit pas de défendre des intérêts du Muséum. Il s'agit de faire acte d'humanité, de dignité. C'est tout à fait conforme à l'esprit qui est le nôtre. Il a été fait allusion ce matin, toujours sous un angle semi-polémique, au mémorial à l'abolition de l'esclavage. Je crois que

V - 57

nous sommes dans l'esprit du Forum mondial des droits de l'Homme, nous sommes dans l'esprit du message de lutte contre toutes les formes d'esclavage à travers le monde qui perdurent aujourd'hui au XXI^{ème} siècle, donc, en respectant ces valeurs. La demande nous est faite par la Nouvelle-Zélande et bien évidemment, nous avons instruit cette demande, étant propriétaires de ces restes humains à travers le Muséum d'Histoire Naturelle qui est un établissement de la Ville de Nantes.

On est sur cette thématique. Stéphane Junique a très bien présenté les choses. Ne débordons pas sur un autre sujet. Moi, je souhaite que le Conseil municipal se prononce favorablement pour cette restitution qui permettra aux Maoris d'honorer la mémoire de leurs ancêtres dans une cérémonie qui leur est propre et qui est au fond une sépulture digne à laquelle nous aurons contribué, en conformité avec les valeurs que nous défendons sans cesse et que nous proclamons. Je crois que cette décision qui est soumise aujourd'hui au Conseil municipal de la ville de Nantes, si vous y êtes favorables, honorera la ville de Nantes et les Nantais et adressera aussi aux peuples de Nouvelle-Zélande et aux peuples qui ont été à l'origine de cette Nation, un message de fraternité. C'est ce que je vous invite à voter en vous exprimant, si vous voulez bien, sauf si quelques collègues souhaitent prendre la parole. Je vois que Monsieur Augier l'a demandée, je vous la donne bien volontiers.

M. AUGIER, Conseiller municipal – Je vous remercie, Monsieur le Maire. Bien évidemment, le groupe Centre Démocrate adhère totalement et soutient cette démarche. On est extrêmement attachés aux collections du Muséum, cela ne fait pas l'ombre d'un doute, mais au-dessus de cet attachement purement immédiat, ce que vous venez de souligner me paraît évident. Je crois que vis-à-vis de tous les peuples de Nouvelle-Zélande et pas seulement d'ailleurs – cela a une valeur symbolique plus large – il faut s'inspirer de ce qui vient d'être fait par la Ville de Nantes et souhaiter que cela se développe le plus possible dans toutes les villes qui sont concernées par ce type de problématique.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Augier. En effet, je crois que si nous le décidons maintenant, ce sera à l'honneur des Nantais, mais ce sera aussi un message qui ira peut-être au-delà de Nantes et qui, j'espère, sera suivi en France dans les années qui viennent.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. JUNIQUE, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 28, intitulé :

Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Approbation.

M. JUNIQUE, Adjoint – Monsieur le Maire, il s'agit d'une délibération beaucoup plus classique dans le cadre de nos travaux puisque la délibération porte sur deux points.

(Lecture de l'exposé)

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Junique. Oui, Madame Le Pomellec.

Mme le POMELLEC, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'espère que je ne vais pas être hors sujet, mais je me méfie. Je profite de cette délibération consacrée au patrimoine urbain de la ville de Nantes pour vous interroger à propos de la place Graslin. En effet, ces dernières semaines, nous avons été interpellés à plusieurs reprises pour connaître le mode d'emploi pour y faire de la publicité. Royal de Luxe et son éditeur ont bénéficié d'un espace publicitaire très privilégié, face au théâtre, en plein milieu de la place. Nombreuses sont les entreprises qui souhaitent obtenir le même privilège. Combien cela coûte ?

V - 58

Est-ce que tout le monde peut faire de la publicité à cet endroit-là ? A quelles conditions ? Est-ce qu'il s'agit d'un passe-droit ? Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Vous savez, je crois qu'il n'y a ni passe-droit ni rien du tout. Je pense que la Ville de Nantes, qui subventionne par convention Royal de Luxe, considère que Royal de Luxe fait partie du paysage culturel et du patrimoine nantais. De temps en temps, un petit message d'amitié n'est pas forcément mal ressenti. Vous pouvez polémiquer tout ce que vous voulez sur Royal de Luxe. Pour moi, la meilleure réponse, c'est la sanction populaire, c'est-à-dire les centaines de milliers de personnes qui sont capables de voir cette compagnie. Mais je sais que quand il s'agit de la culture, vous ne pouvez pas vous empêcher de toujours faire redescendre tout vers le bas. C'est désolant, mais c'est comme ça ! Tant pis pour vous, je dirais. Tant pis pour vous. Cela vous a tellement desservi pour votre image - l'opposition nantaise - que moi, je vous encourage même à continuer. Franchement, ce serait forcément une très bonne chose, non pas peut-être pour vous, mais en tout cas pour nous.

C'était totalement hors sujet, j'en conviens, mais vous l'avez vous-même dit, Madame Le Pomellec. Je ne peux pas vous le reprocher. Au moins, vous assumez.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. MAZZORANA-KREMER, Conseiller municipal, donne lecture de l'exposé n° 29, intitulé :

Approbation de la licence d'usage permettant la diffusion des données publiques de la Ville de Nantes via un portail commun sur internet avec Nantes Métropole.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Mazzorana-Kremer. Oui, Monsieur Le Brun.

M. LE BRUN, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, les collectivités publiques produisent et détiennent des masses de données numériques de plus en plus riches pour connaître et organiser leurs territoires. Ces données constituent une abondance d'informations pour soutenir les innovations sociales et économiques dont le potentiel ne peut être pleinement exploité qu'à la condition que ces données soient ouvertes et accessibles à tous. Ce qui va être le cas à Nantes et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Les écologistes soutiennent pleinement l'open data car il s'agit d'une avancée majeure vers la transparence des données publiques et donc un fonctionnement plus démocratique de notre collectivité. Il va permettre aux citoyens d'accéder aux informations de la ville de Nantes allant du niveau de pollution de l'air, en passant par le calcul d'un itinéraire de déplacements multimodales. Les entreprises, quant à elles, vont pouvoir bénéficier de statistiques publiques pour réaliser des études de marchés plus fiables que ça ne l'est aujourd'hui et participer à la création de services innovants pour les Nantais.

Enfin, saluons le travail de l'association Libertic, actrice de l'économie sociale et solidaire, qui a initié cette démarche innovante et citoyenne de démocratie 2.0. Je vous remercie de votre attention.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. LE DEPUTE-MAIRE - Monsieur Bolzer étant absent, Monsieur Takoudju, vous avez la parole.

V - 59

M. TAKOUDJU, Conseiller municipal, donne lecture de l'exposé n° 30, intitulé :

Personnel municipal - Adaptation du tableau des effectifs – Régime Indemnitare – Dispositions diverses – Approbation.

M. TAKOUDJU, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, avec cette délibération sur les effectifs, nous vous proposons 15 postes en création nette, liés aux besoins des services, notamment à la direction des Ressources humaines, à la direction de l'Education, à la direction du Patrimoine et de l'Archéologie, à la direction du SEVE et à la direction du Bâti. Ces créations sont à mettre en regard des suppressions présentées par ailleurs, après avis du CTP. 33 transformations de postes sont également proposées. Ces transformations sont liées entre autres à des réorganisations de services et au développement d'activités, à des promotions internes, à des augmentations de quotités ou à des mobilités inter-filière des agents.

En commission de Finances, nous avons insisté sur le besoin de recrutement temporaire de personnes en renfort pour le premier semestre 2012, d'abord pour les élections présidentielles, puis législatives, qui vont comporter quatre tours de scrutin sur 209 bureaux de vote à Nantes, ensuite pour le recensement 2012. 68 personnes vont être recrutées. Cela a un coût pour la collectivité, mais la qualité de ce recensement nous permet de mieux ajuster nos priorités face aux évolutions de la population.

Nous proposons également des ajustements du dispositif relatif au régime indemnitaire pour les chefs de service principaux 2^{ème} classe et 1^{ère} classe de la Police municipale, suite à un décret paru en avril 2011. De même, suite à la réforme de la catégorie B et aux échanges avec les organisations syndicales, nous proposons des évolutions des ratios d'avancement de grade dans le nouveau cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

Nous vous proposons également une évolution et une harmonisation des indemnités des stagiaires et des maîtres de stage dont la durée est fixée par convention tripartite à six mois au maximum. Le stagiaire contribue, à travers son stage, à un projet de la collectivité. Les maîtres de stage contribuent à l'accueil, notamment des stagiaires à problématiques particulières, comme dans le cadre de partenariats mixité/diversité et lutte contre toutes les formes de discrimination dans l'emploi, le handicap. Pour rappel, la collectivité, forte de ses 220 métiers, a accueilli non loin de 2 200 stagiaires en 2010 et ce, à tous les niveaux.

Il est également proposé une convention avec le centre de gestion, un transfert de compétence du secrétariat de la Commission de Réforme, selon les modalités décrites dans l'annexe 2.

Dans le cadre règlementaire relatif à la gestion du temps de travail, après dix ans d'application du protocole de 2000, des ajustements à ce dernier ont été présentés en CTP. La délibération que je vous présente a pour but d'approuver les adaptations telles qu'elles sont précisées en annexe 3.

Il est également proposé le renouvellement de la convention avec le Comité des œuvres sociales pour la gestion des prestations d'actions sociales de la Ville de Nantes. L'objet de la convention, présentée en annexe 4, est de définir, pour la période 2012-2015, les conditions dans lesquelles les collectivités et établissements apportent leur soutien aux activités d'intérêt général que l'association entend poursuivre dans l'action sociale, la culture, le sport en direction des agents retraités et actifs dans les collectivités signataires.

Enfin, nous poursuivons et consolidons la démarche de mutualisation des services entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole : le centre des services partagés Ressources humaines et mutualisation intégrale de la direction du Bâti. Un avenant à la convention de mise en place de services communs entre la Ville de Nantes et la Communauté urbaine de Nantes est proposé. Cette démarche de mise en commun des services favorisant tant le pilotage que les synergies,

V - 60

s'est progressivement engagée et arrive, pour l'essentiel, à son terme pour le mandat. Cette dernière étape est toutefois très significative, tant en termes de fonctions mutualisées que d'effectifs transférés. Au total, au 1^{er} février 2012, les fonctions mutualisées représentent 728 postes, soit environ 11 % des effectifs des deux collectivités.

Il vous est donc proposé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant.

(Lecture de l'exposé)

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

M. ROBERT, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 31, intitulé :

Transactions foncières diverses – Approbation.

M. ROBERT, Adjoint – En l'absence de Bernard Bolzer, il m'a demandé de présenter les treize transactions foncières diverses que vous avez dans le dossier. Elles sont extrêmement diverses, comme vous avez pu le constater, mais elles répondent à des objectifs très différents. Je noterai que dans un cas, il s'agit de permettre la réalisation d'un projet immobilier qui va conforter la place du logement social dans un quartier qui en est dépourvu. Dans un autre cas, il s'agit d'acquérir des bâtiments qui vont servir de locaux associatifs à la Caisse d'Allocations Familiales. A noter également l'achat d'un terrain pour la réalisation d'un gymnase, dans le cadre de la ZAC Bottière-Chénaie. Egalement différentes cessions à titre gratuit à Nantes Métropole, au titre de ses compétences. Enfin, la perspective d'une ouverture de la coulée verte de la promenade du Cens et de la continuité avec le parc de la Gaudinière, avec l'acquisition de plusieurs lots de copropriété situés à cet endroit qui, une fois qu'ils seront libérés par leurs locataires, au fur et à mesure des départs, permettront justement cette ouverture sur un site qui a bien besoin d'une requalification. Je vous demande donc d'approuver le principe de ces transactions foncières. Je vous en remercie.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

M. LANNUZEL, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 32, intitulé :

Dispositions relatives aux marchés publics : Fonctionnement et Travaux – Approbation.

M. LANNUZEL, Adjoint – Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit du traditionnel dossier des dispositions relatives aux marchés publics sur les fonctionnements et travaux.

(Lecture de l'exposé)

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci.

Mme DIBON-POQUET, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vous le soulignez, le théâtre Graslin est un édifice historique et bien sûr, la poursuite de sa restauration ne doit pas être négligée. Cependant, en 2009, 2010 et 2011, des travaux ont été réalisés pour un montant de 2,895 M€. En 2012, en plus de travaux dans les ateliers, la conciergerie, le remplacement d'un plancher de scène, vous allez procéder à la restauration des façades, du péristyle et du vestibule du théâtre, plus la mise en lumière de la façade côté place

V - 61

Graslin pour la somme de 2,050 M€. Pendant ce temps, le budget d'Angers Nantes Opéra est toujours en péril, à tel point qu'aujourd'hui vous avez décidé d'apporter une aide complémentaire de 118 000 €, ce qui porte la participation de la Ville pour l'année 2011 à 5,533 M€. Mais, j'ai bien compris que probablement, il y aurait une meilleure répartition dans le futur entre Angers et Nantes.

Alors, malgré tout, est-ce qu'il n'est pas temps de rechercher à optimiser ce magnifique outil qu'est le théâtre Graslin, en le faisant vivre au travers de manifestations ou de spectacles différents ou inattendus ? Ma question est la suivante : quelles propositions seriez-vous en mesure de nous faire ? Je vous remercie.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Monsieur Lannuzel, sachant que votre délégation n'est pas celle d'Adjoint à la Culture.

M. LANNUZEL, Adjoint – Je pense que c'est une question qui s'adresse effectivement à l'Adjoint à la Culture et qui dépasse ma modeste compétence pour les travaux. Donc, je laisserai le soin au collègue de la culture d'y répondre. C'est complètement hors sujet par rapport aux travaux.

Mme DIBON-POQUET, Conseillère municipale – Ah, non !

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Madame Dibon-Poquet, toute politique, surtout de cette qualité et de cette ampleur, mérite effectivement des mutualisations pour avoir des économies d'échelle. Déjà, nous le faisons pour beaucoup de manifestations. Je pense notamment aux Folles Journées où avec la Région, nous disséminons, aux réflexions que nous avons avec la Ville de Rennes sur l'opéra, voire des manifestations communes. Donc, ce travail se poursuit. Ceci dit, comme vous le savez, les politiques culturelles sont très identitaires par rapport aux collectivités ou aux lieux qui en font la promotion. Ce travail avance. Déjà avec Angers, sur l'ONPL, nous avons avancé, mais ce sont des débats qui sont toujours à l'ordre du jour bien évidemment.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

M. BOLO, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 33, intitulé :

Société d'Economie Mixte de la Cité Internationale des Congrès de Nantes Métropole - Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant les années 2005 à 2009 – Information.

M. BOLO, Adjoint – Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de la communication au Conseil municipal, conformément à la loi, du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant les années 2005 à 2009 pour la Société d'économie mixte de la Cité internationale des Congrès de Nantes Métropole.

Pour ma part, je n'ai pas de commentaires particuliers assortis à cette communication. L'objectif est simplement que nous en prenions acte, mais naturellement, s'il y a des commentaires particuliers...

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – C'était une communication, il n'y a pas de vote. Une question ? Oui, Monsieur Augier.

V - 62

M. AUGIER, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire. Simplement un mot. Il se trouve que de temps en temps, la Chambre Régionale des Comptes épingle ou rappelle à l'ordre. Sur ce dossier, c'est un peu le contraire, c'est-à-dire qu'on a l'impression que par rapport aux différentes interventions que j'avais pu faire sur la Cité des Congrès il y a quelques années, il y a eu une amélioration. On ne peut que s'en féliciter et cela ne donne que plus de crédibilité à nos critiques lorsqu'on reprend ce qui est indiqué par la Chambre Régionale des Comptes sur d'autres dossiers. Merci.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Ce n'est pas le dernier Président de la Cité qui va vous dire le contraire, Monsieur Augier. Je vous remercie.

Le Conseil prend acte.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 34, intitulé :

Association Banque Alimentaire de Loire-Atlantique – Acquisition de locaux – Emprunt de 800 000 € auprès du Crédit Coopératif et emprunt de 800 000 € auprès du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique - Garantie d'emprunt de la Ville à hauteur de 50 % - Convention – Approbation.

M. BOLO, Adjoint – Monsieur le Maire. Il s'agit tout simplement d'une garantie d'emprunt de la Ville à hauteur de 50 % pour un emprunt de la Banque alimentaire de Loire-Atlantique visant à acquérir des locaux, un emprunt de 800 000 € auprès du Crédit Coopératif, ainsi que d'un emprunt de 800 000 € auprès du Crédit Mutuel. Il n'y a rien de particulier à en dire, outre que c'est une manière tout à fait raisonnable de soutenir de grandes associations de ce type que de les aider à accéder aux crédits dont elles ont besoin pour assurer leur fonctionnement au travers de leurs locaux.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 35, intitulé :

Vote des crédits nécessaires avant le vote du Budget Primitif 2012 – Opérations d'investissement – Avances sur subventions 2012 – Approbation.

M. BOLO, Adjoint – Il s'agit du vote des crédits nécessaires avant le vote du budget primitif 2012, à la fois sur des opérations d'investissement et sur des avances sur subventions. C'est un dossier technique extrêmement classique à cette époque de l'année puisqu'il s'agit d'éviter de mettre en difficulté des opérations ou des structures partenaires en leur permettant de percevoir, conformément à la loi, une avance sur leur subvention 2012 prévue, que nous nous engageons à faire figurer au budget naturellement et qui leur permettra, dans la plupart des cas, d'assurer leur masse salariale tout simplement. Vous avez la liste des associations concernées.

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Ensemble pour Nantes »).

V - 63

M. BOLO, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 36, intitulé :

Décision Modificative 2011 n° 3 et dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation.

M. BOLO, Adjoint – Il s'agit de la décision modificative n°3 et de diverses dispositions à caractère budgétaire et financier. La décision modificative va s'équilibrer en fonctionnement à hauteur de 295 537 € et en investissement à hauteur de 208 022 €, le tout étant financé sans difficulté évidemment par nos provisions sur dépenses nouvelles. Vous vous rappelez qu'au moment du vote du compte administratif, nous avons abondé ces comptes de provisions pour dépenses imprévues.

Grosso modo, le principal de la décision modificative en matière de fonctionnement, c'est la régularisation des dépenses de fluides. Vous savez que chaque année, nous mettons au budget primitif une somme qui correspond à un hiver plutôt clément et nous voyons, à la fin de l'année, si l'hiver a été clément ou non. Là, en l'occurrence, l'hiver n'a pas été clément puisqu'il nous faut abonder nos dépenses de fluides à hauteur de 592 000 €.

Il y a aussi une revalorisation de subventions et contributions obligatoires de 446 000 €, notamment pour le Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra. Jean-Louis Jossic nous en parlait ce matin. Il y a en plus un certain nombre de subventions de moindre importance.

Nous avons également des revalorisations de recettes pour les structures d'accueil de la petite enfance et la prise en compte d'une recette spécifique liée à l'inventaire du Muséum d'Histoire Naturelle.

En ce qui concerne les investissements, l'essentiel des inscriptions budgétaires portent sur une acquisition d'œuvres d'art financée par ailleurs, à 1 000 € près, par le Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées, de l'ajustement de ventilation pluriannuelle pour des crédits pour la Fabrique et pour la médiathèque Ouest et pour le versement d'une subvention d'équipement à l'association « Les Lézards Animés » pour leur projet de construction d'un chapiteau.

(Lecture de l'exposé)

Au sujet du Crédit Municipal, je profiterais des remboursements de frais de nettoyage et d'étude sur les monnaies complémentaires dont vous avez peut-être eu des échos, pour vous informer que je vais me rendre cette semaine à Rennes pour signer, avec la Ville de Rennes et le CCAS de Rennes, une convention sur le microcrédit, au nom du Crédit Municipal de Nantes. Donc, moi, je me réjouis particulièrement du fait que la coopération Nantes-Rennes trouve aussi sa concrétisation en matière sociale puisque la Ville de Nantes dispose de par son histoire d'un outil financier qu'est le Crédit Municipal. Il n'y en a pas à Rennes, mais on travaille ensemble au bénéfice des politiques sociales de nos amis et partenaires rennais.

Enfin, à titre anecdotique, mais il faut l'en remercier quand même, Monsieur Pichelin avait acheté en catastrophe un câble informatique pour 47,40 €. La moindre des choses était de le lui rembourser.

Enfin, nous avons des remises gracieuses, des annulations de titres ainsi que des admissions en non-valeur tout à fait traditionnelles. Je crois que j'ai été à peu près complet.

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Ensemble pour Nantes »).

M. LE DEPUTE-MAIRE – Nous allons maintenant passer, si vous le voulez bien, aux questions d'actualité. La parole est à Madame Garnier.

V - 64

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, chers collègues, le quartier de Malakoff fait l'objet depuis plusieurs années d'une profonde réhabilitation, à laquelle participent le FEDER, la Région, le Département, la Communauté urbaine et l'Etat par l'intermédiaire de l'ANRU. Ce grand projet de ville est une partie importante du projet de désenclavement du quartier, situé entre deux barrières fortes, les voies ferrées au Nord et la Loire au Sud.

La construction d'une nouvelle maison associative, la Maison des Haubans, s'inscrit dans cet objectif de développement du quartier. Les attentes des habitants étaient fortes vis-à-vis de cet espace. Pourriez-vous, quelques mois après son ouverture, nous faire un premier état des lieux de la fréquentation de ce nouvel équipement ? En particulier, pourriez-vous nous faire un premier retour sur les festivités des Z'Haubaneries qui se sont déroulées du 30 novembre au 3 décembre et nous dire si ces journées sont appelées à se renouveler chaque année à la même période ? Par ailleurs, plusieurs associations nous ont signalé des vols de matériel à l'intérieur de la Maison des Haubans. Est-ce qu'il a été possible de trouver des solutions pour remédier à ces difficultés ?

Enfin, une des clés du désenclavement du quartier réside dans la construction de la nouvelle ligne de ponts (ponts Senghor et Tabarly) pour permettre un meilleur accès au quartier et tenter d'améliorer le trafic automobile dans le centre-ville. Est-ce que vous avez des estimations de la fréquentation du pont inauguré en juin dernier ? L'objectif était d'atteindre 20 000 véhicules par jour. Or, les premiers chiffres faisaient état d'environ 10 000 véhicules. Nous sommes bien conscients que la fréquentation de ce pont dépendra également de l'ouverture du boulevard de Berlin. Est-ce que vous pourriez nous dire à quelle date il devrait être ouvert à la circulation ?

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Monsieur Martineau va vous répondre. Juste une précision par rapport à votre question. Quand vous dites que ce projet fait l'objet d'un cofinancement FEDER, Région, Département, Communauté urbaine de Nantes et Etat, il faut y ajouter la Ville de Nantes qui n'est pas le moindre. C'était juste une précision. Monsieur Martineau ?

M. MARTINEAU, Adjoint – Monsieur le Maire, mes chers collègues, Madame la Conseillère municipale, au cœur du renouvellement du quartier Malakoff, la Maison des Haubans s'impose, quelques mois après son ouverture, comme un équipement structurant pour la vie associative, la vie culturelle et sociale du quartier. Cet outil rassemble des activités associatives, des actions socioculturelles et des services sociaux. Par sa localisation centrale, il a vocation de booster l'innovation sociale avec et pour les habitants. Aujourd'hui, ce sont 24 associations dont 5 nouvelles depuis septembre, la CAF et les activités de l'ACCOORD qui sont hébergées à La Maison des Haubans. L'offre associative et de services recouvre une grande diversité, à la fois générationnelle et thématique. Cette offre a été conçue en amont de la construction de l'équipement avec les habitants, ce qui lui permet de répondre aux besoins prioritaires des habitants. Il y a ainsi une large offre de loisirs et d'activités culturelles, d'accompagnement, de formation ou d'accès aux droits.

La Maison des Haubans, dans son fonctionnement quotidien, est cogérée avec les acteurs de l'équipement par l'intermédiaire d'un conseil de maison et d'un conseil technique, et s'impose, jour après jour, comme le lieu central de l'animation sociale du quartier. Ainsi, chaque jour, ce sont environ 80 enfants, 80 jeunes, des jeunes ados entre 15 et 25 ans, des post-ados et une centaine d'adultes qui fréquentent la maison. Les temps forts viennent compléter ce tableau quotidien.

Parmi les événements marquants, on peut citer le dernier en date, les Z'Haubaneries, qui ont attiré quelques 800 personnes du 30 novembre au 3 décembre. Elles ont remporté un assez vif succès et ont pleinement rempli les objectifs fixés. On peut citer le cube photographique, un café-concert à la brasserie Le Gauchet où salariés et les habitants du Pré-Gauchet et de

V - 65

Malakoff (environ 70 personnes) se sont retrouvés pour un temps de détente et d'échange en musique, le spectacle de rue de Kromozom le vendredi soir qui a réuni plus de 200 personnes sur le parvis de la Maison des Haubans ou encore un repas en cuisine moléculaire, un spectacle musical dansant dans une salle de diffusion comble. Grâce à sa programmation éclectique, les Z'Haubaneries ont été très appréciées. Et en effet, une édition 2012 est en cours de réflexion.

Je reviens sur les vols qui ont été commis au détriment d'associations à l'ouverture de l'équipement. Après un travail partenarial mené par les services de la Ville et de l'Etat sur la prévention des actes de délinquance, aucun fait nouveau n'est à déplorer. Aussi, les dégradations par bris de vitres sont aujourd'hui beaucoup moins fréquentes, en particulier grâce aux actions menées dans la gestion des chantiers environnants pour faire en sorte d'éliminer les pierres pouvant servir de projectiles.

A Malakoff comme ailleurs en ville, la mobilisation de tous les acteurs est nécessaire. La Maison de l'Emploi en est un particulièrement important. Avec la crise, l'emploi et la formation sont des volets plus que jamais prioritaires de la Municipalité. A ce titre, le forum de l'emploi qui s'est tenu le 4 octobre à la Maison des Haubans, est encourageant. Ce sont 300 visiteurs avec à la clef plusieurs dizaines d'embauches durables conclues !

La mobilisation pour l'avenir de Malakoff est là, elle est constante. Je veux pour finir en donner pour preuve la vitalité de la nouvelle école de football et de futsal « Bela Academy » créée en septembre dernier ou encore le vivifiant dynamisme des groupes de travail entre habitants qui planchent depuis quelques semaines sur la place des adultes et des jeunes dans le quartier. Ces groupes ont ainsi expliqué au Maire, lors de sa visite sur place le jeudi 8 décembre, l'accent particulier qu'ils portent sur les jeunes. Parmi les propositions émergentes, on peut citer la mise en place d'adultes traits d'union, sorte de tutorats individuels pour les jeunes dans les domaines scolaires, culturels et sportifs. Ces projets seront bien évidemment accompagnés par la Ville, une fois qu'ils seront complètement ficelés.

Enfin, je ne doute pas que cette mobilisation sera encore amplifiée lorsque s'ouvrira, dès le 1^{er} trimestre 2012, l'avenue de Berlin qui, dans le prolongement du pont Eric Tabarly, raccrochera définitivement le quartier Malakoff-Pré Gauchet à l'Île de Nantes et au centre-ville. La poursuite du programme de rénovation urbaine et de la rénovation de 800 logements, d'implantations d'entreprises et de services et enfin, la construction d'un nouveau centre commercial renforceront, n'en doutons pas, la qualité de vie quotidienne dans le quartier. Je vous remercie de votre attention.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Madame Guibert.

Mme GUIBERT, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Premier Ministre a récemment confirmé l'objectif du Gouvernement de tendre à la couverture totale du territoire français en haut débit pour 2025. Nous le savons, Nantes a saisi très tôt l'opportunité de voir le haut et très haut débit se développer sur son territoire en lançant, il y a près d'une dizaine d'années, le réseau OMEGA. Alors que le dernier Conseil communautaire s'est prononcé sur l'élargissement du réseau OMEGA à l'ensemble des communes de la métropole, vous serait-il possible de nous dresser l'état d'avancée de la couverture de notre ville en haut débit ? Je vous en remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – C'est Monsieur Alexandre Mazzorana-Kremer qui répond.

M. MAZZORANA-KREMER, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, merci. Mes chers collègues, Madame la Conseillère municipale, la couverture internet à haut et très haut débit de la ville de Nantes est une priorité pour la majorité municipale et c'est devenu un besoin essentiel, tant pour les habitants et les entreprises de la ville de Nantes. Nantes Métropole et la Ville de Nantes sont pleinement engagées dans le domaine de l'innovation et des technologies

V - 66

de l'information. Nous sommes parmi les premières métropoles à avoir mis en place une plateforme d'Open Data dont j'ai parlé tout à l'heure. Nous avons inauguré en février dernier la Cantine Numérique. Et Nantes Métropole et Nantes Aménagement soutiennent la construction d'un immeuble TIC qui va regrouper à la fois un incubateur, une pépinière et un immeuble d'entreprises dédiées aux TIC. Voici autant d'exemples soulignant la détermination de notre Municipalité et de la Métropole dans le domaine du numérique.

En matière de très haut débit, Nantes Métropole intervient principalement en faveur du secteur professionnel. Pour les habitants – là, on parle alors de réseau FTTH, Fiber to the home, la fibre jusqu'au logement – le contexte juridique et notamment le droit communautaire de la concurrence ne nous permettent pas d'intervenir à court terme.

Dans le cadre du plan national de très haut débit, l'Etat a demandé aux opérateurs privés d'indiquer les communes sur lesquelles ils envisageaient d'investir pour déployer des réseaux de FTTH. Ainsi, certains opérateurs privés ont précisé vouloir intervenir sur toutes les communes de Nantes Métropole, nous classant ainsi en zone à intention d'investissements privés. Dès lors, cette déclaration empêche toute intervention publique de notre part en faveur de la couverture haut débit, voire très haut débit pour les particuliers, y compris sur les zones d'ombre de notre territoire.

Toutefois, afin d'inciter les opérateurs à intervenir sur ce dit territoire et à suivre les futurs déploiements, Nantes Métropole mettra en place, au cours de l'année prochaine, un comité de suivi ad hoc réunissant les communes volontaires et les opérateurs privés, car nous ne pouvons accepter une quelconque discrimination entre nos quartiers, sur la base de l'accès au très haut débit.

Par ailleurs, lors du Conseil communautaire du 21 octobre dernier, nous avons voté une délibération concernant la modernisation et l'extension de notre réseau de communication électronique à très haut-débit, réseau OMEGA. Le réseau OMEGA a été créé en 2003 pour raccorder en fibre optique les principaux sites publics de l'agglomération nantaise. Son étendue et sa fonctionnalité en faisaient déjà l'un des réseaux communautaires haut débit les plus performants des réseaux mis en place par les collectivités territoriales. C'était même le plus performant à l'époque. C'est une infrastructure qui nous a fait rentrer dans l'ère numérique. D'ici aux prochains 18 mois, nous aurons doublé l'étendue de notre réseau. Notre délégataire mettra en place de plus de 190 kilomètres de linéaires supplémentaires à celui qui existe aujourd'hui. Toutes les communes seront désormais raccordées à OMEGA, soit 17 communes supplémentaires. Et autre nouveauté : alors que l'actuel réseau ne dessert que les principaux sites publics, cette délégation de service public permettra de raccorder toutes les zones d'activités économiques de la métropole avec des tarifs attractifs, ce qui permettra aux PME d'accéder aux offres à très haut débit. Monsieur le Maire, mes chers collègues, voici donc un état des lieux de la couverture haut débit de la ville de Nantes.

Tout récemment une délégation d'entrepreneurs Nantais s'est rendue à San Francisco pour mesurer l'impact du numérique sur le territoire. Celui-ci peut effectivement être à la fois créateur d'emplois et d'innovations et notre ville, Nantes, a effectivement aussi tous les atouts pour être l'un des tous premiers territoires numériques en France. Notre action politique en faveur des technologies de l'information et de la communication permet aux entreprises de se développer et d'innover. Même si nous n'avons juridiquement pas le droit d'intervenir sur le réseau destiné aux particuliers, nous sommes conscients du véritable besoin des usagers en matière d'accès au très haut débit et nous sommes très attentifs aux intentions des opérateurs privés. Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Alexandre Mazzorana-Kremer. La parole est à Monsieur Blineau.

V - 67

M. BLINEAU, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, chers collègues, la question concerne le projet d'aménagement du Boulevard Guist'hau par la Ville de Nantes. Où est la piste cyclable ? Le projet d'aménagement du Boulevard Guist'hau, que vous avez présenté au mois de novembre, a fait vivement réagir l'Association « Place au Vélo ». Comment avez-vous pu délivrer un projet sans prendre en compte la sécurité des cyclistes ? Avec la nomination d'un « Monsieur vélo » à Nantes Métropole et la présence de dix élus verts dans la Majorité municipale, n'y avait-il pas de place pour un bon accord ? Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Alain Robert.

M. ROBERT, Adjoint – Monsieur le Maire, chers collègues, lors des phases de concertation qui étaient liées à la ligne Chronobus qui va passer boulevard Guist'hau, phases de concertation au cours desquelles d'ailleurs vous ne vous êtes pas exprimé, les habitants du secteur Guist'hau ont pu évoquer en effet des attentes sur différents sujets : l'amélioration des trottoirs, la réalisation de pistes cyclables, le maintien du stationnement en épis, les accès livraison, l'amélioration du mail, le maintien des arbres plantés existant actuellement, des attentes qui au final, s'avéraient contradictoires. Dès lors, il a fallu choisir.

C'est justement parce que nous voulons proposer aux habitants de l'agglomération un nouveau réseau intermédiaire entre le bus et le busway – les Chronobus – dès 2013, que nous assumons des aménagements qui privilégient d'abord la vitesse et la régularité du bus. C'est une somme d'aménagements, parfois discontinus, qui permettra d'obtenir un niveau de service conforme à notre engagement : une amélioration très notable du réseau de transport par un passage de quatre lignes structurantes actuelles à onze lignes d'ici 2013, et ce dans le cadre d'un budget contraint et raisonnable.

Dans le secteur Guist'hau, comme vous le savez, l'espace est rendu excessivement contraint par tous les éléments qui existent actuellement. De plus, le boulevard Guist'hau ne faisant pas partie des points noirs de la ligne en termes de régularité, il n'a donc pas fait l'objet d'un programme d'aménagement complet, hormis la mise en accessibilité des arrêts, ce qui est fait systématiquement pour tous les arrêts Chronobus.

Mais néanmoins, cher collègue, je vous rassure, partout où des aménagements en faveur du vélo ont été possibles à l'occasion des travaux Chronobus, nous les avons réalisés. En particulier, les habitants des quartiers Est de Nantes autour de l'axe de la route de Paris s'en sont d'ailleurs rendu compte à l'occasion des travaux de la ligne Chronobus. Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Robert. La parole est à Monsieur Gachet.

M. GACHET, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, mes chers collègues, la semaine des déchets qui s'est tenue du 19 au 27 novembre dernier a été l'occasion d'annoncer aux Nantais l'extension prochaine de la collecte sélective dans leur ville, ce qui engendrera dès 2012 des changements d'habitudes et de comportements pour nombre d'entre eux. A l'approche de la mise en œuvre de la première vague de ces nouvelles évolutions, vous serait-il possible de nous faire le point sur la collecte sélective et le calendrier prévu de son extension ? Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – D'accord. Merci. La parole est à Monsieur Rimbart.

M. RIMBERT, Adjoint – Monsieur le Maire, chers collègues, effectivement, près de 100 000 nantais vont être concernés dès 2012 par des changements d'habitudes et de comportements en matière de collecte des déchets. Il s'agit essentiellement d'habitants de quartiers d'habitat à dominante pavillonnaire.

Les changements sont de trois ordres :

V - 68

- une dotation systématique de bacs jaunes,
- une harmonisation des prestations de collecte en porte-à-porte sur le territoire de l'agglomération,
- de nouvelles consignes de tri.

Avant de vous en parler, je tiens tout d'abord à rappeler que la mise en œuvre de la collecte sélective en porte à porte s'est déroulée progressivement dans l'agglomération. De 2002 à 2008, ce nouveau service a été proposé dans les 23 communes de l'agglomération. A Nantes, la dotation de bacs jaunes s'est faite depuis 2000 sur la base du volontariat. De 2006 à 2008, le nouveau système TRI'SAC que je ne vous présente plus, a été expérimenté sur plusieurs quartiers. Aujourd'hui, 135 000 Nantais bénéficient du système TRI'SAC et 55 000 sont dotés de bacs jaunes.

Afin de franchir un nouveau cap dans la collecte sélective de porte à porte, les élus de Nantes Métropole ont décidé que désormais, la dotation de bacs jaunes ne se ferait plus sur la base du volontariat, mais serait systématique. Ainsi, depuis novembre et jusqu'à décembre, près de 40 000 bacs supplémentaires vont être distribués. La phase de communication s'est achevée le 3 décembre 2011 sur les quartiers bacs jaunes. Dans tous les cas, les documents de communication sont laissés à l'usager lorsqu'il n'a pu être contacté. D'ailleurs, un de ces documents vous est actuellement distribué. Je crois que cela a déjà été fait, il est sur table. Des passages complémentaires ont été organisés pour s'assurer du taux de contact le plus élevé possible. Il y a eu des réunions avec tous les bailleurs, les syndicats, les sociétés de nettoyage et un travail particulier est en place avec Nantes Habitat. Cette information des habitants est bien sûr essentielle puisqu'au 1^{er} janvier 2012, 80 % des Nantais bénéficieront ainsi de la collecte sélective en porte à porte.

Nous atteindrons donc, mi-2013, les 100% de collecte sélective, quand le centre-ville et quelques quartiers d'habitat dense et vertical pourront bénéficier de TRI'SAC à leur tour. En effet, le centre de séparation optique des sacs bleus et jaunes est à saturation et doit être agrandi pour pouvoir absorber les 60 000 derniers Nantais à ne pas avoir de collecte sélective en porte à porte. Mais, ce sera chose faite, je le rappelle, mi-2013.

Par ailleurs, une harmonisation des prestations de collecte en porte à porte sur le territoire de l'agglomération est en cours. Actuellement à Nantes, les bacs bleus des déchets ménagers sont collectés deux fois par semaine, les bacs jaunes une fois tous les 15 jours. Or, les Nantais ne sortent pas systématiquement leur bac bleu deux fois par semaine et quand ils le font, il n'est pas toujours rempli. Donc, les Nantais trient de plus en plus et leur bac jaune est par contre, lui, de plus en plus plein, alors qu'il est pris moins de fois. Donc, pour encourager les Nantais à moins remplir leur poubelle bleue au profit de la jaune, nous adaptons les collectes : plus pour la jaune et moins pour la bleue, ce qui encouragera donc la collecte sélective. Elles seront toutes les deux collectées une fois par semaine. L'ensemble des communes de l'agglomération a connu cette harmonisation de fréquence en 2010.

Par ailleurs, la collecte des petits encombrants du mercredi, une fois tous les 15 jours, est remplacée par une collecte renforcée des encombrants sur rendez-vous, comme pour le reste de l'agglomération. Enfin, je rappelle que Nantes Métropole encourage le compostage individuel et collectif pour réduire le poids de sa poubelle. Ainsi, à mi 2013, l'ensemble des habitants aura à sa disposition le même service de collecte sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Il est aussi à noter que Nantes ayant été sélectionnée par Eco-emballage pour participer à une expérimentation au niveau national, les Nantais dotés de bacs jaunes pourront, à partir de début janvier, trier plus largement qu'avant les plastiques. Blisters, pots de yaourts, paquets de chips, barquettes de viandes : tous ces plastiques qui étaient avant jetés dans les sacs bleus et qui allaient à l'usine d'incinération, seront sélectionnés et seront désormais valorisés. C'est donc une avancée importante.

V - 69

Nous sommes une très jeune Communauté et pourtant, il ne nous aura fallu que douze ans, ce qui n'existe pas pour de plus vieilles Communautés, pour avoir une harmonisation, non seulement des services, mais également pour avoir adapté les locaux et avoir une harmonisation des prix.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. La parole est à Madame Van Goethem.

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale – Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, le projet Chronobus, voté par le Conseil Communautaire de Nantes Métropole, est un projet de plus de 54 M€, avec déjà 11 M€ supplémentaires que nous avons votés vendredi dernier. Il impacte donc particulièrement les finances de la Communauté urbaine dont nous faisons partie en tant que Ville centre. Mais il impacte également l'aménagement de la ville de Nantes de manière très importante dans certains secteurs. Cela aurait pu être l'occasion de mettre en place une concertation des Nantais. Pourtant, de tous les points de vue, celle-ci a été un échec.

Tout d'abord, aucune information ou discussion n'a été organisée au sein du Conseil municipal. Cela doit être la première fois qu'on en parle. Les élus de l'Opposition n'ont d'ailleurs pas été informés de quelque réunion publique que ce soit, contrairement aux élus de la Majorité qui étaient présents. Ensuite, la démarche de projet adoptée a été de « saucissonner » par tranches de voiries les réunions publiques, sans jamais proposer une vision d'ensemble des projets.

Pour ma part, je suis allée à quatre réunions sur les lignes 22 et 56 concernant quelques centaines de mètres, simplement sur le côté Ouest de Nantes. A ces réunions, seuls étaient invités les habitants qui avaient reçu des informations dans leurs boîtes aux lettres. Cette information, qui était incomplète, était parfois relayée par la presse, pas systématiquement, ou le site internet de Nantes Métropole, au dernier moment. La distribution des invitations aux réunions était d'ailleurs très sélective selon les quartiers et les rues. Nous avons rencontré de nombreux Nantais qui n'avaient pas reçu ces invitations dans leur boîte aux lettres. Assurer une information claire dans tous les quartiers pour réunir les habitants impactés directement ou indirectement par les nouveaux aménagements aurait permis à la Ville de mener ces travaux en toute transparence.

Enfin, les Conseils de quartier qui ont été lancés à grands coups de publicité, afin de remplacer les Conseils Consultatifs de Quartier étaient les nouveaux fers de lance de la démocratie participative à la nantaise et pourtant, ils n'ont pas été consultés sur ces aménagements. C'est fort dommage car travailler avec les Conseils de quartier aurait permis aux habitants d'avoir une information précise et surtout aux services de mieux connaître le fonctionnement des quartiers et les déplacements des habitants « dans la vraie vie ».

Face à ce constat, pourriez-vous nous préciser s'il est prévu de mettre en place d'autres moyens d'information pour cette question encore méconnue des Nantais, avant que l'enquête publique soit ouverte ? Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame. Vous qui connaissez « la vraie vie », heureusement que vous êtes là pour nous le rappeler. Je ne sais pas si Monsieur Lannuzel connaît « la vraie vie ». On est très tendu pour savoir ce qu'il en est. On est dans l'attente.

M. LANNUZEL, Adjoint – Monsieur le Maire, chers collègues, Madame la Conseillère municipale, le Conseil communautaire du 9 avril 2010 a voté à l'unanimité, je vous le rappelle, le programme de dix lignes Chronobus dont sept seront mises en service en 2012 et 2013, en grande partie effectivement sur le territoire nantais. Depuis ce vote, la Ville de Nantes et Nantes Métropole ont mené une concertation et une information au fur et à mesure de l'avancée des études. La concertation préalable menée du 1^{er} au 30 mai, conformément au code de l'urbanisme, a permis de présenter le concept général Chronobus et les dix lignes envisagées.

V - 70

Depuis la fin des études préliminaires, les élus des deux collectivités organisent des réunions par secteur, afin de pouvoir présenter précisément les aménagements prévus et mener une discussion avec les riverains. Par ailleurs, des réunions spécifiques avec des associations de riverains et de commerçants sont organisées. Au total, c'est plus d'une quarantaine de réunions qui ont déjà été organisées, auxquelles il faut rajouter de nombreuses réunions ponctuelles sur site à la demande soit d'un riverain soit d'un commerçant.

A chaque fois, les aménagements du secteur concerné sont replacés dans la problématique globale de la ligne Chronobus, elle-même déclinaison du plan de déplacement urbain. Les remarques des participants sont étudiées et certaines permettent de faire progresser le projet. Citons par exemple les aménagements réalisés sur le boulevard Schuman, avec la modification de positions d'arrêts ou l'amélioration de la prise en compte des vélos.

Dans un deuxième temps, les élus reviennent vers la population pour présenter le déroulement des travaux. Pour accompagner cette période délicate, le dispositif de communication sera renforcé afin d'informer en temps réel les riverains des différentes perturbations et adapter le déroulement des chantiers si nécessaire.

Concernant les Conseils de quartier, il a été effectivement expliqué d'emblée aux conseillers que les marges de manœuvre sur des projets déjà engagés du type « Chronobus » étaient restreintes, mais pas inexistantes. Les Conseils de quartier qui le souhaitent ont bénéficié d'une information spécifique par des représentants de Nantes Métropole.

En ce qui concerne la diffusion des invitations, celle-ci n'est pas sélective. Nantes Métropole et la Ville de Nantes ont effectivement relevé quelques dysfonctionnements qui demeurent très ponctuels et travaillent avec les prestataires à une amélioration de la diffusion. Les invitations aux réunions sont systématiquement diffusées dans un rayon de 600 mètres de part et d'autre de la future ligne. Pour exemple, l'invitation aux réunions de la ligne C6 a été diffusée à 10 000 exemplaires. Notons tout de même que les moyens d'information élargis aux commerces et à la presse permettent de toucher les quelques oubliés qui sont bien présents aux réunions publiques. En dernier recours, ces personnes peuvent recevoir le compte-rendu de la réunion et faire part de leurs remarques aux chargés de quartier de la ville. Par ailleurs, en complément de la diffusion de l'invitation chez les commerçants, les moyens d'information sur la tenue d'une réunion seront également élargis avec la mise à disposition de flyers et d'affiches, afin de n'oublier personne.

Pour conclure, nous considérons que la concertation mise en œuvre est aujourd'hui largement suffisante pour permettre de recueillir les avis des citoyens. Pour les lignes C5, C6 et C7, les enquêtes publiques qui vont se tenir permettront une nouvelle fois à la population de s'exprimer et au commissaire enquêteur de juger de l'utilité publique des projets. Une large communication sera faite pour permettre aux personnes concernées de participer pleinement à cette démarche pilotée de manière indépendante par le tribunal administratif. Donc, je pense que le dispositif est particulièrement complet en matière d'informations.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. La parole est à Madame Benâtre.

Mme BENÂTRE, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis plusieurs semaines, dans un contexte de crise économique aigüe et de tentatives effrénées de réduction de la dette publique, les débats menés autour de l'adoption du projet de loi de finances pour la Sécurité sociale font apparaître des coupes drastiques dans les prestations sociales, et plus particulièrement dans le domaine de la santé.

Dans le même temps, la presse locale et nationale, ainsi que les associations caritatives, comme les organisations syndicales en manifestation demain, dressent un tableau particulièrement alarmant de la situation sociale en France : aggravation du chômage, augmentation de la

V - 71

précarité, plus particulièrement chez les jeunes, arrêt annoncé du Programme européen d'Aide aux plus démunis.

Si la situation sociale résulte pour partie de la crise économique et financière que nous traversons, elle est néanmoins aggravée par les mesures injustes mises en œuvre par le Gouvernement, qui fragilisent encore davantage les personnes en situation précaire, mais touchent également de nouveaux publics, travailleurs pauvres, jeunes ou familles monoparentales.

Vous serait-il possible de nous faire le point sur l'action menée par la Ville, dans un souci de solidarité envers les personnes en situation de précarité, pour favoriser l'accès de tous à la santé ?

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Madame Lefranc.

Mme LEFRANC, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, mes chers collègues, selon l'INSEE, 8 millions de personnes vivent aujourd'hui sous le seuil de pauvreté, avec moins de 950 € par mois, ce qui représente 13,5 % de la population française et qui est en augmentation de 0,4 % depuis 2006. Or, selon le Gouvernement, et sur cette même période, le nombre de pauvres a diminué de 1,3 %. La crise que nous traversons aurait-elle miraculeusement épargné les plus précaires ? Plus cyniquement, il a suffi de modifier les règles de calcul : artifice très pratique pour afficher médiatiquement un recul de la pauvreté, à défaut d'y être réellement parvenu. Rappelons-nous que le Président de la République avait pris l'engagement, en 2007, de réduire d'un tiers la pauvreté d'ici 2012. Cinq ans après, les chiffres et les témoignages sont formels : la pauvreté ne cesse de progresser, entraînant avec elle de nouveaux publics, les jeunes, les retraités, les familles monoparentales.

Et la crise ne peut pas tout expliquer. Les nouvelles mesures prises par le Gouvernement, dans le cadre de sa politique de santé vont conduire inexorablement vers la précarité et l'exclusion des centaines de milliers de personnes aux revenus modestes. Le déremboursement massif des médicaments va ainsi rendre plus difficile l'accès aux soins par tous ceux qui, déjà, n'ont pas de couverture complémentaire. Le gain attendu par le Gouvernement est de 150 M€. Le projet de rallongement du délai de carence dans le privé et son instauration dans le public vont aggraver la pression qui s'exerce déjà sur les salariés, les contraignant de plus en plus à refuser les arrêts-maladie. Le gain attendu par le Gouvernement est de 200 M€. Le doublement de la taxe sur les contrats de santé va entraîner une hausse de près de 5 % des tarifs des mutuelles. Ces derniers mois déjà, près de 30 % des Français ont dû renoncer à des soins, faute de moyens, contre 11 % seulement il y a deux ans. Le gain attendu par le Gouvernement est de 1,1 Md€. Soit au total 1,5 Md€ d'économies pour le Gouvernement, ce qui va directement impacter les plus modestes. Ceux-là même que le Gouvernement entend stigmatiser, tels des « assistés », des « fraudeurs aux prestations sociales ».

Alors, s'il est évident que la fraude aux prestations sociales, estimée à 3 Md€ par an, est intolérable car elle porte atteinte à l'esprit et au système de solidarité, ce chiffre de 3 Md€ par an doit être mis en regard avec celui de la fraude fiscale : 20 Md€ par an. Ce chiffre de 3 Md€ doit être mis en regard à celui des fraudes sur la TVA : 7 Md€. A celui de la fraude sur l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés : 4,5 Md€ chacune. A celui de la fraude sur les prélèvements sociaux : 8 Md€.

Soit au total 12 fois plus que les seules fraudes sociales que l'on a tant brocardées, montrant du doigt « l'humiliante oisiveté des bénéficiaires du RSA », alors même que 70 % des personnes éligibles au RSA Activité n'y ont pas recours. Tout comme 20 % des personnes éligibles à la Couverture Médicale Universelle ou 45 % des personnes éligibles à l'Aide médicale d'Etat qui, toutes, renoncent à faire valoir leurs droits, en partie pour ne pas être stigmatisées, en partie pour ne pas perdre l'estime de soi.

V - 72

Or, le discours gouvernemental, et celui du Président de la République en particulier, contribue à renforcer cette stigmatisation, oubliant que les prestations sociales sont un droit, hérité du Conseil National de la Résistance, et non un acte de charité accordé par les contribuables aux plus méritants.

Alors certes, il est de notre devoir, à tous, d'adopter dans ce contexte économique difficile, des mesures d'économie et de rationalisation. Mais à Nantes, nous avons fait le choix de ne pas pénaliser davantage ceux qui sont dans des situations personnelles précaires et ceux qui, demain, pourraient y basculer. Nous avons même décidé de renforcer le bouclier de protection sociale existant, pour répondre au défi du maintien de la cohésion sociale, selon une logique plus responsabilisante et moins assistancielle.

Tout particulièrement, pour veiller à garantir l'accès de tous à la santé, la Mission Santé Publique et la DASI vont mener conjointement une politique sociale encore plus active, pour lutter, le plus en amont possible, contre les phénomènes menant à l'exclusion, et cela selon quatre niveaux d'intervention :

- tout d'abord, en proposant aux Nantais un diagnostic « couverture sociale et complémentaire », en partenariat avec la CPAM, leur permettant d'être informés, orientés et aidés dans leurs démarches ;
- deuxièmement, en apportant également une information neutre dans le choix d'une complémentaire santé, adaptée à leurs besoins, en menant des actions dans les quartiers de la ville grâce au bus santé ou aux maisons de quartier ;
- troisièmement, en les soutenant dans l'acquisition d'une complémentaire santé par une expérimentation d'une aide financière de la Ville de 100 à 200 € selon l'âge, allouée sous condition de ressources, grâce à des conventions passées avec des organismes complémentaires ;
- enfin, quatrièmement, en développant des actions de prévention territorialisées, en partenariat avec la Mutualité française.

C'est un plan d'accompagnement global, proposé à un public élargi et non plus seulement à ceux relevant de l'action sociale. Car s'il est de notre devoir d'être particulièrement vigilants face aux situations de précarité déjà identifiées, nous devons également faire face à celles que l'on pressent pour l'avenir. Il ne faut relâcher ni notre attention, ni notre écoute envers les Nantais les plus fragiles, en leur apportant le soutien nécessaire pour enrayer le cercle vicieux de la précarisation, mais aussi en développant des stratégies de prévention en direction de tous. Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Lefranc. La parole est à Madame Le Pomellec.

Mme LE POMELLEC, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Ville de Nantes renouvelle actuellement sa politique de communication liée à son image, notamment dans une perspective d'attractivité internationale. Mais ce travail, essentiellement à destination des touristes, ne doit pas être fait au détriment de l'attention portée à la qualité de vie des Nantais dont le quotidien est pollué par de nombreuses nuisances.

Tout d'abord, nous sommes interpellés de manière extrêmement récurrente à propos du manque de propreté de la ville de Nantes, ce qui nuit à son image et à sa bonne réputation. La propreté des rues est ainsi largement critiquée : déjections de toutes sortes, déchets en tout genre pullulent. Nous imaginons le sérieux avec lequel les services de la Ville en charge du nettoyage tentent de remplir leur mission. Mais pourriez-vous nous préciser dans quelle mesure cette question est une priorité pour la Municipalité et quels moyens sont mis en œuvre à cet égard ?

V - 73

En outre, la salubrité, en particulier du centre-ville, pose question. Je voudrais parler de multiplication des rats, estimés à environ 300 000 spécimens, de plus en plus ostensibles à mesure que les chantiers du centre-ville se multiplient. Malgré ces chiffres et les abondantes plaintes de commerçants et d'habitants, Nantes Métropole n'intervient que sur le domaine public, alors que tous les moyens devraient être mis en œuvre afin de lutter contre leur prolifération. Pourquoi ne pas intervenir gratuitement pour tout problème lié à la présence de rats, y compris chez les propriétaires et locataires à l'instar de la ville de Lille ?

Enfin, les tags sont de plus en plus nombreux. Nous savons que pour le centre-ville, une brigade d'intervention spéciale existe. Pour le reste de la ville, cette tâche serait déléguée à une société privée qui interviendrait à la demande, trop lentement selon les habitants. Pourriez-vous nous préciser les fréquences et les modalités d'intervention de ces deux systèmes ?

Dernier point. Les supports de publicité se sont multipliés ces dernières années, en lien avec les signatures des contrats avec les différents mobiliers urbains. Clear Channel avait ainsi installé dans la ville des écrans diffusant en boucle, soit de la publicité, soit de l'information sur les activités diverses, des totems, des kiosques. Avec l'arrivée du Bicloo, de nouveaux dispositifs publicitaires de chez Decaux ont été disposés, saturant l'espace public nantais en certains lieux. Ne serait-il pas opportun de revoir le règlement de publicité local afin de limiter ces publicités de plus en plus intrusives ?

La qualité de vie de notre ville étant une revendication prioritaire pour nos concitoyens, je vous remercie de bien vouloir répondre avec précision à mes demandes. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Madame Meyer.

Mme MEYER, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, chers collègues, Madame la Conseillère municipale, votre question était multiple, je vais donc essayer de reprendre les différents points en étant la moins longue possible. La propreté constitue une priorité pour la Municipalité qui a engagé, en lien avec les services de Nantes Métropole, une démarche qualité afin d'améliorer en qualité le service rendu aux usagers. Ce projet baptisé « Référentiel Nettoyement » consiste à déterminer des objectifs de propreté précis et quantifiables pour ensuite les mesurer. En fonction du résultat des mesures, l'action des équipes de terrain est réorientée. Cette démarche est déjà testée en centre-ville depuis 2008 et a permis une réelle progression de la propreté dans ce quartier. Le « Référentiel Nettoyement » va être généralisé à l'ensemble des quartiers nantais en 2012. Il est important de préciser que les mesures seront réalisées par des personnes étrangères aux services qui nettoient les quartiers audités.

Deuxième point : vous évoquez la présence importante de rats dans notre ville. Les rats ont toujours été présents dans les centres urbains, sans qu'il soit possible d'estimer leur nombre. Certains estiment qu'une ville abriterait un rat pour un habitant, ce qui effectivement nous rapprocherait des 300 000, mais ce calcul ne repose sur aucune réalité scientifique ou de terrain. Les services de Nantes Métropole et tout particulièrement la direction de l'Assainissement luttent en permanence contre la prolifération des rats, particulièrement en centre-ville. Cependant, la prise en charge des opérations de dératisation dans les parties privatives n'est par contre pas envisageable car illégale. Au-delà de ce traitement curatif, il est important de mener des actions préventives. En effet, les rats se développent tout particulièrement là où se trouve de la nourriture abondante. Les déchets ménagers constituent donc un mets de choix et il est important que tout habitant veille à ne pas présenter sur la voie publique des bacs à ordures avec un couvercle non fermé et à ne pas jeter de déchets alimentaires.

Concernant votre interpellation sur la recrudescence des tags dans la ville, nous précisons que leur enlèvement est assuré par Nantes Métropole dans le cadre de l'arrêté municipal du 25 mars 2002 en définissant les conditions : enlèvements des tags sur les façades des immeubles

V - 74

affectant la voie publique, accord des propriétaires, accessibilité pour les services. Dans ce cadre, deux dispositifs sont mobilisés et adaptés aux réalités territoriales. En centre-ville élargi, qui connaît le plus grand nombre de tags, ce sont les services de la Communauté urbaine qui interviennent directement afin d'enlever les tags. Dans les autres quartiers nantais, une société privée intervient dans le cadre d'un marché piloté par Nantes Métropole. Par ailleurs, afin d'améliorer la réponse pénale à ces faits, le 18 décembre 2009, un protocole de lutte contre les tags a été signé par l'Etat et Nantes Métropole dans le cadre du CLS de la Ville de Nantes. Il prévoit que tous les tags enlevés par Nantes Métropole ou à sa demande soient photographiés, puis transmis aux services de la Police nationale. Lorsque les auteurs sont identifiés, Nantes Métropole dépose plainte en utilisant une lettre plainte validée par le Parquet. Nantes Métropole a déposé à ce jour 20 plaintes. Je tiens à souligner ici que nous promouvons parallèlement la pratique artistique du graffiti par le soutien à des associations dédiées dans le cadre du Plan Graff.

Enfin, concernant la saturation publicitaire que vous évoquez, je tiens à vous apporter les précisions suivantes. Il existe, sur le territoire de la ville de Nantes, deux marchés de mobiliers urbains publicitaires gérés par Nantes Métropole : l'un avec la société Clear Channel, visant à la mise à disposition de mobilier de transport et communication et le second avec la société J.C. Decaux, dans le cadre de la mise à disposition de vélos Bicloo. Ces marchés permettent aux usagers de bénéficier de différentes prestations et contreparties, lesquelles sont financées par les faces publicitaires que les titulaires sont autorisés à exploiter.

Cela étant, nous veillons, dans une démarche générale de désencombrement de l'espace public, à réduire de manière significative le nombre de ces mobiliers. De cette manière, aussi bien dans le cadre d'interventions ponctuelles, par exemple place du Pilon, rue Boileau, que dans le cadre d'opérations d'aménagements plus importantes (Neptune Bouffay, Franklin), des suppressions de mobiliers urbains publicitaires ont été opérées. Le renouvellement du marché Clear Channel, à l'échéance 2016, sera aussi l'occasion d'engager une réflexion, à l'échelle communautaire, sur la place de la publicité dans l'espace public.

Enfin, pour ce qui est des Règlements Locaux de Publicité, il convient aujourd'hui de se référer à l'article L111-4 du code de l'urbanisme qui a été modifié par la loi Grenelle de l'environnement du 12 juillet 2010. Cet article prévoit que l'élaboration et la révision de ces documents soient désormais de la compétence des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, au même titre que les PLU. Ils doivent donc être élaborés lors d'une procédure unique et d'une même enquête publique. Toutefois, à ce jour, les décrets d'application devant préciser les modalités et procédures permettant à un EPCI d'élaborer ou de réviser un règlement local de publicité existant, ne sont pas parus. Nous sommes donc actuellement dans une impasse juridique. D'une part, les communes faisant partie d'un EPCI, ne peuvent plus modifier leur règlement local de publicité et, d'autre part, l'EPCI ne peut engager la procédure de révision en l'absence de décrets d'application.

Au-delà de cet aspect proprement juridique, il convient aussi d'observer que les règlements locaux de publicité n'ont désormais plus vocation à réglementer la publicité sur le territoire strictement communal, mais sur celui de l'EPCI correspondant. Cette approche est d'ailleurs très compréhensible, un certain nombre d'axes majeurs, dépendant de deux ou de plusieurs collectivités, ne pouvant être traités de façon différenciée, sous peine d'introduire des incohérences pouvant parfois générer des transferts de publicité d'une commune à l'autre. Il conviendra donc d'engager une réflexion qui, si elle devra bien évidemment tenir compte de particularismes locaux, s'attachera à définir des règles sur l'ensemble du territoire métropolitain. Je vous remercie de votre attention.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci. Madame Ménaa-Wiedmann.

V - 75

Mme MENAA-WIEDMANN, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'attractivité de Nantes repose en grande partie sur sa politique culturelle qui est une des plus actives de France. Les 24, 25 et 26 novembre dernier, la dixième édition du festival « Culture Bar-Bars » s'est tenue en France, et en particulier à Nantes qui a vu naître cette dynamique, s'inscrivant dans le souci que tous les publics et particulièrement ceux qui en sont les plus éloignés puissent accéder à la culture et aux loisirs. Au-delà d'un premier bilan de cette 10^{ème} édition pourriez-vous nous faire le point sur la place du festival « Culture Bar-Bars » dans la politique culturelle de proximité de la Ville de Nantes ? Je vous remercie.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Monsieur Pierre-Yves Le Brun.

M. LE BRUN, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le cadre de sa politique culturelle de proximité « L'art en partage », la Ville de Nantes mène une action ambitieuse dans le domaine des arts et de l'action culturelle pour tous. Il s'agit de permettre à tout citoyen d'accéder à la pratique culturelle et artistique de son choix, sur tout le territoire de la ville et particulièrement dans les quartiers prioritaires, en portant nos efforts sur l'accès, l'offre diversifiée, la médiation et l'information.

Dans ce cadre, la politique de proximité culturelle recouvre les champs de la création, de la diffusion, de la formation et de la sensibilisation, avec des objectifs géographiques (aménagement du territoire), sociaux (mixité des publics) et économiques (politique tarifaire). La démarche municipale des créations partagées est désormais connue dans les quartiers, ses actions et ses résultats étant diffusés et valorisés à l'occasion de temps événementiels associatifs et culturels.

Le soutien aux petits lieux de diffusion culturelle et aux cafés cultures est l'un des axes de cette politique municipale. La Ville de Nantes a créé en 2010 un dispositif de soutien à ces lieux associatifs de diffusion du spectacle vivant et aux galeries d'art associatives. Les petits lieux de diffusion culturelle sont indispensables au développement des pratiques et des carrières artistiques, notamment des groupes émergents. Ils favorisent la rencontre avec les publics et participent au dynamisme et au rayonnement culturel de la ville. Pour garantir la pérennité de ces lieux, maillon essentiel de la diffusion et de l'action culturelle locale, la Ville de Nantes s'est engagée en faveur des cafés cultures depuis 2008.

Ce soutien se caractérise au niveau local : par le soutien apporté au Collectif « Culture Bar-Bars ».

Depuis 2009, l'association bénéficie d'un soutien de 50 000 €, dont 30 000 € pour le festival, ainsi que d'un accompagnement sur un poste emploi tremplin, financé à titre principal par la Région. Avec ses 350 adhérents, dont une centaine d'adhérents nantais, il est aujourd'hui un acteur essentiel du réseau des petits lieux de diffusion culturelle, en particulier des cafés cultures. Fédérateur des cafés cultures aux niveaux local et national, il mène un travail de réflexion avec l'ensemble des partenaires sociaux et les pouvoirs publics, afin de trouver des solutions adaptées aux problématiques rencontrées par les cafés cultures : mise en place d'une réglementation adaptée, actions de prévention en direction des publics et reconnaissance comme lieux indispensables à la diversité artistique et au dynamisme culturel de notre territoire. Le Collectif forme également les adhérents de son réseau sur la mise en œuvre d'une programmation culturelle et organise chaque année le festival « Culture Bar-Bars ».

- Au niveau national, par la participation, en tant que représentante de l'Association des Maires des Grandes Villes de France, de la Ville de Nantes à la Plateforme nationale des cafés cultures, créée après les premières rencontres nationales des cafés cultures à Nantes en 2008.

Cette Plateforme réunit le Syndicat National des Artistes Musiciens, l'Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière, le Collectif Culture Bar-Bars, le Pôle de coopération des acteurs pour les musiques actuelles en Pays de la Loire, le Réseau aquitain des musiques actuelles, la SACEM, le

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011

V - 76

Ministère de la Culture, les Régions Pays de la Loire et Aquitaine. Cette instance travaille à la mise en place d'un dispositif global répondant à la fois aux difficultés techniques et juridiques rencontrées par les cafés cultures et à la fragilité actuelle de l'emploi artistique en France. Dans cette perspective, la plateforme travaille actuellement à la création d'un fonds de dotation pour l'emploi artistique, alimenté par des financements publics et privés, afin de soutenir la professionnalisation des artistes, leur garantir une rémunération et aider ces petits lieux à programmer des spectacles.

Chaque année depuis dix éditions, le festival « Culture Bar-Bars » présente aux publics ces actions culturelles menées au quotidien par les adhérents du Collectif. Ce festival, initié à Nantes, est désormais présent dans une trentaine de villes françaises de treize régions différentes, Outre-mer compris, mobilise chaque année un nombre croissant de cafés – 171 participent aujourd'hui à l'opération dont 73 nantais – et de spectateurs, environ 75 000 spectateurs au niveau national dont 45 000 à Nantes pour l'édition 2011. Je vous remercie.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci. La séance est levée.

La séance est levée à 16 heures 20.
